

Le Décodé

« Je n'écris pas pour dire ce que je pense, mais pour le savoir. » Emmanuel Berl

DOSSIER :

Pouvoirs à l'université et en dehors

« L'ENTRETIEN DANS TOUS SES ÉTATS »

AVEC CORINNE MASCALA, PRÉSIDENTE DE
L'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

ALUMNI

JEAN-LUC MOUDENC, ANCIEN ÉTUDIANT À L'UNIVERSITÉ
TOULOUSE CAPITOLE ET AUJOURD'HUI MAIRE DE TOULOUSE

INTERNATIONAL

QUAND LA PUISSANCE EST IMPUISSANTE

VIE UNIVERSITAIRE

TOUT SAVOIR SUR L'UNIVERSITÉ ET SES ACTEURS



Chers Amis,

ÉDITO



Bienvenue dans l'enseignement supérieur, haut lieu du savoir, au sein duquel nous pouvons distinguer au moins deux modèles correspondant à deux logiques différentes et à deux tempéraments : celui de la contrainte, de l'encadrement, de la direction (BTS, école de commerce, d'ingénieur, etc.) et celui où l'on s'oblige – l'université – l'institution de la liberté, de l'autonomie et de la responsabilité. Contrairement à ses homologues, l'université est un labyrinthe : facile d'y entrer, difficile d'en sortir (diplômé) ! Ici donc, sommes-nous considérés comme des adultes : la présence en cours magistraux n'est pas obligatoire, c'est moins l'information qui vient à nous que nous qui la (re)cherchons, que ça soit au niveau administratif ou de notre orientation. Étudiants, nous demeurons des élèves, mais au sens où nous sommes ici précisément pour nous élever. À l'université, sanctuaire du mérite et de l'excellence, nous assumons, seuls, nos échecs, comme nos réussites ; nous prendre par la main n'est pas une option. Somme toute jouissons-nous d'une grande liberté d'organisation. *A contrario* de bien d'autres institutions, nos enseignants sont avant tout des chercheurs, et qui mieux que ceux qui créent le savoir sont à même de le transmettre ?

L'université est un lieu de réflexion. Renoncez aux mythes qui entourent certaines disciplines comme le droit : « le droit, c'est que du par cœur » ! Non, le droit c'est de la réflexion ! Mieux vaut avoir « la tête bien faite que la tête bien pleine » disait MONTAIGNE ; « À l'université, l'on apprend à raisonner et non à résonner » nous enseignait le Pr. P.M. MARTIN. Vous le savez, à l'université, on interroge les savoirs, nous ne sommes pas ici pour vomir bêtement un cours appris par cœur. Cela dit nous avons inévitablement des connaissances à emmagasiner – « Ce que tu lis et entends, fais en sorte de le comprendre. Éclaircis tes doutes. Et tout ce que tu pourras, hâte-toi de le mettre dans la bibliothèque de ta mémoire » (saint Thomas D'AQUIN) – mais nous devons envisager la compréhension et la réflexion comme outils de maîtrise de nos leçons. Au fond, nous sommes formés à une manière de penser, de structurer un raisonnement, de rationaliser des informations. Que nous orientons votre vie professionnelle en économie, gestion, philosophie... ou non, nous garderons cette méthode, qui est précieuse dans le monde professionnel et, plus largement, dans la vie intellectuelle. Somme toute, ce sont moins les disciplines (droit, médecine, sociologie...) qui relèvent du par cœur que certaines façons d'évaluer nos connaissances, qui peuvent, non pas nous contraindre mais, nous obliger à apprendre par cœur. Dont acte. Bien sûr, il y a une circularité entre réflexion, compréhension et apprentissage car non seulement « Comprendre implique d'intérioriser les idées et les connaissances » mais encore, l'on apprend « pour mieux être et pour pouvoir agir efficacement » (Pr. Ph. LE TOURNEAU).

Enfin, il ne faut pas négliger l'amour ! Aimer sous-tend une affinité tantôt naturelle, tantôt élective ; hormis de rares coups de foudre – dont la métaphore suggère une temporalité météore, qui par définition se consume en traversant l'atmosphère – l'amour est quelque part une construction et, ainsi, nécessite pour le sujet aimant une part de volontarisme envers l'aimable. De la sorte, comprendre et apprendre impliquent, par-delà la réflexion, de faire appel à « l'affectivité, c'est-à-dire le cœur. Comment ? En aimant votre travail, en y cherchant le côté curieux, original, passionnant, etc. » (ibid). Au fond, l'université nous apprend à développer – chose rare – « un rapport assez aigu à l'intelligible » (M. LAMBRON).

Bonne rentrée universitaire !

H. Bertrand.

Rédacteur en chef

@ledecode



Le Décodé - AJC



@decode_ajc



<http://ledecode.com>



Siège social de l'association:
2 rue du doyen Gabriel - Marty
31042 Toulouse

Journal «Le Décodé»
Université Toulouse 1 Capitole
Numéro RNA:
W313020098



SOMMAIRE

L'ENTRETIEN 4

VIE UNIVERSITAIRE 8

LE MONDE ASSOCIATIF 20

JURIDIQUE 22 28 CULTURE

30 HISTOIRE

32 INTERNATIONAL

34 JEUNES ENTREPRISES

ALUMNI 36

BIOÉTHIQUE ET PHILOSOPHIE 38

HOROSCOPE 39

—

Président et directeur de publication : Jordan Puissant
Rédacteur en chef : Thomas Bertrand
Relations publiques : Guillaume Léonard
Administration : Mathilde Gautrand
Communication : Sandy Kallenbrum
Trésorerie et subventions : Conseil d'administration
Maquettiste : Lise Dehlinger

Entretiens « LTC » : Julien Vilar
Vie Universitaire : Romain Saint-Jean
Juridique : Thomas Bugada
Cultures : Jean Persil
Histoire : Julie Briot-Mandeville
International : Julien Vilar
Comprendre l'Europe : rédaction
Économie : Philippe Hoarau
Numérique : partenariat avec le M2 « Droit et
Numérique »
Jeunes entreprises : Manon Wright
Alumni : Rédaction
Philosophie et bioéthique : Marie Glinel
Satirique : Rédaction
Horoscope : Laurent Henry
Caricaturiste : Aurore Kawecky

Recrutement & partenariats

Vous souhaitez rejoindre l'équipe du Décodé ? Conclure un
partenariat ? Apparaître dans le journal ?
N'hésitez pas à nous contacter sur nos réseaux sociaux ou sur
presidence.ajc@gmail.com.
Le recrutement est permanent, ne ratez pas l'occasion !



« L'ENTRETIEN
DANS TOUS
SES ÉTATS »

ENTRETIEN AVEC CORINNE MASCALA

PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE I CAPITOLE

« LE POUVOIR DE L'ADMINISTRATION »

LE DÉCODÉ : Bonjour Madame la Présidente, avant tout merci de nous recevoir. Vous êtes aujourd'hui Présidente de l'Université Toulouse I Capitole depuis deux ans et par ailleurs professeur agrégé de droit privé et science criminelle. Pouvez-vous présenter l'administration qui entoure la fonction de Président d'Université et expliquer en quoi consiste son rôle au sein de l'UT1 ?

Corinne MASCALA : Bonjour. À l'évidence, une université ne pourrait pas fonctionner sans l'administration, car elle est le rouage qui permet la mise en œuvre de toutes nos formations et nos activités de recherche. Mais il faut s'entendre sur le sens de « l'administration » : il y a l'administration en tant que service administratif où l'on va retrouver des services comme la direction de la scolarité, la direction de la recherche, des ressources humaines, les services financiers... qui sont la partie véritablement administrative technique de l'université. Et puis il y a aussi dans l'administration ce que l'on peut qualifier de gouvernance, c'est-à-dire l'administration plus politique de l'université qui est composée de l'équipe présidentielle qui m'entoure. Cette administration est composée de mes Vice-présidents, des chargés de mission qui sont autour de moi, mais également des directeurs de composantes, chacun participant à son administration propre et aussi à l'administration générale de l'université, des directeurs de centre de recherche et évidemment aussi, élément très important dans l'organisation de l'université, de la Direction générale des services. Cette dernière est un rouage extrêmement important étant donné qu'aujourd'hui, dans la façon dont les universités sont organisées, il doit y avoir un binôme performant entre le Président et le Directeur général des services, en ce qui concerne UT1C la Présidente et la Directrice générale des services, pour organiser efficacement le fonctionnement de l'université.

Quelles relations entretient votre administration vis-à-vis des autres services de l'Université ? Est-ce un lien plutôt de coordination, de subordination ou simplement de complémentarité ?

Si je prends l'administration en termes de gouvernance, c'est-à-dire l'équipe qui m'entoure, c'est vraiment un lien d'organisation de l'université. Les décisions politiques, les arbitrages sont pris par moi mais nous travaillons ensemble puisque chaque Vice-président, chaque Chargé de mission, chaque responsable de service commun a une lettre de mission, un projet à piloter sous ma responsabilité puisque évidemment, la responsabilité finale est mienne. Donc ceci se fait à la fois en termes d'impulsion, c'est la présidence de l'université qui impulse les projets, qui définit les lignes politiques et qui souvent d'ailleurs lance ces projets dans les premières réunions. Puis mission est donnée au Vice-président, au chargé de mission, de piloter des groupes de travail. Et tout ceci se fait en lien avec l'administration au sens classique du terme, c'est-à-dire par exemple les services de recherche, les services de scolarité et à ce moment-là cela devient de la coordination. De mon point de vue, pour qu'une université fonctionne fluidement, ce n'est pas tant une hiérarchie qui est nécessaire, même si elle existe il ne faut pas le nier, avec à son sommet la Présidence et la Direction générale des services, mais davantage, pour moi, une coordination. Ce n'est surtout pas de la subordination. Il faut que tous adhèrent à un objectif, que ce dernier soit partagé par tous et à partir de là, on avance ensemble.

Dans ce contexte, est-il aisé d'organiser le fonctionnement de domaines où les spécialités divergent, comme le peuvent être celles de droit, l'économie ou encore le service des sports par exemple ? Et où, de plus, les organisations des différentes composantes varient ?

Cela peut complexifier le fonctionnement mais aussi l'enrichir. Plus l'université grandit plus ça devient complexe. Plus l'université se développe, plus on est nombreux, plus l'organisation s'alourdit. Je pense que notre université fonctionnait plus simplement il y a vingt ans parce qu'il y avait moins d'étudiants, la taille était beaucoup plus petite, de surcroît elle n'était pas autonome : c'était l'État qui avait la main mise sur l'université donc je pense que cela participait à rendre le fonctionnement plus simple. L'autonomie des universités a beaucoup d'avantages mais elle engendre aussi beaucoup de contraintes. D'abord, cela renforce paradoxalement le poids des tutelles. L'État est beaucoup plus contrôleur depuis que nous sommes autonomes. Ce qui est normal : nous utilisons des fonds publics dont il en contrôle l'utilisation. Si l'on combine l'autonomie, l'augmentation de la taille et, les réformes incessantes de l'université bien sûr le fonctionnement est plus compliqué. Ce qui suppose d'avoir beaucoup plus d'instances de pilotage avec les chefs de service pour véritablement tout organiser et tout coordonner. Le nombre et l'importance de l'administration supposent ainsi que l'on utilise des outils plus performants pour que tout le monde puisse travailler en bonne intelligence, en bonne coordination. Et c'est ce qui nous a conduit d'ailleurs à la mise en place d'une démarche qualité qui consiste à mettre en place des procédures, des processus, précisément pour que les choses se passent de manière beaucoup plus fluide et que, par exemple s'il y a des changements parmi les postes administratifs, le successeur retrouve un guide de procédure pour savoir comment continuer à faire fonctionner le service. Donc le développement de l'administration en termes de poids, d'importance, suppose d'avoir un travail qui soit bien coordonné, organisé pour qu'il n'y ait pas de hiatus ou de blocage.

Depuis votre élection en mai 2016, quelles réformes avez-vous entreprises sur ces sujets ? Sachant qu'il convient de rappeler qu'avant cela, vous occupiez déjà la fonction de Vice-président, notamment du Conseil d'administration sous le second mandat du Président Bruno Sire.

D'abord il faut faire un constat, c'est que le temps passe vite ! Deux ans sont déjà passés et je dois dire qu'il y a un certain nombre de réformes que j'aurais voulu engager et que je n'ai pas encore pu faire, parce que l'on a été pris par d'autres choses. Parmi celles que nous avons mises en place, et il y en a un certain nombre, une des premières a été de permettre aux enseignants-chercheurs d'être intéressés, financièrement, lorsque leurs travaux leur permettent de candidater avec succès à des appels à projets. On a mis en place des processus d'intéressement pour encourager ces chercheurs à mobiliser des fonds qui contribuent à développer leurs recherches et leurs laboratoires. Donc nous avons déjà beaucoup travaillé sur cette organisation de la recherche, sur son financement. J'ai également revu les règles de fixation de budget des laboratoires de recherche afin de leur assurer un budget stable leur donnant les moyens de prévoir leurs actions. Sur le sujet de la recherche, on a donc fait de gros efforts. Puis nous avons mis en place la réforme des Masters puisque, dans un cadre national nous avons intégré la mise en place du portail « TrouvermonMaster.gouv.fr » ainsi que l'instauration du recrutement à l'entrée du Master I pour certaines formations, à l'exception du droit pour le moment. Ces réformes nationales nous ont donc conduit à revoir nos procédures de recrutement, à mettre en place un tout nouveau système d'organisation des Masters. Et puis, toujours

pour rester sur le volet étudiants, ce qui nous a beaucoup occupé voire accaparé exclusivement pendant quelques mois, c'est la réforme de Parcoursup. Sur ce sujet, il a fallu beaucoup travailler et j'ai piloté dès le départ cette réforme pour mobiliser tout le monde universitaire. Tout cela, c'est surtout le volet formation. Nous avons aussi continué à revoir le fonctionnement de l'École européenne de droit, de booster le Collège supérieur du droit. On vient également d'engager une réforme sur la certification en langue en changeant les modalités.

Ce que je n'ai pas encore pu faire, d'autant que cela suppose que le site soit en mesure d'y répondre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, c'est de créer des diplômes bi-compétences avec d'autres universités ou établissements puisque ce genre de diplôme, nous en avons déjà à UTC en éco-droit, en éco-gestion, éco-maths... Mais j'aurais voulu développer des formations qui puissent être bi-compétences avec l'Université Jean-Jaurès, avec l'UPS ou d'autres. D'ailleurs nous sommes en train de le faire avec l'ISAE. Sur ce projet j'ai un peu été arrêtée dans mon élan parce que le fonctionnement du site « patine » un peu. L'Université Jean-Jaurès n'a pas été dans une situation facile cette année donc cela ne simplifie pas les discussions. Il reste encore à faire, mais j'ai du temps devant moi... Nous avons aussi mis en place des réformes concernant l'administration elle-même. La première de ces réformes, très lourde, largement pilotée par Madame CHICOYE, Directrice générale des services, concerne le régime indemnitaire des personnels administratifs. Il y a évidemment eu une réforme au niveau national qu'on appelle le RIFSEEP, la réforme du régime indemnitaire des personnels de l'État pour faire simple, qui nous a conduit à revoir tout ce régime pour nos personnels. Ce qui a eu une conséquence non-négligeable pour l'université : l'augmentation assez substantielle du niveau des primes m'a conduit à décider de mettre environ 200.000 € de plus sur la table, ce qui n'est pas neutre pour le budget l'université. Cela a été le résultat d'un très long travail, d'un processus de négociation très consensuel je tiens à le souligner avec les organisations syndicales pour se mettre d'accord sur le montant des primes, sur les groupes de fonctions. C'est une réforme importante que nous avons pu mettre en œuvre.

Aujourd'hui, quels chantiers reste-t-il à entreprendre ?

Les chantiers vont s'ouvrir tout de suite dès la rentrée puisque nous nous engageons dans une nouvelle phase d'évaluation-accreditation. En effet, tous les cinq ans, qui en fait reviennent à trois ans et demi le temps de constituer le dossier, nous sommes évalués par l'HCERES (le Haut conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) afin d'être accrédités à délivrer nos diplômes. Sur ce point, je vais lancer la campagne dès la rentrée. Ce n'est pas simplement un lancement pur et simple mais cela suppose qu'on remette à plat toute notre offre de formation. Donc il faut réfléchir sur ces sujets. Dans les mois qui viennent, l'ensemble de l'établissement évaluera ce qui a été fait évidemment et construira notre projet pour les cinq années suivantes en matière de formation, de recherche et plus généralement de fonctionnement de l'Université. Dans ce cadre, j'ai demandé, à la Faculté de droit en particulier car les autres composantes ont déjà un peu plus avancé, de réfléchir à la réforme de la Licence en droit. Je souhaiterais que nous puissions, dès la rentrée 2019, mettre en place une année propédeutique, une L0 pour les étudiants qui seraient en difficulté, les fameux « oui, si » de Parcoursup qui ne sont pas aptes à rentrer en première année de droit, d'économie ou de gestion et qu'il faudrait accompagner.

Il faudrait organiser une première année L0 avec une initiation à certaines matières, avec la délivrance de crédits bien sûr et qui permettrait aussi de renforcer des compétences générales. Mais cela suppose d'abord des moyens nouveaux accordés par l'État car notre budget ne nous le permet pas, et ensuite de réformer la Licence elle-même puisqu'il faudrait adapter la première année dès lors qu'une année supplémentaire est créée. Dans les mois qui viennent, cette réflexion se nourrira. Il faudra aussi se préoccuper de notre offre de masters : nous avons beaucoup de Master et le temps est venu de réfléchir à une possible évolution. Faire évoluer notre offre sur les nouveaux métiers c'est un objectif et un devoir pour nous ! Nous devons adapter nos formations aux nouveaux métiers qui apparaissent. Je pense notamment au domaine du droit avec l'essor de la digitalisation, l'apparition des nouveaux modes de production du droit, la justice prédictive... Il faut que notre offre de formation soit parfaitement adaptée aux attentes et à l'insertion de nos étudiants. Nous travaillons aussi sur les moyens de mieux valoriser la recherche en droit, économie, gestion. C'est une question majeure dans les années qui viennent car dans nos disciplines, nous avons des difficultés pour mettre en valeur nos recherches qui sont par ailleurs importantes. On ne peut pas déposer de brevet, créer d'invention dans nos domaines, ce qui est naturel pour les sciences du vivant ou l'ingénierie. En droit, même si nous écrivons un ouvrage ou un article remarquable et novateur, nous ne pouvons pas le faire breveter. Or aujourd'hui, le Ministère insiste beaucoup sur la valorisation de la recherche et il faut réfléchir comment, par des schémas différents, on peut valoriser la recherche en droit, économie et gestion, qui est une recherche très productive mais dont on doit davantage faire connaître l'importance.

En septembre dernier, interviewée par Le Décodé, vous disiez vous opposer au projet de fusion, privilégiant « une Université à taille humaine ». Qu'en est il aujourd'hui alors que la présidence de l'UT Jean-Jaurès a changé ? Où en est ce projet et votre position a-t-elle depuis évolué ?

Ah non, ma position n'a pas changé ! J'ai une particularité, c'est que j'ai des convictions et que je suis têtue. Je ne prends jamais de position ni de décision à la légère, mais une fois que ma décision est prise je m'y tiens. Ce qui ne veut pas dire que je ne change jamais d'avis, mais il faut pour cela des éléments nouveaux ! Ma position était très claire : je pense et reste persuadée que le site toulousain n'est pas en capacité de fusionner. La réalité du terrain l'a montré... Nous avons trois universités qui ont des traditions, des cultures et des modes de fonctionnement différents et qui ne sont pas assimilables ni réductibles à une entité. C'est la raison pour laquelle je me suis toujours opposée au projet de fusion parce que je considère que les gros établissements ne constituent pas un avantage et sont plutôt ingouvernables. Pour moi une université, c'est un établissement qui doit être proche de ses étudiants précisément pour répondre à leurs demandes, à leurs attentes et pas une grosse machine désincarnée. Aujourd'hui la question de la fusion n'est plus à l'ordre du jour, l'échec de la reconquête du label IDEX a montré que, de toute façon ce projet de fusion n'était pas bon. Et de surcroît, ce qui a profondément changé la donne c'est le changement du gouvernement, avec un nouveau Président de la République, qui a une approche totalement différente de la question. Si avec le précédent gouvernement, nous avons subi des pressions en faveur de la fusion,

aujourd'hui ce n'est plus le cas. Nous avons une Ministre - Madame VIDAL - qui nous dit très simplement, et c'est un discours que j'apprécie, que si la fusion est un modèle qui convient, fusionnez, si ce n'est pas le cas, ne fusionnez pas. Le discours aujourd'hui de notre Ministère de tutelle, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, est celui d'utiliser les moyens à notre disposition pour que le site toulousain soit un site visible, attractif et reconnu pour ses compétences. Mais on ne cherche plus à nous imposer le modèle unique de la fusion. Notre Ministre nous laisse libre de trouver les moyens les plus efficaces. D'ailleurs, le Code de l'éducation va être modifié en début d'année pour donner plus de souplesse dans la possibilité de se rapprocher, de travailler ensemble mais sans fusion, sans remise en cause du statut des établissements. Cela nous redonne beaucoup de souplesse pour, comme on est en train de le faire, discuter de ce qu'on peut faire ensemble, les trois universités et les établissements qui le souhaiteraient, mais seulement sur certains projets. Structurellement, il ne s'agit plus du tout de fusionner. De toute façon, je crois qu'il est bon de ne plus en parler parce que cela reste sensible à l'Université Jean-Jaurès.

On observe déjà ce genre d'initiative comme peut l'être l'ouverture du Master « Éthique » par exemple ?

Tout à fait. Vous savez, nous avons déjà beaucoup travaillé ensemble entre les trois universités. Vous prenez l'exemple du Master Éthique : c'est une formation co-accréditée entre l'UTC, l'UTJ et l'UPS. Nos trois universités peuvent donc créer des Masters communs. Nous avons aussi des écoles doctorales co-accréditées, certaines entre l'UPS et l'UTC ou l'UTJ et l'UTC. Certains centres de recherche sont également co-accrédités comme l'IRIT en informatique qui est commun entre ici et l'UPS. Nous travaillons ensemble sans avoir besoin d'un seul établissement, cela depuis de nombreuses années.

La rentrée de septembre sera la première à la suite de la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur avec déjà des contestations relatives à Parcoursup. Quelle est votre position sur le sujet et quel rôle peut jouer l'administration de l'UTIC sur ce point ?

Je vais répondre en deux temps. D'abord je suis intimement persuadée que Parcoursup est une bonne réforme. Notre Ministre l'a portée, parfois avec difficulté. Je pense que c'est une bonne réforme qu'il faudra apprécier sur plusieurs années. Je comprends l'inquiétude des étudiants, ceci étant, je pense que le grand mérite de cette réforme a déjà été de supprimer Admission Post-Bac. Après, je pense que Parcoursup doit être amélioré, la Ministre ayant mis en place un Comité de pilotage précisément pour cela. C'est la première année, il y a évidemment des choses à améliorer notamment dans le temps de réponse. Je pense que c'est beaucoup trop long et que l'attente est trop longue pour savoir qui viendra et qui ne viendra pas. Cette réforme est bonne à mon avis, pour plusieurs raisons. D'abord, cela va conduire les lycéens à construire dès la seconde, leurs projets professionnels. Il va falloir qu'ils se demandent vers quoi ils veulent aller, sans parler de quels métiers évidemment, on peut toujours changer d'avis. Donc les matières qui vont être choisies ne le seront pas par hasard, mais parce que le lycéen a un projet de faire du droit ou des maths. En lien avec la réforme du baccalauréat cela

devrait permettre de lier le tout de manière assez intelligente. Je pense que responsabiliser les lycéens tôt, c'est très bien pour les amener vers la construction de leurs projets. C'est un premier avantage de la réforme. Le deuxième, qui me paraît extrêmement important, c'est de rapprocher l'université des lycées. Aujourd'hui, les lycées connaissent très mal l'université. Je ne jette la pierre à personne. Les lycées nous connaissent très mal parce que certains n'ont pas essayé de nous connaître. Certains enseignants ont encore l'idée de la fac de quand ils y étaient, c'est-à-dire, il y a vingt ans ou plus... et elle a beaucoup changé depuis. Donc je pense qu'il y a un défaut de connaissance de leur côté mais également de notre côté aussi. Nous ne sommes sans doute pas allés suffisamment dans les lycées pour s'y faire connaître. Aujourd'hui nous devons travailler ensemble pour faire connaître nos attendus et aider les proviseurs et les professeurs principaux dans leurs avis. Nous avons organisé ici, sous l'égide du rectorat, une réunion avec les proviseurs précisément pour leur présenter l'université, ses évolutions, la professionnalisation des formations... Il faut qu'ils nous connaissent et cette réforme nous y oblige. Enfin, troisième avantage de la réforme, qui je pense mettra un peu de temps à apparaître, c'est l'incidence positive qu'elle aura sur le taux d'échec. Certainement pas la première année mais dès lors que les lycéens auront compris les attendus d'une formation par rapport à ce qu'ils ont pu capitaliser, on devrait normalement avoir dans nos disciplines des étudiants qui ont été formés pour y venir. Un exemple très simple : quelqu'un qui veut faire de l'économie, quand on sait que c'est une discipline avec une forte base mathématique, doit comprendre qu'il doit être bon dans cette matière. Quand le processus sera bien installé, cela aura pour effet de réduire le taux d'échec. Et cette réduction, ce n'est pas seulement un chiffre, c'est redonner une bonne image de l'université puisque aujourd'hui, le discours c'est de dire « on échoue en première année ». Oui l'échec est important en première année pour différentes raisons évidemment mais la principale est que le profil de certains étudiants n'est pas adapté. Donc si les profils sont en adéquation avec nos formations, le taux d'échec sera moindre et cela sera beaucoup plus valorisant pour l'étudiant et pour l'université. La réforme doit être mieux comprise et son maître-mot - l'orientation - intégré. Elle va permettre de bien orienter les étudiants et je pense que cela était nécessaire.

Ensuite, sur le rôle de l'administration sur ce point, cela a été un rôle très important. Il a en effet fallu que l'administration accompagne le changement, ce qui a été un travail très lourd. Pour les enseignants-chercheurs aussi puisqu'ils ont dû traiter tous les dossiers. Notre administration et surtout les scolarités se sont immédiatement emparées du dossier en lien étroit avec les composantes évidemment, pour définir les attendus, mettre en place les modalités d'examen des dossiers, les commissions d'examen des vœux et traiter toutes les réponses. Donc oui, l'administration a un rôle à jouer mais encore une fois, en lien avec les enseignant-chercheurs puisque c'est une réforme qui lie ces derniers avec l'administration.

Depuis quelques années, se développent de nouvelles méthodes d'enseignement axées sur le numérique notamment en Droit comme ça peut-être le cas des serious games ou la diffusion de cours via l'outil Facebook live. Où en est l'UTIC sur ce sujet ?

Je crois que nous avons déjà beaucoup avancé sur ce sujet. Une chargée de mission dans mon équipe est en charge des innovations pédagogiques. Nous avons développé une très large offre de formation à distance. Nous disposons

de nombreux cours en ligne. Nous avons été un acteur majeur, il y a longtemps de Campus de France. Nous avons mis en place des possibilités d'innovations pédagogiques. Quelques enseignants font par exemple de la pédagogie inversée. Ils mettent leurs cours à disposition des étudiants avant le cours et pendant, ils peuvent creuser certains points particuliers. En plus, nous lançons à la rentrée un MOOC en droit des entreprises en difficulté qui sera le MOOC UT1C. Ce sera le premier, il y en aura peut-être d'autres dans l'avenir, encore que cela coûte cher et qu'il faudra voir le modèle économique. Par ailleurs, il existe un Master mention droit du numérique qui est très reconnu et vient de faire l'objet d'un Label CNIL. Donc je crois que nous sommes dans une démarche prospective et positive en termes d'innovation pédagogique. Ceci étant, je pense qu'il est indispensable de lier l'enseignement traditionnel avec ces nouvelles méthodes mais que l'un ne doit pas remplacer l'autre. Je pense que le cours en amphithéâtre, pour les juristes au moins, est un cours très formateur, même s'il faut bien sûr moderniser les méthodes de transmission du savoir. On ne peut pas faire cours comme on le faisait il y a vingt-cinq ans. Il faut donc l'adapter avec les nouvelles technologies qui sont un appui à la formation. Mais pour le juriste, le cours en amphithéâtre est le cours qui va donner les bases de la formation, le droit étant une matière orale. Concernant l'adaptation au numérique, nous avons un service très développé et performant avec une direction des technologies, de l'information et de la communication pour l'enseignement (DTICE). C'est pour cela que je pense que sur ce point, nous sommes dans une démarche dynamique.

On parlait d'innovation, l'université est aujourd'hui concurrencée par les grandes écoles et chaque année, on perd des étudiants qui privilégient ces grandes écoles-là. Comment peut-on lutter contre ce phénomène qui nous touche ?

Ça c'est une difficulté qui n'est pas facile à résoudre parce que je pense que ce n'est pas lié qu'à l'université. Je pense quand même que Parcoursup va nous aider à faire bouger l'image des grandes écoles. Aujourd'hui, le discours porté dans les lycées, c'est qu'un étudiant brillant va s'orienter vers les classes préparatoires aux grandes écoles et s'il ne peut pas faire cela, il ira à l'université. Je pense que le fait de mieux se connaître avec les lycées peut inverser l'idée que les meilleurs doivent aller vers les grandes écoles ou dans les classes préparatoires. Je suis convaincu que si nous travaillons efficacement, et les étudiants ont aussi un rôle à jouer pour casser cette image-là, nous devons pouvoir y arriver même si cela prendra un peu de temps. Mais la réaction française, typique puisqu'on ne l'observe pas à l'étranger, est que, pour les parents, la meilleure formation est celle des classes préparatoires et des grandes écoles. Et cela, c'est compliqué à faire évoluer. On explique que l'université se transforme, nous organisons des journées portes ouvertes, nous recevons les parents... On commence à sentir un frémissement, mais c'est une mentalité très française. Prenez un pays comme la Belgique, il n'y a pas de classe préparatoire aux grandes écoles et c'est l'université qui y prépare et les résultats sont bons ! Ce qui va nous permettre de contrebalancer l'image des grandes écoles, sans les concurrencer complètement, c'est d'avoir mis en place un certain nombre de formations sélectives. Je pense à l'École européenne du droit, au Collège supérieur du droit, à l'École d'économie, à des formations en management qui permettent de dire qu'à l'université, nous accueillons bien sûr largement les étudiants mais nous disposons aussi de formations de très haut niveau qui vont permettre aux meilleurs d'avoir encore plus. C'est cela qui va nous permettre de montrer qu'il n'y a pas pour

les meilleurs que la classe préparatoire aux grandes écoles ! Il faut aussi communiquer largement sur notre taux d'insertion professionnelle pour nos diplômés de l'université qui est très élevé, qui concurrence celui des grandes écoles. Aujourd'hui, si on regarde la grille des salaires d'un étudiant sortant d'une grande école et d'un étudiant sortant de Master 2 ou d'un docteur, on observe une harmonisation, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Mais c'est surtout l'image de l'université qu'il faut arriver à valoriser pour montrer que la place des meilleurs est aussi à l'université et qu'à la sortie, l'accès à l'emploi est favorisé.

Lors de la dernière session de qualification au Conseil national des universités (CNU), sur les quinze étudiants de l'UT1C qualifiés en droit, aucun n'a été recruté par l'université. Avez-vous une position sur ce sujet qui peut angosser beaucoup de doctorants ?

J'ai une position très claire sur la question. D'abord, je suis parfois perplexe sur la manière dont le CNU qualifie, mais c'est un autre sujet. Pour parler des recrutements de l'UT1C, si nous avons des docteurs qualifiés, cela veut dire que nous avons des thèses qui sont de bon niveau puisqu'elles ont été jugées comme telles par le CNU. Ensuite, je ne regarde pas d'où vient celui qui est candidat. Ce que je veux pour notre université, c'est le meilleur. S'il s'avère que le meilleur est toulousain, il faut le recruter. Si le meilleur est extérieur, c'est lui qui sera retenu. En disant cela, j'expose ce qui est, pour moi, un impératif dans notre université : la politique de l'excellence. Excellence des formations qui suppose l'excellence des enseignants-chercheurs. Pour moi, et c'est ce que je dis aux Présidents des comités de sélection lorsque je les nomme, il n'y a pas de règle absolue et générale d'exo-recrutement. Je ne souscris pas à cette idée de distinction selon l'université d'origine. Je ne dirais jamais que nous ne recruterons pas de toulousains et que nous privilégierons les extérieurs. Ce que je veux, c'est que nous attirions les meilleurs... que les meilleurs soient toulousains, ils seront recrutés ! Après, la difficulté est que l'audition se passe sur un jour. Le candidat passe devant un comité de sélection et ce jour-là, d'autres candidats sont présents. C'est donc ce jour-là qu'il faut être le meilleur. Peut-être qu'il aurait été meilleur la veille ou le lendemain, mais c'est un concours. Quand vous passez le concours d'agrégation il y a quatre leçons et l'agrégatif doit être bon les quatre jours dans l'année !

Je comprends les inquiétudes mais je vais vous livrer le fond de ma pensée : les toulousains ne se préparent pas assez à ces auditions. J'ai donc demandé aux Présidents de section de mettre en place des préparations aux auditions car je constate qu'il y a des candidats à la maîtrise de conférences qui arrivent d'une université extérieure et qui sont beaucoup plus préparés que les nôtres. Et c'est sur ça que nous pouvons agir. Je le dis souvent aux docteurs : les candidats de l'UT1C ne se préparent pas assez. On me dit souvent « je viens de soutenir ma thèse, je suis prêt pour l'audition », non ! La soutenance de thèse n'a rien à voir avec l'audition pour la maîtrise de conférences. En effet, à la soutenance, vous parlez de votre thèse que vous connaissez alors que le jour de l'audition c'est un recrutement qui est en jeu. Et la question que nous nous posons est de savoir si le candidat peut devenir un collègue. Ce n'est donc pas la même chose. Il faut une préparation à une épreuve certes de connaissances, mais surtout de comportement. Parfois on répond à une question du comité de sélection alors que cette réponse ne lui

importe pas. C'est la façon dont on va la donner qui est jugée, la façon dont on se comporte si on ne connaît pas la réponse. Et là, il y a deux façons de répondre : soit on reste sec, soit on raisonne pour montrer au comité que l'on peut argumenter, que l'on est capable de réfléchir. Vous savez quand on se retrouve dans un amphithéâtre pour donner son premier cours, ce que l'on redoute c'est la question et d'autant plus quand nous n'avons pas la réponse. Les chargés de travaux dirigés l'expérimentent déjà un peu mais pour des petits groupes. Mais quand dans un amphithéâtre un étudiant vient avec une question sur un point de cours qu'il n'a pas compris vous ne pouvez pas lui dire que vous ne savez pas. Pourtant, vous pouvez ne pas savoir et dans ce cas, il faut trouver une solution. C'est un des objectifs de l'audition de maître de conférences : tester le candidat. C'est pour cela qu'il faut que les docteurs et doctorants qui se destinent à la carrière universitaire participent aux conférences de préparation à l'agrégation pour les préparer aux auditions, et permettre ici ou ailleurs qu'ils soient les meilleurs, il n'y a aucune raison qu'il n'en soit pas ainsi ! Je l'ai dit aux écoles doctorales car je comprends l'inquiétude. À l'École d'économie par exemple, les étudiants toulousains ne sont pas recrutés, ne sont retenus que des extérieurs. Mais la même politique est conduite pour toute la discipline « Économie » en France. Donc ce n'est pas moins gênant. TSM pratique largement la même politique de recrutement dans les mêmes conditions. Pour les juristes, il est évident que je ne peux pas soutenir cette politique qui est dire de ne pas recruter de toulousain, car aucune autre faculté de droit ne fait cela. La politique reste donc de prendre les meilleurs. Il faut donc faire en sorte que nos étudiants soient ces meilleurs. Et auquel cas, il n'y a pas de raison qu'ils ne soient pas recrutés.

Quel conseil donneriez-vous à un étudiant qui vient d'arriver à l'Université, qui est face à une administration et qui ne sait comment cela fonctionne ?

Mon conseil serait que, pour s'approprier l'université il faut participer à la vie universitaire. Parce que l'étudiant vient étudier, mais aussi vivre sur ce campus. Il faut qu'il participe à tout ce que nous mettons à sa disposition : forums d'accueil, journées d'information... Je pense qu'on doit lui donner un maximum d'informations pour qu'il puisse s'approprier son université. Nous essayons de développer cet aspect encore plus. Et puis le conseil qu'il faut lui donner, c'est que nous sommes précisément une université à taille humaine : il peut taper à une porte et trouver quelqu'un derrière qui le renseignera ! Ce qui n'est pas toujours le cas quand la gouvernance d'une université se trouve ailleurs. Il ne faut surtout pas hésiter pour l'étudiant, que ce soit vis-à-vis d'un enseignant ou d'un personnel administratif, à aller au contact. Nous sommes là pour cela et comme je l'ai dit : nous avons su garder cette relation humaine et surtout qu'il ne reste pas dans son coin s'il est perdu. Et puis peut-être et surtout qu'il aille aussi vers les élus étudiants qui sont là pour cela, pour l'accompagner dans ce monde qu'il découvre.

Propos recueillis par Thomas BUGADA

Présentation du dossier « Tout savoir sur l'université et ses acteurs »

Le Décodé vous présente en septembre et octobre les administrations fondamentales de notre Université ! Leur connaissance est importante pour ceux qui veulent inscrire leurs études dans une démarche qualitative.

Le Décodé souhaite chaleureusement remercier tous les agents de l'université, du CROUS et d'autres organismes qui ont accepté de se livrer à ces entretiens. Nous saluons notamment Mme la Présidente de l'Université, Corinne MASCALA, et Mme Cécile CHICOYE, Directrice Générale des Services, pour leur indéfectible soutien.

Nous pensons sincèrement que les étudiants ont un grand intérêt à connaître leur établissement, son offre et ses coulisses, qu'ils ont un intérêt plus grand encore à défendre son image et ses valeurs. L'université est la voie des maîtres, celle où la recherche nourrit la pensée, celle où l'on mesure le champ des possibles et celle où on essaye encore – sans forcément toujours réussir – à singulariser l'Homme qui y entre plutôt qu'à l'uniformiser. Ceux qui voudraient enterrer le modèle universitaire et ceux qui ne voient les études que par les grandes écoles commettent une erreur fondamentale. Il n'existe rien de plus vain que de vendre aux étudiants du « clinquant et de l'éphémère ». Que dire de certains d'entre eux qui souhaitent intégrer, voire sortent de ces écoles ? Bien nombreux sont ceux que l'on peut trouver, selon la formule de Marc LAMBRON, « à la fois suffisants et insuffisants ».

Alors effectivement, nous remercions le personnel administratif, le personnel enseignant et le personnel des services communs de l'Université Toulouse 1 Capitole pour leur travail. Souvent les administrations sont moquées, mais rares sont celles qui fonctionnent aussi efficacement que dans cet établissement. Pour une université qui, comme la nôtre, vise l'excellence, il est absolument fondamental que nous reconnaissons et défendons ces acquis.

ENTRETIEN AVEC PHILIPPE NELIDOFF

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE



LE DÉCODÉ :
Bonjour Monsieur le Doyen, merci d'avoir accepté de nous recevoir. Pour commencer, pouvez-vous vous présenter aux nouveaux étudiants arrivant à UT1C cette année ?

PHILIPPE NELIDOFF : Je suis le Doyen de la Faculté de droit et

sciences politiques d'UT1C et historien du droit de formation. Je suis dans la maison depuis longtemps puisque j'ai fait mes études ici à partir de 1979. Puis j'ai été docteur en 1990, maître de conférences, agrégé en 1994. J'ai été nommé à Lille pendant six ans puis je suis revenu ici en 2000.

Pouvez-vous expliciter votre rôle en tant que Doyen de la Faculté ?

Le Doyen c'est un titre qui est ancien, et qui a été repris depuis quelques années. Ce n'est pas le doyen d'âge mais le directeur de la composante. Notre composante est la plus importante d'UT1C puisqu'en effectifs nous avons entre cinquante et cinquante-cinq pour cent de l'effectif total. Cela représente à peu près dix mille étudiants en droit. Nous avons deux sites, Toulouse et Montauban, sept centres de recherches, le Collège supérieur de droit, l'Institut d'études judiciaires, l'École européenne de droit et l'École doctorale droit et science politique. J'ai souvent coutume de dire que la Faculté de droit c'est la maison commune de tous les juristes. Et puis il y a bien sûr un grand nombre d'enseignants-chercheurs donc c'est une très grande maison. Mon rôle est d'essayer de contribuer à ce que cela marche correctement, c'est-à-dire tout le côté formation, le côté recherche, la représentation de la Faculté à l'extérieur, y compris au plan international – et je voyage beaucoup – et puis je dois veiller à la bonne articulation entre la Faculté de droit et les autres composantes, ainsi qu'à celles avec le niveau central, avec la présidence et les conseils au niveau central, notamment la Commission formation et vie universitaire, avec le Conseil d'administration également, et bien sûr le Comité de direction de l'Université.

C'est un rôle qui est très absorbant. On dit qu'il faut un an pour entrer dans une fonction, je crois que c'est vrai. Je suis là depuis à peu près un an maintenant et il me reste quatre ans puisque c'est un mandat de cinq ans.

Devenir Doyen, est-ce l'objectif de tout professeur en droit ? Finalement qu'est-ce qui vous a animé pour ce poste ?

Aujourd'hui la fonction de Doyen est une fonction extrêmement prenante, pour laquelle on est plus ou moins bien formé, parce qu'on peut être un excellent chercheur, un excellent pédagogue mais ne pas être attiré par les fonctions administratives ou de management d'équipe, car cela demande des qualités différentes. Me concernant, les choses se sont faites de manière très progressive. Je ne pensais pas du tout lorsque j'ai été agrégé en 1994 que je serais Doyen un jour de ma propre faculté. Je me suis toujours beaucoup épanoui dans mes différentes fonctions. Le déclic dans mon cas personnel c'est que je ne suis pas toulousain, je suis albigeois, et comme j'étais le seul professeur albigeois pendant un moment, il m'a été donné de diriger pendant dix ans les formations juridiques du Centre Champollion. Je me suis occupé de la licence et du niveau master (1) de droit à Albi et de la licence AES de Rodez, et cela m'a mis un peu le pied à l'étrier. Mais je ne voulais pas rester à ces fonctions. Je trouve que dix ans pour une fonction de direction c'est bien, et donc je ne voulais pas passer toute ma carrière dans cette responsabilité, mais ça m'a préparé beaucoup à la direction ici. Et puis j'ai été membre du Conseil de Faculté ici, j'ai fait trois mandats complets, soit douze ans, donc je me suis initié en étant assesseur. J'ai dirigé le Master histoire du droit pendant assez longtemps également. Donc ça s'est fait progressivement, la difficulté étant d'articuler le cœur de notre fonction qui est quand même d'enseigner et de faire de la recherche avec cette tâche qui est extrêmement absorbante, sachant que je ne veux pas renoncer au reste. Donc j'essaie de mener les trois, mais c'est beaucoup pour un seul homme. Sans compter la vie familiale et personnelle à côté.

Que pensez-vous du fait que tous les enseignants-chercheurs doivent cumuler les fonctions d'enseignement et de recherche et les fonctions administratives ? Pensez-vous que c'est opportun ?

Oui. Je pense que si on ne fait que de l'administration et ce qu'il y a autour, on a un risque de se déconnecter du réel. Le cœur de notre métier ce n'est pas l'administration, ce n'est pas la gestion, c'est l'enseignement et la recher-

che. On a quand même des décharges, j'ai une décharge de service de deux tiers, donc j'ai la possibilité de ne faire qu'un tiers de mon service d'enseignement, même si j'en fais plus. Donc il y a moyen d'équilibrer quand même tout cela. Mais je ne veux renoncer ni à l'enseignement ni à la recherche. Je n'ai pas eu de phénomène de saturation que peut-être d'autres collègues peuvent avoir, j'ai toujours aimé commencer un cours à la rentrée, voir de nouveaux étudiants, et puis l'activité de recherche aussi, bien que l'on ne puisse pas faire autant quand on a ces fonctions que quand on ne les a pas. Chaque année je vais quand même à plusieurs colloques, je continue à publier. L'essentiel étant aussi de travailler en équipe. Il y a plusieurs moyens de vivre cette fonction, vous pouvez choisir de la vivre vraiment personnellement en disant « c'est moi qui coupe et qui tranche », mais ma manière c'est plutôt la collégialité, qui est aussi dans l'ADN universitaire. J'ai une équipe d'assesseurs que je sollicite beaucoup et qui sont des collègues, et puis j'ai une équipe administrative qui est composée de cinq personnes. Tout est mâché, j'ai beaucoup d'aide et financièrement aussi. Ce matin on avait une réunion pour préparer le budget 2019, le budget des formations, le budget de fonctionnement, l'École doctorale de droit et sciences politiques... Tout ça c'est un budget et moi j'ai besoin de techniciens car je suis un historien du droit et non pas un fin connaisseur des finances. Je commence à voir à peu près comment ça marche même si je ne maîtrise pas tout, je ne le cache pas, donc j'ai besoin d'avoir des professionnels. Et moi je vis la fonction comme ça, je vis beaucoup en équipe, pour moi c'est essentiel même s'il y a des moments où il faut trancher, arbitrer et c'est mon rôle. Après, il y a toutes les demandes diverses et variées des étudiants, surtout en période d'examen, quand ils ont épuisé toutes les voies de recours. Cela fait penser à la procédure devant la CEDH à Strasbourg.

En un an, quels projets avez-vous pu mener, et quels projets souhaitez-vous mener durant les quatre années à venir ?

Je crois que les projets dans la vie c'est ce qui est moteur. Je n'envisage pas ma fonction comme la seule gestion des affaires courantes au quotidien. Dans les projets que j'avais qui ont été réalisés, il y avait notamment de faire en sorte que la Faculté de droit redevienne la maison commune des juristes et donc on a travaillé à modifier les statuts par exemple de l'IEJ et de l'École européenne de droit pour qu'ils soient statutairement dans la Faculté. Il y a eu des renouvellements importants dans les directions de l'IEJ, de l'École européenne de droit, du Collège supérieur de droit. J'ai essayé également de mieux maîtriser les aspects budgétaires et de faire des économies sur certains postes pour le réorienter vers des

soutiens financiers. Par exemple, pour les doctorants, on a pris en charge l'an dernier l'impression de leur thèse, parce que les moyens le permettaient. J'ai essayé de faire monter en puissance l'Université d'été, où on a mis également plus de moyens financiers. On a amélioré la communication de la Faculté. On est en train de réfléchir pour l'avenir au dispositif pédagogique entre les deux sessions, parce que pour le moment entre la session ordinaire et la session de rattrapage – qui malheureusement ne rattrape quasiment personne – il n'y a pas de dispositif pédagogique. La Faculté a pris en charge financièrement les jeunes collègues qui vont passer le concours d'agrégation. Cette année nous avons eu deux collègues maîtres de conférences à Toulouse qui ont été agrégés en droit public. Le concours d'agrégation de droit privé est en train de commencer, nous avons onze candidats de Toulouse qui y vont, et on va prendre en charge une partie de leurs dépenses. D'un autre côté, j'ai diminué certaines choses. La cérémonie de rentrée, je trouve que c'est très bien mais j'ai divisé le coût par deux. Il y a de grands projets comme ça. On continue à soutenir l'As de la Plaidoirie.

L'année a surtout été marquée par Parcoursup. Là nous allons avoir pour la suite la réforme de la licence. Il va falloir reconfigurer également l'offre en Master. Nous avons à la rentrée quarante Master 2 en droit, ce qui est beaucoup. Il y aura une nouvelle accréditation en 2020, donc il faut maintenant se lancer dans la réflexion, qui va durer une bonne année pour être dans les clous à la rentrée 2019. Il faut avoir la capacité d'anticiper les choses ; après bien sûr il y a des choses qu'on ne peut pas anticiper. Ma manière de fonctionner repose sur des groupes de travail. Par exemple on a mis en place un groupe de travail de droit français en anglais, de manière à proposer aux étudiants Erasmus entrants des cours de droit français en anglais, ou de proposer à des étudiants français qui veulent aller à l'étranger. Il faut améliorer absolument le niveau en anglais. On a mis en place également un groupe de travail sur les relations avec le monde de l'entreprise. Les projets ne manquent pas.

La licence en droit va-t-elle être refondue pour donner plus d'importance aux langues ?

La réforme de la Licence touche pas mal de choses et laisse beaucoup de libertés aux établissements. On avait l'habitude jusqu'à présent d'un système très cadré nationalement où les établissements avaient une marge de manœuvre très limitée. Aujourd'hui, c'est le contraire, il y a un cadrage relativement souple et à l'intérieur on va pouvoir modifier pas mal de choses et même la notion de semestre, d'où des évolutions possibles comme la fin de la compensation automatique entre les semestres. Il est recommandé d'avoir un suivi plus personnalisé des étudiants, de leur projet. C'est compliqué lorsqu'on a dix mille étudiants dont deux mille en première année. Plus de langues sont également recommandées, plus d'interventions du numérique dans la formation de base. Les choses vont pas mal bouger. Mais les fondamentaux du droit resteront les fondamentaux du droit. Il y a également la LO pour des étudiants qui se cherchent un peu ou qui sont venus parfois avec des motivations insuffisantes ou par défaut. La question est de savoir s'il n'y a pas lieu de leur proposer un autre type de parcours que la L1. Il faut travailler davantage sur le décrochage, sur le soutien à apporter aux étudiants, sur des passerelles. Il y a des étudiants qui à l'évidence ne sont pas faits pour le droit mais qui peuvent être réorientés sans précipitation mais sans lenteur vers autre chose. On a quand même la chance d'avoir une panoplie assez complète à UT1C : droit, économie, gestion... Donc il nous faut travailler sur tous ces registres. On va faire des évolutions assez importantes mais il ne faut pas en avoir peur.

Vous évoquez Parcoursup plus tôt, qu'en pensez-vous et est-ce que cela a été difficile à gérer ?

Parcoursup a généré beaucoup d'inquiétudes chez les lycéens, les familles des lycéens, les professeurs de secondaire, l'administration et les collègues à UT1C, car on passe d'un système à un autre. Sans entrer dans les détails techniques, je suis d'accord sur la philosophie générale, c'est-à-dire que pour le droit je pense qu'il faut que les lycéens qui souhaitent étudier ici ne se trompent pas de porte. Donc je pense qu'il est bon à travers les attendus nationaux qu'ils sachent

ce qu'on attend d'eux en licence : la question de la capacité à l'expression écrite, l'expression orale, l'esprit d'analyse, de synthèse, l'ouverture au monde, aux questions sociétales, politiques, historiques, à la vie politique et sociale, aux grands enjeux contemporains de société. Il y a eu également ce fameux questionnaire d'autoévaluation où le lycéen répond à un certain nombre de questions adaptées au droit et il voit ensuite le score qu'il obtient, c'est une autoévaluation donc c'est un élément d'appréciation qui lui est donné. Et ensuite nous on a essayé de mettre en place ce fameux algorithme de manière à traiter informatiquement les notes envoyées dans le système, les avis des professeurs, et puis les dix vœux. Il y a eu un très gros travail à faire et j'ai été amené très rapidement à mettre en place et à proposer à la présidente. Treize commissions différentes pour la L1 droit classique de Toulouse puis de Montauban, la L1 droit et gestion où il faut croiser les attendus du droit et de la gestion, qui ne sont pas les mêmes, ainsi que les dix parcours de l'École européenne de droit. Et je ne parle même pas d'éco-droit puisque cela a été géré par TSE. Donc il a fallu composer ces commissions, j'ai fait un appel à candidatures auprès des collègues et c'est sur la base du volontariat qu'ils sont venus composer ces commissions. Ça a été un très gros travail. Et finalement ça n'a pas mal marché. On a mille six-cent-quatre-vingts places pour les primo-entrants et la moulinette a fonctionné. Là nous commençons la phase dite complémentaire, il a fallu également inclure des taux d'étudiants boursiers, d'étudiants hors secteur. Techniquement c'est quand même assez compliqué mais en fin de compte, on peut considérer qu'à UT1C on considère que ça a bien marché. Je tiens à remercier tous les collègues qui se sont impliqués dans ce dispositif nouveau ainsi que l'administration centrale de notre université dont l'accompagnement technique a été très précieux.

À terme, ce système devrait se traduire par une sélection plus affirmée ?

On a toujours un peu de mal à utiliser ce mot de sélection. Autant on l'utilise pour le sport et ça ne gêne personne, autant quand on l'utilise à l'université on a l'impression de faire une sélection politiquement incorrecte. Il faudrait peut-être trouver un synonyme. En tout cas il faut une adéquation entre le potentiel prévisible du lycéen qui frappe à notre porte et ce qui est attendu d'un étudiant en licence. La question va rebondir sur le Master. On est toujours dans un système dérogatoire pour le droit, donc la sélection se fait à l'entrée du Master 2, quand elle se fait dans d'autres filières en Master 1. Il semblerait que le Ministère n'ait pas l'intention véritablement de passer d'un système à un autre et donc il y aurait une possibilité de garder cette sélection soit à l'entrée du Master 2 soit de la décaler à l'entrée du Master 1. L'impression que j'avais jusque-là c'est que ce décret dérogatoire par définition ne serait appliqué que temporairement et qu'il faudrait par la suite qu'elle se fasse à l'entrée du Master 1. Le but étant de ne pas diplômer plus d'étudiants que ceux qui vont avoir une insertion professionnelle, parce qu'on peut très bien ouvrir les vannes, mais le risque est qu'on diplôme deux fois plus d'étudiants à la sortie du Master 2 et qu'on ait 50% de chômage après... Alors que là on est à plus de 95% d'insertion. Sachant qu'il faut également prendre en compte le fait que les professions réglementées comme l'avocature et la magistrature ne recrutent qu'avec un Master 1. Donc la sélection si elle n'est pas en L1 se fera de toute façon par la suite. Ma conclusion est qu'il ne faut pas craindre la sélection mais faire en sorte qu'elle se fasse sur des bases justes et accompagner le plus possible tous nos étudiants pour qu'ils parviennent au plus haut niveau possible.

Comment voyez-vous l'université face aux grandes écoles, qui ont tendance à prendre davantage d'étudiants ? Comment envisagez-vous l'avenir de l'université ?

Il y a un engouement pour les grandes écoles, il y a un engouement aussi pour des formations supérieures privées. Le nombre d'étudiants dans ces formations est en augmentation, pour des raisons variées. Mais il reste la grande distinction du coût financier de la formation. Si vous comparez nos droits d'inscription en université publique à ceux des écoles dites privées, ça n'a rien à voir. Nous considérons qu'à l'université publique, l'université d'État, on offre quand même aux étudiants des formations à un prix accessible, même très faible, voire gratuit pour les boursiers. La question des boursiers est un vaste problème. Ne rien faire payer c'est aussi déresponsabiliser les gens. On voit également trop de boursiers qui viennent juste signer le jour de l'examen, ou en TD qui arrivent

juste à passer à travers les mailles. On offre des formations à un coût très bas et avec tout de même les meilleurs professeurs. Alors c'est relatif mais en tout cas ce sont ceux avec le plus de titres. Ils sont docteurs, qualifiés, maîtres de conférences, agrégés, professeurs. Je ne veux pas dire de mal des autres institutions mais on n'a pas forcément cette excellence du côté des professeurs. Donc faible coût, très haut niveau et recherche. Il n'y a guère qu'à l'université qu'on ait à la fois enseignement et recherche. Nous avons des laboratoires de recherche, des publications, des colloques, un rayonnement. Les atouts sont chez nous me semble-t-il. À l'extérieur il y a d'autres atouts de toute évidence, des moyens financiers incomparables puisqu'ils ont des droits d'entrée très supérieurs, donc ils offrent de bonnes conditions de travail, je le conçois. Mais je crois qu'il faut vraiment que nous soyons perçus comme des lieux de formation parmi les meilleurs. Il faut à tout prix qu'on arrive à briser cette image fautive selon laquelle on va à la fac quand on ne peut pas aller ailleurs. Je crois qu'il faut que nous soyons beaucoup plus offensifs par rapport aux autres formations. Nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons. Et chaque année nous essayons de créer du neuf, nous aurons de nouveaux Master 2 à la rentrée par exemple. Je pense aussi que nous devons davantage être en relation avec les lycées. Il y a deux mondes entre le moment où on a le bac et le moment où on entre ici. Il y a beaucoup à faire de ce côté-là, pour aller dans les lycées, pour faire venir les professeurs ici. On l'a fait cette année : j'avais pris l'initiative de réunir avec l'inspection académique de Haute-Garonne les professeurs, professeurs principaux des différents lycées. On les a réunis dans un amphithéâtre avec la Présidente, le Vice-Président de la CFVU, les directeurs de composantes, et on leur a dit ce qu'on faisait aujourd'hui concrètement dans notre université. Parce que souvent ce sont des professeurs qui ne sont pas malintentionnés à notre égard mais qui soit pour le droit ont une image un peu dépassée, soit ne sont jamais venus dans une faculté de droit et ne savent pas ce qu'on y fait, comme si on apprenait les articles du code civil les uns après les autres. Et nous avons aussi parfois des représentations des lycées qui sont fausses, donc je tiens vraiment à ce qu'on travaille avec eux. Mais c'est un travail de fond, ça ne se fait pas en claquant des doigts. Nous sommes à UT1C résolument engagés dans cette voie et il faut continuer.

Pour finir, avez-vous des conseils pour les nouveaux arrivants à UT1C ?

Il faut que les primo-entrants viennent sur le campus. Il est ouvert, donc rien ne les empêche de venir voir la bibliothèque par exemple. On a la chance d'avoir un campus en plein centre-ville, qui est agréable, bien entretenu. On a des conditions de travail exceptionnelles, une bibliothèque qui est ouverte jusqu'à 22h00. Il faut s'acclimater un peu et puis ensuite commencer à travailler en autonomie le plus tôt possible. C'est le grand enjeu de la première année. On sort d'un monde très cadré alors qu'à l'université c'est la responsabilité et la liberté. Il y a ce passage important dans une vie : il y a un cycle de la vie qui se termine quand on a le bac et un autre qui commence quand on entre à la fac. Le risque à la rentrée, c'est d'être noyé dans la masse, surtout ceux qui viennent de petites villes où il y a souvent une dimension familiale. On passe à autre chose en entrant à l'université. Je conseille de suivre l'Université d'été. Compte tenu de la mobilisation de toutes les équipes : les enseignants-chercheurs, les scolairités, le SUIO-IP, le personnel des bibliothèques... je ne suis pas inquiet et je suis sûr que ce passage se fera dans de bonnes conditions. Bonne rentrée à tous et à toutes !

Entretien réalisé par Elsa ASSALIT & Jordan PUISSANT.



ENTRETIEN AVEC ÉVELYNE GERBEDOEN CHEF DU SERVICE DE L'ACCUEIL GÉNÉRAL

LE DÉCODÉ : Madame, bonjour, merci de nous accueillir à l'occasion de cet entretien. Tout d'abord, pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

Évelyne GERBEDOEN : Je m'appelle Evelyne GERBEDOEN, je suis Chef du service de l'accueil général, qui est rattaché à la Direction des études et de la scolarité. J'occupe ce poste depuis 2012 et auparavant j'étais à la Bibliothèque de la Manufacture des tabacs, là aussi pour accueillir le public.

Quel est votre rôle dans le service de l'accueil général ?

C'est un rôle de coordination entre l'équipe de l'accueil, qui comprend six agents, et la direction de l'Université. Principalement, on met en œuvre toutes les décisions de la direction. Et plus spécifiquement, j'encadre l'équipe, je l'anime, je leur donne des informations et j'en fais remonter. Il faut aussi être là en cas de problème ou les aider lorsqu'ils sont surchargés ou qu'ils n'ont pas de réponse à certaines questions.

De manière générale, quelles sont les missions de l'accueil ?

Par définition, c'est d'accueillir tous les publics, que ce soient les étudiants, les personnes extérieures, les enseignants et tous les autres publics. Notre premier rôle est un rôle d'orientation : vers un service, vers un lieu en général, vers des salles de cours ou des amphithéâtres. Il y a aussi un accueil à TSE et à TSM, mais nous faisons ici l'accueil de l'ensemble de l'Université. Parfois nous redirigeons vers d'autres accueils ; sinon, on est à proprement parler l'accueil de l'Arsenal et des Anciennes facultés.

Mis à part accueillir, on a aussi des missions dévolues par le service de scolarité. Effectivement, on délivre les attestations de réussite et les certificats de scolarité. Il faut savoir que toutes les universités ne fonctionnent pas ainsi, c'est vraiment particulier à UT1C. Dans la plupart des établissements, les étudiants sont plutôt amenés à aller directement voir le service de scolarité pour obtenir ces documents ; à UT1C, c'est fait au niveau de l'accueil. Par ailleurs, on fait le lien avec la scolarité pour les demandes de remboursement, d'exonération, de dérogation, mais aussi sur les inscriptions. En fait, l'accueil est le passage obligé avant d'aller dans un service. Souvent, il nous arrive de donner des rendez-vous pour les bourses, les inscriptions et on vérifie les documents demandés.

Il faut aussi savoir que les personnels qui travaillent à l'accueil tiennent le rôle des appariteurs : ils préparent les copies des examens, les déposent dans les salles ou les amphithéâtres à chaque examen de TD ou de CM.

Pour les enseignants, on s'occupe aussi de la délivrance des vidéos-projecteurs, des micros et des petites fournitures (marqueurs, brosses, craies, etc.). Enfin, et c'est important, on gère aussi les objets trouvés et les cartes d'étudiants, qu'on délivre, et remplace lorsqu'elles sont perdues ou volées.

Vous devez avoir des réponses pour tout ?

C'est extrêmement difficile, même impossible d'en avoir ! Souvent, on va essayer de faire préciser la question afin d'orienter au mieux vers le service qui pourra répondre précisément à la question.

Avez-vous un exemple de demandes détestables, des choses qui ne sont pas appréciées lorsque l'on travaille dans votre service ?

En général, ça se passe bien. Ce qui est moins agréable, c'est des réflexions désobligeantes de certains visiteurs, ce qui est notamment le cas avec les parents au moment des inscriptions. Mais il s'agit de cas isolés.

On ressent une certaine pression quand on travaille à l'accueil ?

Oui, car quand il y a un souci dans un service quelconque, les réflexions du public reviennent souvent à l'accueil. Nous sommes le point d'entrée, on a toujours la pression du côté du public et du côté des autres services. Nous devons aussi assurer le service en continue. Il y a un agent dès 7h30 jusqu'à 18h00 et l'accueil est ouvert au public de 8h30 à 18h00 sans interruption, y compris pendant les vacances universitaires, sauf pendant les fermetures totales.

Si vous deviez donner un conseil aux étudiants ?

Ce serait de bien conserver les documents que l'on remet, notamment les relevés de notes et attestations de réussite.

Dans l'ensemble, c'est plutôt une fonction intéressante ?

Oui c'est sûr, c'est toujours varié ! Il y a toujours quelque chose qu'on n'a jamais fait auparavant, c'est intéressant.

Merci d'avoir répondu à nos questions et bon courage pour l'année 2018-2019 !

Propos recueillis par Jordan PUISSANT.



ENTRETIEN AVEC

CHLOÉ TRICTIN

CHARGÉE D'ORIENTATION AU SUIO

LE DÉCODÉ : Madame, bonjour, merci d'avoir accepté cet entretien ! Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

Chloé TRICTIN : Oui bien sûr, je suis Chloé TRICTIN, je suis chargée d'orientation et d'insertion professionnelle au SUIO-IP (Service Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Aide à l'Insertion Professionnelle) depuis douze ans. J'ai occupé plusieurs postes au sein du SUIO et puis depuis 2010, j'évolue au sein du pôle insertion professionnelle et relation avec les entreprises. Ma mission plus particulièrement au sein du SUIO est de coordonner l'ensemble des ateliers que l'on propose, d'animer des conférences et de coordonner le module vie professionnelle. J'organise également une journée de rencontre avec les professionnels, qui s'appelle « Les rendez-vous Pro : les métiers de l'emploi public territorial ». Enfin, je travaille sur toutes les autres missions du SUIO, pas en étant aux responsabilités, mais en simple collaboration : « Infosup », les Journées Portes Ouvertes (JPO) ; j'effectue une demi-journée de permanence d'accueil, je réponds au téléphone et je fais de l'accompagnement individuel sur de la recherche de stage et de la recherche d'emploi.

Pour le nouvel étudiant qui ne sait pas ce qu'est le SUIO-IP, qu'est-ce qu'on y trouve ?

Le SUIO est le Service Universitaire d'Information et Orientation et d'aide à l'insertion professionnelle ; dix-sept agents y travaillent. Normalement, l'étudiant qui arrive à l'université nous a rencontré en dehors, notamment sur le salon « Infosup ». Sur ce salon, on a pu lui transmettre une information claire et précise sur l'ensemble de l'offre de formation que l'on propose à l'université.

Le SUIO c'est un lieu qui vous accueille tous les jours, sauf le lundi matin et le vendredi après-midi, y compris entre midi et deux. On peut y venir rencontrer un chargé d'insertion et d'orientation professionnelle pour parler de ses problématiques, de son projet d'étude, de projet d'emploi ou encore de réorientation.

Sur les étudiants qui viennent, quelles sont les difficultés que vous êtes amenés à gérer ? Y a-t-il des demandes assez spécifiques ?

Les demandes sont spécifiques en fonction du moment de l'année universitaire. Au tout début, vers le mois de septembre, on est face à des étudiants qui ont raté les dates d'inscription et qui ne savent pas quoi faire de leur année. On va étudier avec eux les possibilités qu'ils ont pour ne pas perdre cette année.

Au mois de novembre on commence à traiter des problématiques sur la réorientation des étudiants qui sont en première année. Cela concerne notamment les étudiants qui ont fait le choix de certaines études, parfois par défaut, et qui se rendent compte que ça ne leur correspond pas. Dans ce cas, on va avoir beaucoup de questions autour de la réorientation et notamment en fin de premier semestre.

Ensuite, on va avoir une phase au moment des examens et une petite après des examens sur la thématique : « j'ai échoué à mes

examens, qu'est-ce que je peux faire ? ».

On a également la période recherche de stage, généralement en janvier-février. Les étudiants s'interrogent : « j'aimerais faire un stage, mais comment s'y prendre, je n'ai pas de réseau ».

Enfin, en juin on a traité les problèmes de Parcoursup, ce qui nous donne beaucoup de travail. Il faut aussi gérer des personnes qui n'ont pas eu leur année, ou qui n'ont pas été sélectionnées dans la formation de leur choix.

Justement, de Parcoursup, vous en pensez-quoi ? Comment le SUIO gère ses difficultés ?

Concernant Parcoursup, c'est la première année, on découvre au fil de l'eau la plateforme. On travaille en collaboration avec la scolarité générale qui gère la plateforme et, également, les responsables des composantes. Le système évolue par rapport à APB puisqu'il n'y a plus de choix hiérarchisés, ce qui a amené certaines difficultés pour les inscriptions. Pour le moment, il est difficile d'en tirer un bilan puisque ce n'est pas terminé. On pourra vraiment en tirer des conclusions à la fin de la procédure complémentaire.

Le SUIO propose des modules professionnels, qui permettent de bénéficier d'une bonification, quel est l'objectif ?

Dans ce module vie professionnelle, je m'occupe de proposer des ateliers sur la construction du projet professionnel, la valorisation des expériences, la création de CV, de lettres de motivation, la recherche de stage, etc. C'est ouvert à tous et c'est gratuit, mais c'est sur la base du volontariat. Les étudiants doivent donc prendre sur leur temps personnel ; et généralement, on passe après l'université, les petits boulots, les stages et après la vie étudiante, ce qui normal. Ainsi, le SUIO arrive à ce moment-là. On trouve toutefois dommage de ne pas pouvoir valoriser cet engagement. On a donc été faire du lobbying auprès des doyens pour leur proposer de mettre en place un module où l'étudiant signerait une sorte de contrat moral avec le SUIO : « Je m'inscris dans ce module vie professionnelle, je m'engage à suivre tant d'ateliers, tant de rencontres avec des professionnels et à la fin de rendre un petit dossier ». C'est sur ce petit dossier, les présences aux rendez-vous et aux ateliers, qu'on attribue une note que l'on transmet à la scolarité. Ce module est proposé aux étudiants de licence de droit et de licence d'AES qui le valident au semestre 6. Il est aussi proposé aux Master 1 de droit et SES qui le valident au semestre 2. Enfin, il y a une nouvelle modalité cette année qui s'appelle modalité engagement associatif proposé pour les Master 1 de la TSE.

Vous parlez de la modalité « engagement associatif », de quoi il s'agit ?

Le module vie professionnelle qui a été lancé il y a quatre ans. Cette année, en M1 droit, il y a eu cent-quarante-six validations et soixante-quatre pour les licences. En AES, ils sont vingt à avoir validé et en M1 SES ils sont quinze. Pour résumer, il y a trois possibilités de validation du module professionnel : la modalité stage, la modalité projet et cette fameuse modalité engagement associatif.

La modalité stage est destinée à l'étudiant qui fait un stage de dix jours ouvrés consécutifs dans une structure. En prenant cette modalité, il va suivre des ateliers particuliers en plus de son stage. Pour autant, nous ne voulions pas que cette modalité soit discriminatoire pour les étudiants qui n'ont pas eu la chance de faire un stage. On a alors proposé une alternative qui s'appelle modalité projet professionnel. Pour celle-ci, l'étudiant doit suivre un autre type d'ateliers pour l'aider à construire son projet professionnel.

Récemment, un texte est passé sur la validation de l'engagement associatif. Désormais, l'université doit valoriser l'engagement associatif de ses étudiants. Pour cela, nous avons créé une troisième modalité, c'est la modalité engagement associatif. Lorsque l'étudiant fait partie du bureau d'une association, qu'il fait du bénévolat dans une association et qu'il va acquérir un certain nombre de compétence alors on lui demande de suivre un certain type d'ateliers et on lui attribue la bonification.

Pensez-vous que l'université prépare suffisamment les étudiants à l'insertion professionnelle ?

On essaye ! Les étudiants qui passent par le SUIO le pensent, notamment parce qu'on a tous les ateliers d'aide à l'insertion professionnelle. Dans ces ateliers, on travaille vraiment sur la

présentation, la valorisation de son job étudiant, de son stage, l'identification de ses qualités et de ses motivations. On a aussi donc un volet d'accompagnement individuel en cas de besoin.

Et puis encore une fois, on organise des « rendez-vous Pro » tous les ans. Par exemple, le 23 octobre, il y aura le Airbus Day avec une rencontre autour de l'entreprise. Des diplômés d'Airbus viendront parler aux étudiants de leurs métiers. Il y a aussi les rendez-vous Pro métiers de la justice, de la défense et de la sécurité, les rendez-vous Pro métiers de l'emploi public territorial, les rendez-vous Pro du droit en janvier, les rendez-vous Pro sur le développement du territoire en février et ceux sur les métiers de l'informatique en janvier. Il y a également la possibilité d'assister à des mini-conférences entre midi et deux où l'on fait intervenir des professionnels des mondes sociaux et économiques.

On essaye aussi de travailler sur les réseaux des étudiants. On a lancé une plateforme qui s'appelle Alumni. C'est quatre mille utilisateurs activités, neuf cents recruteurs physiques et trois mille entreprises référencées. On a publié deux mille offres de stage, d'alternance et d'emploi. On est dans une dynamique d'aide à l'insertion professionnelle avec Alumni, et maintenant, tout le monde est d'accord sur le fait que l'université a vocation à préparer ses étudiants à l'insertion professionnelle. On va donc multiplier les initiatives.

Avez-vous une anecdote amusante à laquelle vous avez été confrontée au cours de votre carrière ?

J'ai davantage d'anecdotes qui me touchent qu'amusantes ; bien qu'elles restent amusantes en fait. C'est quand les étudiants que j'ai connu au cours de mes douze années ici, lors de rendez-vous individuels, passent de l'autre côté ; c'est-à-dire quand j'organise les rendez-vous Pro et que je les retrouve, mais du côté des professionnels. C'est vraiment ce qui me touche le plus, car, s'ils reviennent à l'université, c'est que ça s'est bien passé pour eux.

Au contraire, quelque chose de plus déplaisant ?

Je ne vais pas critiquer l'université. Au fond, ce qui est difficile c'est de sentir des étudiants en souffrance. Généralement, cela s'inscrit dans un tout et le SUIO peut ne pas avoir prise. Quand il y a des problématiques plus globales, on ne peut pas faire grand-chose et on se sent un peu démunis. Dans ce cas, il faudra que l'étudiant travaille sur ces difficultés pour que l'on puisse l'aider. C'est pour cette raison que l'on travaille avec la médecine préventive et les assistantes sociales. On a la chance d'avoir dans notre service des psychologues de l'éducation nationale, que l'on connaît par l'appellation COP (conseiller d'orientation psychologue), et que l'on appelle maintenant psychologue de l'éducation nationale spécialisé en orientation. L'avantage est qu'ils ont vraiment une formation de psychologue et qu'ils vont pouvoir prendre en charge l'étudiant dans sa globalité.

Que doit savoir l'étudiant concernant le SUIO (informations à l'usage des usagers) ?

On est ouvert tous les jours sauf le lundi matin et le vendredi après-midi, de 9H30 à 17H00, y compris entre midi et deux. Il y a la possibilité de rencontrer des chargés d'orientation ; et entre midi et deux, il y a la possibilité de rencontrer des étudiants tuteurs qui sont recrutés et formés par le SUIO. Leur rôle est de faire un retour d'expérience aux nouveaux étudiants ; et on ne s'adresse pas de la même façon à un chargé d'insertion qu'à un étudiant tuteur. Il n'y a pas besoin de prendre rendez-vous pour rencontrer un chargé d'orientation et d'insertion, sauf si la demande est spécifique.

Merci d'avoir accepté cet entretien et nous vous souhaitons bon courage pour l'année universitaire 2018-2019.

Propos recueillis par Jordan PUISSANT

ENTRETIEN AVEC AGNÈS TERSOU

CHARGÉE DE LA MOBILITÉ ENTRANTE



LE DÉCODÉ : Bonjour Madame TERSOU, merci d'avoir accepté de nous recevoir. Pouvez-vous vous présenter aux nouveaux étudiants qui arrivent à l'université cette année ?

AGNÈS TERSOU : Bonjour. Je suis Agnès TERSOU, en charge de la mobilité entrante dans ce service depuis plusieurs années, je suis à UT1C aux relations internationales depuis une quinzaine d'années.

Pouvez-vous nous parler du parcours universitaire puis professionnel qui vous a menée ici ?

J'ai fait mes études dans cet établissement et j'ai terminé avec un Master 2 (DESS à l'époque), Administration et Gestion de la Communication. J'ai travaillé à Paris VI au sein des Relations Internationales puis j'ai été recrutée à UT1C dans ce service des Relations Internationales en tant que contractuelle et j'ai passé un concours qui m'a permis d'être titularisée sur ce poste.

Pouvez-vous nous en dire plus sur votre mission au sein de ce service ?

J'ai la responsabilité du pôle de la mobilité entrante. Nous accueillons les étudiants en programme d'échange ou à titre individuel, qui s'inscrivent à un diplôme. Dans le cadre des programmes d'échange nous aidons les étudiants pour toutes les formalités qui précèdent les aspects pédagogiques, nous organisons une semaine d'accueil pour ces étudiants accueillis en programme d'échange. Il y a une chaîne d'inscription administrative au service des Relations Internationales qui permet un accueil adapté aux non-francophones.

J'ai une responsabilité sur les mobilités du personnel, personnel administratif et enseignant de l'établissement. Dans le cadre Erasmus, il y a une possibilité de mobilité pour les étudiants qui peuvent obtenir une bourse, mais aussi pour le personnel enseignant et administratif, et je m'occupe également des conventions hors Europe pour les nouveaux partenariats et le renouvellement des conventions. Nous avons des accords sur tous les continents : des accords Erasmus pour l'Europe et des conventions bilatérales hors Europe. La mise en place de ces partenariats s'effectue par exemple lors de salons professionnels ou lors d'accueil de délégations, et ce sont souvent les enseignants ou les directeurs de composantes qui ont des relations et des contacts et qui proposent de développer un partenariat.

Vous êtes régulièrement en contact avec les étudiants ?

Oui et pour ma part surtout avec les étudiants entrants

dans le cadre des programmes d'échange, que l'on accueille à la rentrée ou au mois de janvier et tout au long de l'année pour le suivi de leur dossier. Les étudiants en programme d'échange sont en permanence en contact avec nous, je gère aussi le contingent CROUS réservé aux étudiants internationaux. Nous les informons des périodes d'examen, et on édite un relevé de notes qui est spécifique puisqu'il est utilisé par l'université d'origine pour valider le diplôme de cette université. Les étudiants en programme d'échange font un choix de cours à la carte dans l'établissement d'accueil et valident le diplôme de l'université d'origine, avec une reconnaissance académique.

Une anecdote insolite ?

Ce n'est pas très insolite dans l'administration ! [Rires] Ce qui est marquant, c'est les étudiants qui en fonction de leur expérience dans leur université d'origine ont parfois du mal à se repérer dans l'établissement d'accueil, c'est-à-dire qu'il y a peut-être un choc culturel ou administratif en fonction de leur origine, et donc c'est pour cela que parfois on a besoin de les encadrer un peu plus. Souvent ils s'étonnent que l'emploi du temps des cours ne soit pas connu trois mois à l'avance. Ou encore pourquoi ils ne connaissent pas la date de chaque examen six mois à l'avance. La majorité d'entre eux s'adapte et ils comprennent notre mode de fonctionnement, UT1C

est une université où il y a vingt mille étudiants et on ne peut pas les encadrer, comme dans un petit établissement. C'est très enrichissant de travailler avec des étudiants internationaux parce qu'il y a un apport très riche de ces différences culturelles que l'on constate chaque année, c'est vraiment intéressant.

Vous êtes en contact seulement avec les étudiants étrangers qui arrivent ?

Avec les enseignants également et dans ce service des Relations Internationales, il y a aussi le pôle de mobilité sortante qui organise tous les départs dans le cadre des programmes d'échange.

Avez-vous des conseils pour les nouveaux arrivants à l'Université ?

N'hésitez pas à nous contacter et sachez surtout que notre service est ouvert tous les jours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, et entre midi et deux on essaie de s'arranger pour qu'il y ait toujours quelqu'un ; nos portes sont toujours ouvertes. On est là pour accueillir tous les étudiants. Il y a des périodes pour les étudiants sortants, des périodes de candidature. Il faut que les étudiants d'UT1C

prennent vraiment le réflexe de consulter soit le site Internet, Moodle, parce qu'il y a sur ces outils énormément d'informations. Les campagnes d'information débutent généralement en octobre pour les étudiants qui veulent faire une mobilité à l'étranger, on communique énormément, on organise des ateliers de préparation, etc. Il faut vraiment qu'ils en profitent. En général il n'y a pas de souci sur les candidatures, mais il est bien de rappeler aux étudiants qu'ils ont des moyens pour être informés s'ils veulent faire une mobilité à l'étranger. Nous recommandons aux étudiants de faire au moins une mobilité car c'est une expérience tellement enrichissante. La mobilité est obligatoire, seulement dans certains cursus, notamment via l'École européenne de droit, mais même si dans le reste des formations elles ne sont pas obligatoires, elles sont fortement recommandées.

Il semblerait, en droit notamment, que les étudiants ont parfois peur de partir car ils craignent de ne pas suivre les cours qu'ils auraient pu suivre à UT1C, qu'en pensez-vous ?

L'année de leur mobilité, les étudiants ont un programme de cours à UT1C et les cours qu'ils suivent dans leur université d'accueil sont en cohérence avec le programme de l'université d'origine, et nous y veillons. C'est vraiment encadré et vérifié par un conseiller pédagogique, il y a un enseignant qui les suit tout au long de l'année. Avant la mobilité, pour la préparer, il y a un contrat d'étude qui est vu, contrôlé et validé par ce conseiller pédagogique. À l'arrivée sur place, en fonction des horaires des cours, éventuellement, le choix de cours va être revu et le conseiller pédagogique confirme, modifie en fonction de ces horaires. Si le conseiller pédagogique a validé le choix de cours, si l'étudiant revient avec un relevé de notes il valide le diplôme d'UT1C mais le choix de cours suivi dans l'université d'accueil est très cohérent. On ne leur demande pas de choisir Arts plastiques par exemple. De toute façon on signe des contrats bilatéraux en fonction justement de ces listes de cours. On n'envoie pas d'étudiant dans un établissement où les listes de cours ne correspondraient pas.

Propos recueillis par Elsa ASSALIT

« Les campagnes d'information débutent généralement en octobre pour les étudiants qui veulent faire une mobilité à l'étranger. »



Crous de Toulouse - Occitanie
 58 rue du Taur - www.crous-toulouse.fr
 Tél : 05 61 12 54 00 ou ligne vie étudiante 0 806 800 131 (prix appel local)

PRESENTATION DU CROUS A UT1

Le Crous de Toulouse-Occitanie est aux côtés de tous les étudiants et les accompagne au quotidien en matière de bourses, logement, restauration, action sociale/santé, culture et relations internationales.

Pour toutes vos questions, les conseillers de la vie étudiante vous accueillent à l'espace Case (Crous Accueil Services Etudiants) 58 rue du Taur ou par téléphone au 0 806 800 131.

LES POINTS DE RESTAURATION SUR LE CAMPUS

Situés à proximité des lieux d'études ou sur le campus, plusieurs points de restauration sont à votre disposition et vous proposent des produits cuisinés chaque jour par les équipes du Crous.

Pratiques, rapides et économiques, les formules Crous sont variées et les repas complets sont équilibrés. Le paiement Izly vous permet de bénéficier de tarifs réservés aux étudiants.

Le restaurant universitaire de l'Arsenal

Ouvert 7 jours sur 7, le midi et le soir

En semaine

De 11H15 à 14H00 et de 18H30 à 21H00

Le weekend

De 11H30 à 13H30 et de 18H30 à 20H15

Quatre cafétérias pour de la restauration sur place ou à emporter

Ouvertes du Lundi au Vendredi en continu

- La cafétéria de l'Arsenal (*en bas du RU de l'Arsenal*)
De 8H00 à 17H00
- La cafétéria Capitole (*dans le bâtiment principal de l'Université Toulouse 1 Capitole*)
De 8H00 à 18H30
- La cafétéria de l'IEP
De 7H45 à 17H30
- La cafétéria de la Manufacture des Tabacs
De 8H00 à 17H00

Le triporteur La Pause Crous vous propose une carte aux saveurs du Japon

Venez déguster des makis, sushis réalisés par les équipes du restaurant de l'Arsenal. Découvrez la carte aux saveurs du Japon avec des produits « fait maison » sur crous-toulouse.fr/Lapause

- Les lundi, mercredi et vendredi de 11H30 à 14H30 devant la BU de l'UT1
- Les mardi et jeudi de 11H45 à 14H15 à la Manufacture des tabacs

ENTRETIEN AVEC ÉLODIE WOOCK, DIRECTRICE DU DAPS

FAIRE DU SPORT À L'UNIVERSITÉ

LE DÉCODÉ : Bonjour Madame WOOCK, merci d'avoir accepté de nous recevoir. Pour commencer, pouvez-vous vous présenter aux nouveaux étudiants arrivant à UT1C ?

Élodie WOOCK : Je suis Elodie WOOCK, la nouvelle directrice du département des activités physiques et sportives (DAPS). J'ai été élue au mois de juin pour un mandat de deux ans et j'ai en charge la direction du service et des cours et animations qui sont dédiés à tous nos étudiants.

Pouvez-vous revenir sur le parcours universitaire puis professionnel qui vous a menée ici aujourd'hui ?

Je suis professeur d'EPS de formation. J'ai passé mon CAPEPS en STAPS à Toulouse, puis j'ai enseigné dans des collèges et lycées sur la région toulousaine pour finalement me présenter sur un poste à profil, à spécialité football pour enseigner le football aux étudiants. Cela fait cinq ans que je suis dans la maison Capitole et depuis peu j'ai pris cette fonction de direction.

En quoi consiste plus précisément cette fonction ?

La fonction est variée, il y a beaucoup de missions qui nous tiennent à cœur. La première c'est d'apporter un maximum de qualité et de choix sportif à nos étudiants, ce sport participant notamment à la vie associative et éducative de nos étudiants, ensuite c'est de mener à bien des projets qui peuvent être en externe, sur des événements comme des stages de ski, des événements de danse, et enfin de mettre en valeur nos étudiants sportifs de haut niveau qui bénéficient d'aménagements d'étude et font la vitrine de notre université. Donc je dois « driver » un peu tous ces objectifs avec l'aide de l'ensemble de mes collègues et de notre secrétariat pour qu'on arrive à nos fins et que les étudiants se sentent de mieux en mieux dans leurs pratiques sportives.

Vous êtes donc régulièrement en contact avec les étudiants ?

Je fais cours de football donc je vois à peu près 300 étudiants par semaine. Mes collègues selon leur activité et leur spécialité également. L'enseignement est notre première mission, donc on a une relation d'enseignant à enseignant. Ensuite on propose aussi des activités autres qui ne rentrent pas forcément dans le cadre de l'enseignement, donc on croise énormément d'étudiants. On a à peu près 3500 étudiants qui sont inscrits en sport mais malheureusement par manque de moyens aujourd'hui, qui je l'espère vont augmenter dans un avenir proche, nous en laissons quand même 1500 sur le côté, c'est-à-dire qu'ils sont 1500 à ne pas avoir la possibilité de faire sport par manque de moyens, et non par manque de volonté. C'est une question de capacité d'accueil, il y a des sports où on a une limite d'étudiants. Et ensuite il



y a des salles où pour des questions de sécurité on ne peut pas dépasser un certain nombre de participants. Donc malheureusement si on était plus nombreux en tant que profs ou vacataires et si on avait un peu plus de moyens on pourrait au moins satisfaire une plus grande partie de nos étudiants qui sont en demande de cette pratique sportive.

Vos équipements sont répartis sur tous les campus ?

On a nos installations propres ici sur le site de la Manufacture, où on a une salle en haut et une salle en bas, une sorte de gymnase. Ensuite nous avons une salle de musculation ici dans l'Arsenal en bas du couloir de l'administration. Nous avons également en convention un gymnase au niveau du Bazacle où il y a un mur d'escalade et où on fait du basket, un peu de volley et du handball. Puis nous sollicitons les installations de la Mairie de Toulouse que nous louons en partie mais qui ne sont pas sur le site, et amènent donc l'étudiant à devoir se déplacer pour pratiquer son sport. Il y a ainsi Daniel Faucher, le gymnase Arnauné... On est dispatchés un peu partout dans la ville. Cependant nous sommes en pleine programmation du nouveau gymnase qui va prendre forme et où on aura à disposition un grand gymnase, une salle de cardio-training et d'autres infrastructures, au niveau du parking de la cité administrative. Ces infrastructures seront propres à l'Université. La livraison serait prévue d'ici 2022.

À terme l'objectif serait donc de pouvoir accueillir les 1500 étudiants qui ne peuvent aujourd'hui pas accéder à une pratique sportive ?

Oui, voire plus, puisque l'on sait que la popula-

tion étudiante augmente chaque année, avec en plus dernièrement la nouvelle loi d'orientation des étudiants. Nous aurons certainement un changement de financement avec ce qu'on appelle la contribution étudiante à la vie et campus. On est à un virage où le service des sports doit à la fois se moderniser et prendre la bonne courbe pour ses étudiants. Donc on fera le maximum pour avoir les meilleures installations pour le plus grand nombre. On ne s'est pas fixé d'objectif en termes de nombre mais on s'est fixé des objectifs en termes de réponse et de qualité par rapport à nos installations. Mais le temps universitaire étant parfois long, le virage universitaire risque d'être long. Mais nous sommes sur la bonne voie.

Pour les étudiants qui souhaitent s'inscrire, c'est premier arrivé premier servi ?

On met en place des inscriptions pédagogiques. Là aussi nous sommes dans une nouvelle procédure par rapport aux nouvelles inscriptions dues à cette contribution qui va être établie, donc effectivement jusqu'à présent déjà il y avait une partie qui oubliait de s'inscrire puis certains étudiants de première année n'étaient pas au courant des phases d'inscription - ce qui est probablement dû à une mauvaise communication de notre part. Donc sur certaines activités c'est : « premiers arrivés premiers servis », oui, il est difficile de choisir sur un autre critère. Concernant le futsal masculin, même en étant à Daniel Faucher j'ai une demande à n'en plus finir. Le premier cours je suis obligée de faire un tirage au sort et je limite à vingt-quatre joueurs. Je pourrais en prendre cinquante mais ils vont jouer trente secondes ce qui ne sert à rien. C'est comme pour un cours de badminton sur un créneau porteur, nous connaissons l'emploi du temps de l'étudiant, il finit tard donc je peux proposer entre 15h et 17h mais il n'y aura personne. Les créneaux les plus porteurs sont soit entre midi et deux, soit le soir et le problème est qu'on n'a

pas la capacité d'accueil. Donc par exemple au gymnase d'Arnauné comme ils sont près de quatre-vingts pour la première séance, on est obligés de faire deux groupes. C'est pour cette raison que le nouveau gymnase nous permettra de proposer plus de cours, avec plus de vacataires. Je pense et j'espère qu'on va prendre une dimension supplémentaire.

Y a-t-il une collaboration avec les autres services des sports d'UT2, d'UT3 et des autres établissements toulousains ?

Les directeurs des différents services sont en étroite collaboration effectivement. Il y a des activités qui sont interdisciplinaires donc nous par exemple nous ne pouvons pas proposer de cours comme l'équitation ou la natation et du coup c'est un enseignant de l'autre université qui en a la charge et qui accueille nos étudiants. Mais il y a toujours une contrepartie, rien n'est gratuit. Alors oui il y a une collaboration mais pour nous la difficulté que nous avons c'est qu'on est un site en centre-ville de Toulouse. Si on doit comparer avec UT2 et UT3 qui sont sur des campus plus excentrés avec plus de mètres carrés et des installations propres, l'échange est faussé, même si on essaie de travailler en collaboration et en toute intelligence. Dans tous les cas, on essaie avec les collègues des autres universités de travailler dans l'intérêt de l'étudiant. Sur l'enseignement c'est difficile, mais sur l'association sportive UTCAP lorsque nos étudiants sont amenés à jouer contre des étudiants des autres universités on se déplace chez eux, parce que nous de toute façon on n'a pas de quoi les recevoir. On essaie tant bien que mal de travailler ensemble, avec les contraintes et intérêts de chacun.

Combien d'activités sont proposées aujourd'hui et y a-t-il de nouvelles activités qui vont ouvrir à la rentrée prochaine ?

On propose une trentaine d'activités par an environ. Elles sont fluctuantes en fonction de nos installations sportives, on a parfois des créneaux qui sautent parce que la Mairie décide de nous les enlever. Ensuite on a des sollicitations de partenaires extérieurs sur des nouveautés, ça va être le cas cette année. Le problème est toujours la finance, c'est-à-dire qu'il faut payer ces vacataires, il faut élargir le budget. Donc on essaie au maximum d'élargir notre offre de pratiques dans la mesure de nos disponibilités matérielles et financières. Ainsi on a une trentaine d'activités, des événements et chaque année on essaie d'injecter des nouveautés. On essaie aussi de s'adapter à la demande de nos étudiants, sachant qu'en étant en centre-ville tout a un coût. On veut bien partir faire de la planche à voile, mais il faut un moniteur, des planches, se déplacer. Il est certain qu'à Montpellier ils ont plus la possibilité que nous de faire planche à voile. On s'adapte à notre environnement mais on est ouverts à un peu de modernité, un peu de nouveauté parce qu'il faut tout le temps se recycler pour qu'on ait une offre qui soit satisfaisante.

Quel intérêt à se déclarer comme sportif de haut niveau et quel aménagement est proposé ?

La gestion des Sportifs de Haut Niveau se passe très bien. C'est un service interne au DAPS dont ma collègue Madame Béatrice Jantore en a la charge en collaboration avec Madame Lila Besafi. On a 86 étudiants sportifs de

haut niveau qui sont divisés en deux catégories : ceux qui sont listés ministériellement et certains sportifs de bon niveau qui jouent à un niveau national mais qui ne bénéficient pas de ce statut, et pour qui on estime que l'université peut aménager des études, compte tenu de leur bon niveau. Il y a une commission qui est faite, avec des dossiers et un suivi, car tout le monde n'accède pas à ce statut-là. Voilà la typologie de ces étudiants sportifs de haut niveau, et effectivement on les incite vivement à représenter l'Université lors des compétitions nationales universitaires, ils portent la bannière UT1C et constituent ainsi notre vitrine. On ne dit pas qu'ils gagnent toujours mais au moins ils arrivent sur les podiums des championnats de France et sont remarqués. Cette année nous allons mettre à l'honneur des sportifs de haut niveau lors d'une cérémonie officielle le jeudi 25 octobre avec Madame la Présidente, nos partenaires, les directeurs de composante et tout le service des sports. On essaie de faire un maximum de communication pour mettre en lumière l'excellence de ces sportifs. Ils ont tous un double projet : leur parcours universitaire et leur carrière professionnelle. Et la plupart du temps ils réussissent dans les deux, car le sport de haut niveau implique de la rigueur, de la détermination, de la motivation, de l'organisation. Donc ils sont souvent la vitrine au niveau sportif mais aussi au niveau des études. Ils ont des mentions, sont admis en Master. Et nous voulons cette année les mettre un peu plus en avant. J'ai moi-même été sportive de haut niveau, j'ai bénéficié à Paul Sabatier du même aménagement et je sais très bien que quand on est étudiant et quand on est appelé en équipe nationale, c'est très compliqué et que si on n'a pas une certaine rigueur et une certaine exigence vis-à-vis de soi-même à la fois dans sa qualité de vie et à la fois dans ses objectifs, on a du mal à réussir. L'ensemble des professeurs du service ce projet car cela nous tient à cœur de mettre en avant nos sportifs qui réussissent.

Actuellement les étudiants qui s'inscrivent au DAPS bénéficient d'une bonification, est-ce suffisant ou faudrait-il aller plus loin ?

Le problème revient toujours à la disponibilité, à l'offre que l'on peut proposer et à la capacité d'accueil. Il est évident que si l'on propose une bonification plus importante mais que l'on refuse énormément d'étudiants, c'est un peu injuste. Nous on a ce souci d'équité donc on essaie de proposer quelque chose qui correspond à notre situation et nos spécificités actuelles. Aujourd'hui effectivement il y a une bonification, donc les enseignants, à partir de certains critères d'assiduité, de connaissance de l'activité, de maîtrise en fonction de l'activité, mettent une note au-dessus de 10 qui est prise en compte dans la moyenne, mais au maximum les étudiants peuvent gagner autour de 0,3 points. Donc pour ceux qui sont à la recherche d'une mention ou juste du semestre c'est intéressant. Notre objectif c'est que la bonification valide un enseignement, on est là pour transmettre aussi, mais on souhaite surtout que la pratique du sport engage l'étudiant dans une projection de sa vie future, en termes de santé, de prévention, de bien-être. On n'est pas juste là pour mettre une note. Si on devait passer à des UE d'enseignement, il faudrait qu'on puisse le

faire pour tout le monde, ce dont on n'est pas en capacité pour le moment. Cela pourrait se faire à l'avenir mais ce n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

Vous ne pouvez donc pas accueillir de compétition sur le campus pour le moment ?

Nous ne possédons pas à ce jour d'installation homologuée. D'où en ce moment le projet du gymnase sur l'ancien parking de la cité administrative. On essaie de tout faire pour avoir cette homologation et pouvoir amener une vitrine et attraction en accueillant des championnats de France. Pour l'instant on se déplace, et ça nous coûte plus que ça nous rapporte. Mais on ne peut pas empêcher nos étudiants de se qualifier. Lorsque nos étudiants sont qualifiés on ne va pas leur dire qu'on n'y va pas. Mais c'est donc notre objectif de pouvoir accueillir des compétitions.

Avez-vous des conseils concernant les démarches, les horaires, à donner aux nouveaux étudiants qui arrivent à UTIC en septembre ?

Pour les nouveaux étudiants, je leur conseille de se renseigner déjà via le page Facebook du DAPS, la newsletter qui paraît deux fois par mois, et via le site web également. Il va y avoir une plage d'inscription pédagogique qui va être ouverte spécifiquement pour le sport et ils vont devoir vite s'inscrire s'ils veulent une place. Puis ils doivent venir en cours pour valider leur inscription. Il va y avoir un forum prévu les 12 et 13 septembre dans l'Arsenal et les informations relatives à chaque activité seront affichées. Les étudiants qui viennent dans nos cours en sortent bonifiés parce qu'il est prouvé qu'une pratique sportive en plus de la santé et du bien-être participe à l'équilibre de l'être humain et de l'étudiant en plus puisqu'il est en formation de sa future vie. Nous sommes contents de participer collectivement à la vie de l'étudiant. On a envie de s'ouvrir pour faire par exemple des projets interdisciplinaires, comme sport et santé, sport et culture, etc. On propose aussi des sorties ponctuelles auxquelles peuvent participer les étudiants qui ne sont pas inscrits au DAPS toute l'année. Il s'agit de ski, de biathlon, de soirées dansantes, de courses d'orientation, une course nocturne. Le sport est par ailleurs ouvert aux personnels administratifs. Il y a des cours qui leur sont proposés, soit spécifiquement soit avec les étudiants. Nous avons la chance de voir nos étudiants dans leur ensemble, avec leur corps et leurs émotions, l'approche est différente que les voir juste en amphithéâtre. On les voit se dépasser, jouer, s'intégrer dans des groupes, partager et s'engager physiquement et humainement dans une relation avec les autres. L'ensemble du DAPS attend avec impatience tous les étudiants désireux de pratiquer du sport au sein de leur université. Nous ferons le maximum pour que ce lieu de partage d'émotions, en cours comme en compétition, participe activement à leur évolution et à leur réussite tout au long de ces années universitaires. Le rendez-vous est pris dès la rentrée !

Propos recueillis par Jordan PUISSANT & Elsa ASSALIT.

ENTRETIEN AVEC BRUNO VAN DOOREN CONSERVATEUR GÉNÉRAL DES BIBLIOTHÈQUES, DIRECTEUR DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION *LES BIBLIOTHÈQUES DE L'UNIVERSITÉ*



LE DÉCODÉ : Monsieur, bonjour, nous sommes ravis de vous rencontrer à l'occasion de cet entretien. Avant toute chose, pourriez-vous vous présenter et présenter vos missions au sein de cette université ?

Bruno VAN DOOREN : Bonjour à vous et bienvenue à la bibliothèque ! J'occupe la fonction de directeur du Service Commun de la Documentation (SCD), en tant que conservateur général des bibliothèques de Toulouse 1 Capitole depuis la fin de l'année 2006. Après un passage à la Bibliothèque nationale de France, ma carrière s'est essentiellement déroulée au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche : j'ai travaillé dans des bibliothèques universitaires, ainsi que sur des projets de création, de constitution ou de restructuration de bibliothèques dans le monde académique. J'ai effectué un passage au ministère de l'enseignement supérieur pendant cinq ans entre 1989 à 1994, lors de la mise en place de la politique contractuelle avec les établissements.

Les conservateurs appartiennent à un corps interministériel ; ainsi, un certain nombre de collègues sont passés par la lecture publique (bibliothèques municipales) ou par de grands établissements publics, ce qui constitue un enrichissement appréciable de nos pratiques et une diversification de nos services. J'ai ainsi contribué au projet de création de la bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) en 1999-2001, ainsi que de celle de la Maison des sciences de l'Homme Paris-Nord, en lien avec Paris 8 et Paris 13.

Après, comment suis-je arrivé ici ? - C'est au terme de nombreuses années passées à Paris. Avant 2006, toute ma carrière s'était déroulée à Paris, dans deux universités (Paris IV, Paris X) et au ministère.

J'ai régulièrement changé d'affectation, car il est vrai que la mobilité administrative est plus aisée à Paris où l'offre est étoffée ; mais plus compliquée en province. De même, j'ai plutôt travaillé dans le secteur des sciences humaines et sociales. Toulouse, c'est une opportunité qui s'est présentée. Ça faisait un moment que je souhaitais quitter Paris et lorsqu'un poste s'est libéré, j'ai postulé à Toulouse 1 ; oui, cela aurait pu être ailleurs, mais probablement dans le sud de la France...

Les missions d'un directeur des bibliothèques comportent plusieurs dimensions : pilotage et gestion administrative des équipes et des moyens budgétaires, mais surtout de proposition et de mise en œuvre de la politique documentaire de l'université : constitution et conservation des collections, développement des services aux étudiants et aux chercheurs, relations internationales, action culturelle, valorisation des activités et des moyens mis à la disposition de la communauté universitaire.

Je dirige des bibliothèques universitaires depuis 1994.

Votre poste est assez recherché à l'échelle nationale ?

Le processus de nomination des directeurs de bibliothèques, paraît toujours un peu particulier aux yeux des universitaires. Je ne dirais pas que c'est un parcours du combattant, mais il faut passer un certain nombre de caps (rires) : il faut déjà que les services de la direction de l'enseignement supérieur considèrent votre candidature favorablement ; de même que la direction générale des ressources humaines du ministère. Il est aussi préférable de bénéficier du soutien de l'inspection générale des bibliothèques... Après avoir obtenu cette sorte de nihil obstat informel c'est le Président de l'Université qui propose au ministre la nomination du directeur du SCD. Enfin, il y a une procédure

ordinaire de commission administrative paritaire nationale qui prononce un avis de nomination. Ça peut paraître moins simple que pour beaucoup d'autres nominations, en même temps je ne m'en plains pas car ça apporte une certaine légitimité au directeur. Dire si ce type de poste est recherché, cela dépend beaucoup du contexte local, de la réputation de l'établissement en termes de dynamisme ou de notoriété. Il y a généralement plusieurs candidats pour un poste. Mais les hiérarchies tendent à se transformer avec le temps, aujourd'hui, les services documentaires des universités fusionnées constituent de très importants défis et devraient intéresser des professionnels expérimentés.

Quels projets avez-vous pu mener sur le site ?

Un certain nombre, mais le plus visible a été l'extension des horaires d'ouverture (jusqu'à 22h en semaine, N.D.L.R.). Je me rappelle une conversation avec le Professeur CABANIS. Il était alors vice-président de la documentation et des bibliothèques, et, comme on sait, il ne dédaignait pas manier la taquinerie, il m'avait dit alors : « Monsieur le Conservateur général, j'apprécierais de contempler votre belle bibliothèque, le soir, illuminée ». C'est un projet qui valait la peine d'être tenté ; d'abord, car il répondait à un besoin évident pour le chercheur et l'étudiant ; ensuite parce que l'université avait des atouts pour mener à bien cette entreprise. À la suite d'une première étape en 2007-2008 qui avait été précipitée, deux ans après, ça s'est fait, avec le soutien du Président Bruno SIRE qui a apporté son appui politique et stratégique à une opération à laquelle il tenait lui-même. Il était très attaché à la fonction documentaire dans l'université, aux missions de la bibliothèque au service des étudiants et des chercheurs. C'est lui qui a décidé et arbitré les moyens pour la rénovation des bibliothèques de l'université en *learning centre*.

Nous étions des précurseurs ?

Précurseurs c'est un peu prétentieux de le dire, d'autres universités étaient engagées dans le même mouvement. Mais nous n'avons pas été les derniers, on a fait cela au bon moment, avec les moyens qui ont été demandés au ministère, qui ont été accordés et que l'université a complétés.

En dehors des horaires, vous avez également mené d'autres projets...

Je pense qu'on a bien pris dans les bibliothèques le tournant de l'accès aux ressources et des services numériques. Le numérique ne se substitue pas à l'imprimé, nous avons toujours veillé à préserver l'équilibre entre la documentation imprimée et la documentation numérique, mais effectivement on a pris le tournant du numérique avec le développement de nouveaux services plus adaptés aux pratiques des lecteurs.

Ensuite, il y a eu les rénovations successives. Cela s'est traduit en 2014 par la rénovation de la Bibliothèque de la Manufacture des tabacs et, en 2016, par la celle de la Bibliothèque de l'Arsenal avec une reconfiguration des lieux qui visait à prendre en compte le résultat des enquêtes que nous menions auprès des usagers. Les résultats de ces enquêtes montraient la volonté de disposer d'espaces de travail individuels, en groupe, des espaces différenciés, ouverts et plus confortables, où chacun pouvait trouver sa place. Il y avait aussi des demandes d'accès stable au Wi-Fi, des prises électriques en nombre pour les appareils nomades. Enfin, les exemples étrangers montraient que les étudiants souhaitaient des espaces de décontraction studieuse et des fauteuils plus confortables, où toutes les postures et situations de travail puissent s'organiser de manière très fluide. À deux instants différents, un même étudiant peut avoir envie d'occuper une place traditionnelle, tranquille ; puis de s'installer sur un sofa, de discuter avec d'autres étudiants.

La bibliothèque doit être un lieu, - je ne dirais pas qui s'apparente totalement à la liberté de l'environnement privé, et au caractère rassurant d'une protection presque familiale-, mais quand même un peu aussi. Organiser cette liberté dans un environnement rassurant est un vrai défi pour la bibliothèque qui, par nature, est un lieu très normatif, d'ordre et de règles assez rigides. Quand il arrive à des étudiants de laisser trainer leurs affaires personnelles, leur portable ou leur ordinateur sans surveillance, comme s'ils étaient chez eux c'est bien sûr un signe d'étourderie mais, d'un certain point de vue, la marque d'une réussite pour la bibliothèque !

À l'heure d'Internet, où le prêt d'ouvrages imprimés tend à fléchir, sans s'effondrer, on constate que la fréquentation des bibliothèques commence de plus en plus tôt dans l'année et devient rapidement très intensive. Nous sommes confrontés à la question du manque de places assises ; on a expliqué après la rénovation de 2016 qu'on ne pouvait pas dépasser un certain nombre de personnes présentes simultanément dans le bâtiment pour des raisons de sécurité. Les solutions ne sont pas simples : échelonner les enseignements et les activités de l'université dans l'année, dans la semaine et dans la journée ce qui répartirait mieux dans le temps la fréquentation des bibliothèques avec moins de pics de fréquentation ; ou bien construire davantage et mettre en service de nouvelles surfaces. La solution de limiter l'accès des bibliothèques aux seuls étudiants de Toulouse 1, comme certains le préconisent parfois, me paraît simpliste et inopérante au regard du nombre d'étudiants et du nombre de places disponibles ; sans mesurer l'effet désastreux produit à l'échelle du réseau universitaire toulousain. De surcroît, la fréquentation des bibliothèques du Mirail et de Rangueil par nos étudiants n'est pas si négligeable.

C'est un projet d'agrandir la bibliothèque ? Sur Duportal par exemple ? (N.D.L.R. : Le projet « Duportal » est un projet en deux tranches 2021-2024 consistant à agrandir UTIC sur le parking de la Cité administrative).

Non pas pour l'instant. Il n'est pas prévu de surfaces nouvelles de bibliothèque dans ce projet qui répond à d'autres priorités inscrites dans le plan Campus et ses développements.

En six ans, on a effectivement aperçu une transformation de l'usage de la bibliothèque. Il y a six ans, il y avait du monde, mais c'était raisonnable. Désormais on a l'impression, qu'avec la pression que les étudiants ressentent, ils sont beaucoup plus nombreux à venir avec régularité...

Je fais le même constat. On voit que la fréquentation augmente, et on s'en réjouit car cela montre que l'utilité sociale, académique, scientifique de la bibliothèque est réelle et que la bibliothèque occupe une place importante dans la vie universitaire et l'emploi du temps de chacun. On vient y chercher de la documentation mais on vient aussi se former, travailler en groupe, exploiter des équipements informatiques et multimédia, rencontrer des collègues, préparer des projets, etc.

Pour accompagner ces usages nouveaux, nous avons été amenés à adapter notre organisation du travail et nous avons refondu notre organigramme. Ce chantier très important a été effectué en 2015, c'est un travail qui n'a pas été directement visible par les usagers,



mais il a été très important pour les équipes.

Il y des demandes qui remontent sur la recréation d'un espace pour les doctorants, en plus des carrels. Savez-vous si quelque chose est prévu, peut se faire ? (N.D.R.L. : antérieurement à la rénovation de 2016 de la Bibliothèque de l'Arsenal, une mezzanine était partiellement dévolue aux doctorants).

On a essayé d'apporter une réponse en 2016 à cette question, car à la réouverture, une certaine confusion, et des malentendus sont apparus sur la destination du 3ème étage de la bibliothèque de l'Arsenal. Précédemment, elle n'était pas exclusivement réservée aux doctorants mais également aux étudiants en master : la tension était réelle et des plaintes s'exprimaient déjà de la part de certains doctorants en droit et science politique. À la faveur de la rénovation, le nombre de carrels a été augmenté et les doctorants ont la possibilité de réserver des salles de travail en groupe, à l'instar des autres étudiants. En vérité, les doctorants juristes souhaitaient bénéficier d'un lieu dédié, auquel ils puissent s'identifier et obtenir en retour un effet de reconnaissance. Nous avons beaucoup discuté avec eux, on les a écoutés et nous sommes arrivés à la conclusion qu'on pouvait leur libérer une salle qui leur soit exclusivement réservée à la Bibliothèque Garrigou. Cela s'est mis en place progressivement, cet espace a aujourd'hui trouvé son public, tout comme les carrels.

Les doctorants chargés de travaux dirigés ont également accès à la salle du troisième étage qui avait été créée pour les chercheurs. Compte tenu du nombre de places limité il n'a pas été possible de l'ouvrir à tous les doctorants. Je ne cache pas la réalité de ces tensions, mais on doit faire des compromis entre les publics. Certains enseignants chercheurs ont considéré que la salle devait leur être exclusivement réservée ; d'autres considéraient qu'il fallait y accueillir des doctorants.

À la demande de la Présidente, Madame Corinne Mascala, le Conseil de direction de l'université a finalement adopté ces compromis qui me paraissent équilibrés.

En tant que directeur du SCD, quel est votre meilleur souvenir ?

Le meilleur souvenir d'un directeur c'est lorsque des étudiants et des enseignants croisés dans les différentes instances, dans les conseils ou rencontrés au hasard me disent leur satisfaction de nos services. Je peux aussi dire que j'ai la chance de travailler avec des équipes impliquées, dynamiques, sérieuses et responsables. Je n'aurais pas pu accomplir ces différents projets sans elles.

Comment s'organise le Service Commun de la Documentation ?

Le Service Commun de Documentation relève de l'article 714-1 du Code de l'éducation à l'instar des autres services communs. Comme vous le savez, l'université est organisée en composantes (UFR, instituts, écoles, centres de recherche), services centraux et généraux (administratifs, patrimoine, financiers, personnels, etc.) qui sont des services support technique et administratif et, des services communs (SCUIO, formation continue, SCD, etc.). Nos missions et notre organisation sont régies par le décret 2011-996 du 23 août 2011 qui précise également le rôle du directeur. Les personnels de bibliothèque font de l'accompagnement à la formation et à la recherche et travaillent sur les disciplines enseignées, avec des enseignants-chercheurs et

des étudiants. Nous sommes donc toujours un peu en décalage par rapport à la distribution des rôles dans l'université qui sépare, par simplification, le personnel enseignant du personnel administratif. Nous ne nous inscrivons pas vraiment dans ce schéma binaire et la nature de nos missions le dit bien. L'accueil du public, le contact avec les étudiants, les chercheurs sont des activités essentielles et quotidiennes qui exigent une forte réactivité et nécessitent un niveau de formation des équipes assez développé pour assurer des réponses à des demandes qui sont de plus en plus diversifiées et parfois complexes. Les bibliothécaires exercent de plus en plus une fonction de formateurs, de médiateurs, d'auxiliaires de la formation et de la recherche.

Qu'est-ce que l'on trouve dans la bibliothèque du XXIe siècle ?

On y trouve évidemment des collections et des ressources imprimées. Mais aussi des ressources numériques, que nous négocions auprès des éditeurs afin d'en permettre l'accès pour l'ensemble de notre communauté. En complément des collections nous développons un grand nombre de services qui vont jusqu'au service personnalisé. Cela se traduit par des rendez-vous documentaires entre bibliothécaires et enseignants, l'organisation de visites actives à la rentrée universitaire destinées aux premières années, l'accompagnement d'un jeune maître de conférences préparant l'agrégation. Il peut aussi s'agir d'actions de soutien à des projets scientifiques (colloques) ou à la préparation de réponses à des appels d'offres (ANR, ERC). De même, un doctorant est accompagné dans son travail de thèse qui, après la soutenance, sera publié dans notre archive ouverte institutionnelle Toulouse Capitole Publications, de jeunes publiants peuvent trouver auprès des bibliothécaires des informations sur la politique éditoriale des revues scientifiques, le droit de la propriété intellectuelle, ou l'exploitation d'outils bibliographiques permettant de gagner un temps précieux. Les bibliothèques sont de plus en plus impliquées via la formation documentaire dans ce qu'il est convenu d'appeler l'innovation pédagogique, par la collaboration entre bibliothécaires, professeurs certifiés de documentation et enseignants-chercheurs ; nous disposons au sein des bibliothèques, de salles bien équipées en informatique et en multimédia à cet effet. Enfin, les bibliothèques proposent, sur leurs heures d'ouverture, à tout étudiant et sans rendez-vous préalable, un tutorat d'accompagnement visant à leur permettre de préparer un travail demandé par l'enseignant, de bien réviser un examen de fin de semestre, de trouver rapidement une méthode de travail. Ce tutorat est effectué par des étudiants avancés, recrutés avec le concours d'enseignants des facultés. Nous l'avons mis en place en 2008 dans le cadre du Plan pour la réussite en licence lancé en 2007. Toutes ces missions demandent énormément d'organisation, et une solide formation professionnelle continue des bibliothécaires.

Tout étudiant doit pouvoir connaître ces dispositifs...

Oui tout à fait, quand on fait du service public, quand on fait Oui, car c'est un enjeu pour la réussite des étudiants. Nous savons bien que nombre d'entre eux, - à l'exception des visites actives de la rentrée universitaire qui touchent quelque 3 000 nouveaux inscrits - échappent à ces dispositifs par manque d'information précise ou parce qu'ils n'osent tout simplement pas les solliciter. Or c'est bien le rôle de la bibliothèque d'aider et de soutenir par ce type de programme des étudiants qui n'ont pas encore acquis une bonne connaissance de ce que les enseignants attendent d'eux.

Comment un étudiant peut faire remonter ses observations sur le fonctionnement des bibliothèques ?

Il y a les canaux d'information habituels de l'université : les étudiants sont représentés dans la plupart des instances. Les élus sont des interlocuteurs privilégiés et peuvent faire remonter leurs observations. Les réseaux sociaux gérés par la Communication de l'établissement apportent un certain nombre de réponses à leurs préoccupations. Dans les bibliothèques, des cahiers de suggestions leur permettent d'exprimer des demandes et nous proposons également un service de tchat en ligne - Une Question ? De manière informelle, moi-même et mes collaborateurs recevons des étudiants en attente d'informations, qu'il s'agisse d'élus ou de représentants de diverses associations.

Je ne perçois pas un déficit d'information ou des frustrations liées à nos propres dispositifs d'accompagnement de la formation. Nous intervenons régulièrement dans la Newsletter étudiants où nous présentons un service ou une innovation, toutes les deux semaines, etc. En revanche, les étudiants disposent de peu de temps pour bien s'informer et d'une manière générale leurs revendications portent rarement sur l'offre de services dans l'université, ils

ne sont d'ailleurs pas très revendicatifs : les grandes revendications sur le plan national concernent le montant des droits d'inscription et la question de la sélection ; il est rare qu'ils réclament l'achat de livres ou la modernisation de services documentaires...Je ferais une exception pour les étudiants étrangers issus des pays les plus développés : dans la mesure où ils disposent parfois d'équipements et de services plus performants, ils nous tirent vers le haut et nous conduisent à nous inspirer des réalisations observées dans les meilleures universités étrangères.

Au niveau financier, vous disposez d'un budget séparé ?

Là encore le Code de l'éducation (art. L. 719-5) dispose que les services communs sont dotés, à l'instar des composantes, d'un budget propre intégré à celui de l'université. Soixante-dix pour cent des recettes proviennent de la dotation globale de l'État par le truchement de l'université qui fixe le montant annuel reversé au SCD. Un peu moins de trente pour cent du budget correspond aux droits d'inscription acquittés par les étudiants. Les ressources propres (reprographie et impressions, remboursement d'ouvrages perdus, prestations de prêt entre bibliothèques, etc.) sont des ressources marginales. Il va de soi que la bibliothèque fournit un service qui coûte plus qu'il ne rapporte et qui doit être considéré comme un investissement d'avenir.

Si vous deviez donner un conseil à un nouvel étudiant qui arrive à l'université, vous donneriez lequel ?

Je ne me permettrai pas de donner des conseils sur les formations proprement dites. Les universités étant dans un paysage devenu très concurrentiel, les étudiants tiennent de plus en plus compte des classements, même si on les dénigre ; ainsi, l'étudiant qui s'est inscrit à l'UT1C a déjà fait un choix, de discipline bien entendu, mais aussi d'affiliation à une université qui a une identité particulière : il doit se l'approprier pour bien réussir. Il doit ainsi très vite s'immerger et se socialiser. Il ne doit pas laisser courir le temps en se disant que sa formation et ses apprentissages vont se mettre en place tranquillement, et progressivement. L'année universitaire commence très vite et très fort. Il faut une mobilisation et une détermination soutenues : les examens du premier semestre arrivent très vite. Ils doivent très tôt prendre leurs repères, et de bonnes habitudes de travail, qui doivent être personnelles car ils ne sont pas accompagnés comme au lycée ou en classe préparatoire. Je pense que cet esprit de vigilance, de détermination, cette capacité à gérer son temps sont absolument essentiels. Je lui dirai donc « ne laissez pas courir le temps, ne laissez pas passer les premières semaines, battez-vous sur chaque cours, sur chaque semaine, sur chaque jour ». C'est cet esprit de vigilance que nous essayons de leur transmettre lors des visites actives de rentrée, de même que la Faculté de droit organise son Université d'été pour bien les préparer en amont des premiers cours. Ça demande une mobilisation à laquelle tous les esprits ne sont pas préparés. La bibliothèque est précisément là pour ça aussi ; elle est largement ouverte et librement accessible, c'est un lieu tranquille, studieux, qui doit favoriser la concentration intellectuelle, et c'est aussi un lieu de convivialité, je l'espère. Pour des étudiants inexpérimentés, souvent déracinés, qui n'ont pas encore trouvé tous leurs repères, la bibliothèque peut constituer un espace d'ancrage dans la vie universitaire, a fortiori si leurs conditions de vie matérielle sont moins favorables. Enfin, les tentations sont bien sûr importantes, il faut donc vraiment prendre à bras le corps sa vie d'étudiant et son affiliation académique. L'étudiant entre dans une nouvelle famille qu'est l'université pendant 3 à 5 ans environ, il doit prendre les choses au sérieux. C'est un peu rébarbatif de le dire, mais je pense qu'on doit cette vérité aux étudiants. La bibliothèque est à leur disposition pour cela.

Merci Monsieur vous avoir accepté pour Le Décodé cet entretien et nous vous souhaitons une bonne rentrée 2018-2019 !

Propos recueillis par Elsa ASSALIT et Jordan PUISSANT

ENTRETIEN AVEC PAULE GÉRY

RESPONSABLE DU PÔLE CULTUREL

LA CULTURE À L'UNIVERSITÉ

LE DÉCODÉ : Bonjour Madame, merci à vous d'avoir accepté de nous recevoir. Pour commencer, pouvez-vous vous présenter aux nouveaux étudiants arrivant à UT1C ?

Paule GÉRY : Bonjour, je suis Paule Géry, la responsable de l'Espace Culturel, service dédié à l'art et la culture sur notre campus. Je travaille avec Jeanne LECOMTE qui s'occupe, entre autres, des outils de communication numérique, du suivi de billetterie et des inscriptions aux ateliers. Jeanne et moi exerçons notre travail avec passion. Dans le prolongement des enseignements et de la recherche d'excellence, nous avons à cœur de proposer une offre culturelle exigeante sur le campus. L'accès à la culture n'est pas une

évidence, l'Espace Culturel œuvre à ce qu'elle le devienne. Expositions, concerts, pièces de théâtre, spectacle vivant, ateliers et conférences-débats rythment chaque année universitaire. Aux côtés d'associations étudiantes, des bibliothèques universitaires, des facultés, départements et laboratoires de recherche, il invite tous les publics toulousains à découvrir la création artistique grâce à la mise en présence d'œuvres, l'organisation d'actions de sensibilisation et une offre diversifiée d'ateliers. Humaniste et citoyen, l'Espace culturel met un point d'honneur à destiner ses actions à différents publics. Les étudiants et personnels bien sûr

mais aussi tous les toulousains, qui – pour certains – pensent l'Université comme un territoire réservé à d'autres. Pour arriver à concilier nos objectifs d'ouverture et de démocratisation, pour amener les étudiants à être en relation avec les œuvres et les artistes, nous réinventons chaque année les collaborations avec les partenaires artistiques, culturels, associatifs et bien sûr avec les enseignants-chercheurs. L'aide aux projets des étudiants est également dans nos missions. On tricote, on tisse le plus possible avec les porteurs de projets et leurs initiatives, pour fabriquer quelque chose de cohérent à l'échelle du campus mais aussi d'apaisé, de généreux et le plus divers possible. La rencontre avec l'art enrichit chacun d'entre nous, suscite la découverte et l'échange, offre un matériau de pensée et aiguise l'esprit critique. On est un peu plus que nous-même quand on a été confronté à une œuvre d'art. L'ouverture à l'autre, à l'étrangeté, à la connaissance, voilà l'optique dans lequel travaille l'Espace Culturel.

À titre personnel, quel a été votre parcours pour en arriver à l'Espace Culturel ?

Atypique ! J'ai été en fac de sciences économiques à Rennes, j'avais dans mes études sans avoir de vision très précise de mon futur professionnel. Ma seule certitude était l'envie d'une dimension créative dans le métier que j'exercerai. J'ai toujours été sensible à la littérature, la danse et la peinture que j'ai eu la chance de découvrir petite. Plus tard, grâce à la rencontre fortuite mais quasi-magique avec le « Carré blanc sur fond blanc » (de Kasimir MALEVITCH, N.D.L.R.), je me suis passionnée pour l'art contemporain dans toutes ses dimensions. Je me suis alors décidée à entrer aux Beaux-Arts. Pour moi l'art est quelque chose de noble, il ouvre des fenêtres, propose des regards singuliers sur le monde, aborde tous les sujets, s'autorise à poser toutes

« La rencontre avec l'art enrichit chacun d'entre nous, suscite la découverte et l'échange, offre un matériau de pensée et aiguise l'esprit critique. On est un peu plus que nous-même quand on a été confronté à une œuvre d'art. »

les questions, embrasse toutes les connaissances. Je me suis prise au jeu d'un double cursus avant de me concentrer sur les arts plastiques. Les choses se sont enchaînées très rapidement. Il y a eu un projet étudiant que j'ai mené à l'École des Beaux-Arts et qui a eu un formidable succès public, puis la rencontre avec la Direction du Théâtre National de Bretagne (TNB) où j'ai effectué un stage, à l'issue duquel on m'a proposé d'intégrer l'équipe du théâtre. Il s'agissait d'un véritable « challenge » car je devais me former aux métiers de relations avec les publics pour le théâtre et la danse alors que ce

n'était pas mon univers. Cette opportunité était sensationnelle : on avait confiance en mes capacités à apprendre vite, m'adapter et inventer dans un milieu qui m'était inconnu. J'ai évidemment accepté ! Je me suis investie entièrement dans cette mission et j'en ai fait mon métier. J'ai eu la chance de découvrir d'immenses artistes, de travailler avec des gens généreux et engagés et de jouir de la liberté de créer et développer des actions originales. De fil en aiguille, je suis devenue responsable de l'action éducative du TNB... avant que la vie m'amène ici, dans la ville rose.

À Toulouse, ma rencontre avec Fany DECLERCK, Professeur de finance à TSM et chargée de mission culture du Président Bruno SIRE, a été déterminante dans la continuité de ma carrière. Passionnée de rock depuis toujours, Fany travaillait à mettre sur pied un festival de rock original et transdisciplinaire. Elle voulait montrer que le rock est une esthétique à part entière, un état d'esprit, que des dessinateurs, des écrivains, des poètes, des compositeurs participent à ce mouvement, que tout cela voyage et ne se cantonne pas à la superficie d'un disque vinyle ou à une onde radio. J'ai

commencé à l'aider de façon bénévole, et lorsqu'une mission de trois mois a été ouverte pour penser une offre culturelle sur le campus en parallèle du travail qui restait à faire sur le festival, j'ai accepté. Le festival a eu lieu en 2011 sous le nom d'Electric Artyland. Il a eu une vie de papillon puisqu'il n'y a eu qu'une seule mais mémorable édition qui a réuni 30 000 spectateurs en trois mois. Depuis les projets se sont enchaînés. À la suite du mandat de Fany, j'ai travaillé avec Paul-Arnaud PEJOUAN et ai la chance de poursuivre aujourd'hui le développement de l'Espace Culturel aux côtés de la Présidente Corinne MASCALA et de son Vice-Président Partenariats/Culture, Jean-Christophe GAVEN.

Avant votre arrivée il n'y avait donc pas de pôle culturel ?

Il n'y avait pas de service exclusivement dédié à l'art et la culture sur notre campus avant décembre 2009. Lorsque je suis arrivée, au printemps 2010, je n'ai eu ni bilan, ni historique, on ne m'a pas demandé d'être dans une logique de continuité. Il s'agissait de construire entièrement un projet, de partir d'une page blanche, de proposer un souffle nouveau. Avec une pointe d'ironie et l'envie de faire bouger les choses, la Direction du service avait choisi la citation d'EINSTEIN « L'imagination est plus importante que le savoir » comme leitmotiv. J'ai pris connaissance de certaines initiatives passées quand des collègues, enseignants-chercheurs ou étudiants m'ont dit : « Ah mais il s'est passé ça en telle année ». Le programme de rencontres littéraires de la bibliothèque, des concerts organisés sur le campus par des enseignants-chercheurs passionnés de musique, un récital de gospel... ce riche passé s'est révélé à moi au fur et à mesure du temps et de discussions informelles.

En tant que responsable de l'Espace Culturel, quels projets avez-vous pu mener et quels projets aimeriez-vous mener à l'avenir au sein de ce service ?

C'est énorme. J'ai beau avoir déjà mené de nombreux projets, fait perdurer des partenariats, développé des actions, des collaborations, j'ai toujours l'impression d'en être au début ! L'envie est là, et ça c'est très rassurant. Ré-appuyons-nous sur l'un des axes forts de la politique culturelle de notre campus : l'idée est d'y accueillir des œuvres de qualité, des artistes de haut vol, des penseurs reconnus. Nous avons eu la chance de recevoir des personnalités de premiers plans et des artistes incroyables comme Pierre RIGAL, Thomas JOLLY, Noé SOULIER, Karol BEFFA, le GDRA, Asuza TAKEUSHI, Samuel MATHIEU, Nikolas FOURE, etc. Énormément de dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement ont également été développés comme le Lab, le ciné-débat annuel avec Cinespaña, les soirées « Replay » ou les pastilles « before ». S'est également développée une offre d'ateliers de pratiques artistiques qui n'existait pas en dehors du théâtre – je crois d'ailleurs qu'Amphi-Théâtre est une des plus an-



ciennes associations de notre université. Nous avons aussi mis en place la billetterie qui n'existait pas alors que c'est aujourd'hui une action centrale saluée par les étudiants, l'écosystème culturel toulousain et d'autres établissements d'enseignement en France. Grâce à nos partenariats, nous pouvons offrir aux étudiants des tarifs négociés sur une sélection de spectacles choisis en raison du dialogue qu'ils nourrissent avec les sciences sociales, mais également par rapport à la découverte de la création contemporaine, d'une nouvelle génération d'artistes qui montent en puissance. L'objectif premier reste d'autonomiser chaque étudiant dans ses pratiques culturelles futures. Aller au théâtre ce n'est pas forcément une démarche « normale » pour un étudiant. Passer la porte d'un théâtre, s'adresser à quelqu'un et avouer qu'on ne s'y connaît pas, que c'est une première expérience et qu'on aimerait être conseillé, ce n'est pas évident. L'Espace Culturel accompagne toutes ces étapes. Nous espérons qu'au bout d'une fois, deux fois, peut-être trois fois s'il en a besoin, il osera aller s'abonner ou acheter sa place directement au théâtre. Nous avons également ce que nous nommons « bons plans ». Ce sont des opérations ponctuelles d'invitation des étudiants sur des représentations théâtrales ou des concerts. Nous essayons de les multiplier et surtout nous bataillons tous les ans pour que ces actions perdurent, pour que les étudiants bénéficient de ces opportunités. Beaucoup d'actions ont été inventées mais l'Espace Culturel reste sur le qui-vive. Nous vivons dans un monde qui bouge, l'art est le reflet du monde et la culture est le vecteur de cet art en perpétuel mouvement. Nous devons

« L'art est le reflet du monde et la culture est le vecteur de cet art en perpétuel mouvement. »

donc toujours être en mesure d'inventer de nouveaux dispositifs, nous n'hésitons pas même à en mettre certains en standby quand ils ne fonctionnent plus comme ils avaient été pensés. C'est le cas par exemple de Lab, le programme de soutien à la création artistique des étudiants qui a été confronté à des contraintes de lieux et de calendrier. Lab n'atteint plus l'objectif fixé, il faut le repenser ou imaginer un autre programme. Mais nous continuons évidemment à soutenir les actions menées par les associations étudiantes. Comme confié en début d'entretien, l'Espace Culturel met son temps et son expertise à disposition des étudiants ayant un projet culturel ou artistique.

Vous parlez de soutien aux projets étudiants, de quoi s'agit-il ?

La stimulation de la créativité et de l'imagination a fait partie des préoccupations de l'Espace Culturel dès son ouverture. Comment remettre en avant ce pouvoir créatif, ce bouillonnement qui est au centre de toute entreprise personnelle, de tout parcours de vie, et qu'on ressent si fortement quand on a vingt ans ? Aider les initiatives étudiantes est entré naturellement dans les missions du service. Lorsque je suis arrivée, le FSDIE (le fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes) fonctionnait très bien mais il n'y avait pas vraiment d'interlocuteur au sein de l'administration pour aider les étudiants à formaliser et penser leur projet. J'ai donc très vite proposé un accompagnement personnalisé aux étudiants porteurs de projet.

Comment qualifieriez-vous votre relation avec les étudiants ?

Je parlerais d'accompagnement, de connivence, de complicité. Hier soir, une étudiante maintenant diplômée est venue me saluer. Elle me confiait que l'Espace Culturel avait été un guide, un repère pour elle. Il l'avait soutenue dans la Présidence d'une association, l'avait aidée à choisir son parcours professionnel et lui avait ouvert des opportunités de stage qu'elle n'aurait peut-être pas eues. Et puis elle y a trouvé un peu de chaleur humaine. En plus de tout ce que l'Espace Culturel lui avait apporté en termes de soutien, de rencontres avec des œuvres d'art, de matériau de réflexion et de pensée qu'elle avait pu emmagasiner, c'était un bureau où elle avait passé de bons moments parce qu'elle y avait été accueillie avec bienveillance. C'est le plus beau compliment qu'on puisse faire à quelqu'un qui travaille au service du public. Cette mission d'accueil est très importante, c'est pour cette raison que nous avons décalé nos horaires par rapport aux autres services administratifs en ouvrant le bureau un peu plus tard et en reculant la fermeture à 18h30. C'est à ce moment-là que commencent les ateliers de pratiques artistiques et certains événements. Pour l'Espace Culturel, le travail n'est pas forcément fini lorsque le bureau ferme ses portes.

Pour terminer, avez-vous des conseils pour les nouveaux arrivants à UTIC ?

Ne jamais oublier que c'est une chance d'être à l'Université ! Avoir accès à la connaissance, à un enseignement de grande qualité, profiter des savoirs d'enseignants-chercheurs d'excellence, en résumé apprendre et découvrir est une chance immense. J'espère que les étudiants seront curieux de l'offre culturelle concoctée pour eux cette année. Voir, Imaginer, Penser !

Propos recueillis par Elsa ASSALIT et Jordan PUISSANT

La rubrique « Le monde associatif » vise à présenter aux lecteurs, en partenariat avec l'Espace culturel et certaines associations étudiantes, toute l'actualité culturelle et associative qui peut vous intéresser. Pour avoir des informations complémentaires, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'Espace culturel !

QUELQUES INFORMATIONS CULTURELLES PAR LE SERVICE CULTUREL DE L'UT CAPITOLE.

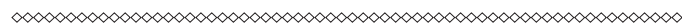
Le mot de la rédaction : Vous souhaitez découvrir la ville, vous engager dans des activités culturelles ? L'espace culturel est alors un lieu de passage obligé ! Rendez-vous à la Maison des étudiants pour y rencontrer Paule GERY et son équipe ! L'offre est toujours variée et intéressante, de quoi vous permettre de faire de belles découvertes !

- **L'ouverture de la billetterie à prix réduits :** « Depuis sa création, l'Espace Culturel noue de solides relations avec les structures culturelles toulousaines comme le Théâtre Sorano, le Théâtre de la Cité, le Théâtre Garonne ou encore le Centre de Développement Chorégraphique afin de permettre à tous les membres de la communauté universitaire de découvrir la création artistique classique et contemporaine. Ces partenariats permettent à l'Espace Culturel de vous faire bénéficier de tarifs exceptionnels ou d'invitations sur des spectacles choisis en raison de leur pertinence artistique et pédagogique. Découvrez notre sélection de spectacles pour l'année 2018-2019 sur www.ut-capitole.fr/culture > rubrique bons plans / billetterie > Bons plans ! » (notre site n'est pas encore mis à jour).

- **Les inscriptions aux ateliers :** « Vous souhaitez découvrir une nouvelle passion ou pratiquer celle que vous avez déjà ? Ça tombe bien, car l'Université Toulouse Capitole fourmille de possibilités ! L'Espace Culturel et de nombreuses associations étudiantes proposent des ateliers hebdomadaires qui n'attendent que vous

! Inscrivez-vous sur www.ut-capitole.fr/culture > rubrique « pratiques artistiques ».

- **La Galerie Si :** Une nouveauté pour cette rentrée ! Le panneau d'affichage au rez-de-chaussée de l'Arsenal près de l'amphi F Deauvillier côté chair va se transformer en surface d'exposition d'œuvres originales et/ou de créations in situ. Au mois de septembre, l'affiche Vanishing Point de Didier COURBOT, présentée lors de l'exposition Littératures Publiques de février à mars dernier dans le hall de l'Arsenal sera exposée dans la Galerie Si. Didier COURBOT vit et travaille à Paris. Depuis plusieurs années maintenant son travail se concentre sur la relation entre l'œuvre et l'espace public. Après un diplôme à l'École des Beaux-Arts de Dunkerque, Didier COURBOT a suivi les cours de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles. De cet enseignement, l'artiste n'a pas seulement acquis des facultés à comprendre les espaces publics, mais surtout à poser une réflexion sur ce qui est public et partagé.



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION LE « PRIX DU CAPITOL »

« Ô MON PAÏS, Ô TOULOUSE, Ô TOULOUSE »

Le mot de la rédaction : Jeune initiative lancée par des étudiantes motivées, le Prix du Capitoul permettra à ceux qui aiment écrire de tenter une expérience enrichissante et formatrice. Un prix littéraire organisé en partenariat avec votre journal existe également. Contrairement au Prix du Capitoul, le prix « La Plume du Capitole » vise des écrits de style journalistique.

Né en Janvier 2018 d'une passion commune de ses 3 fondatrices pour l'écriture et la littérature régionale toulousaine, l'association Le Prix Capitoul a lancé pour la première fois cette année, et avec le soutien du Collège Supérieur de droit de UT1 Capitole, un concours d'écriture à destination de tous les étudiants Toulousains. Entouré de partenaires locaux de prestige tels que la Mairie de Toulouse, la Librairie Ombres Blanches, et l'Association "Comédie plus", le Prix Capitoul a vocation à devenir le rendez-vous annuel des étudiants écrivains en herbe avec les professionnels du Livre.

Pour cette 1ère édition du concours, l'association Le Prix Capitoul affiche haut et fort les couleurs de la ville avec pour thème d'écriture imposé : Toulouse la nuit.

L'originalité du concours repose sur le prix offert au lauréat : La publication de son ouvrage en maison d'édition.

Tout au long du prix littéraire des meetings avec des professionnels du domaine seront organisés ainsi que de belles surprises et rencontres VIP réservées aux 3 écrivains arrivés en lice.

La nuit tombe, les lumières de la ville s'allument petit à petit, la grande roue du port la viguerie tourne encore... laissez votre imagination s'emballer dans la ville rose !

À vos plumes cher(e)s étudiant(e)s et rendez-vous sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/prixcapitoul/?ref=bookmarks> et/ou sur le site <https://prixcapitoul.wixsite.com/monsie> pour consulter les modalités d'inscription au prix jusqu'au 30 Octobre 2018 !!

Pour rencontrer l'équipe du prix Capitoul au complet et poser toutes vos questions, nous vous attendons sur un stand d'animation pour la Semaine de l'étudiant 2018 à Toulouse !!

À très vite chers écrivains étudiants toulousains !!

ÉTUDIANTS, REJOIGNEZ L'ORCHESTRE !

Répétitions **MARDI** et **MERCREDI** soir
Manufacture des Tabacs, 21 allées de Brienne
Informations et recrutement sur le site oset.fr

recrutement@oset.fr 

ÉTUDIANTS, REJOIGNEZ L'ORCHESTRE !

Le mot de la rédaction : Cher étudiant, Despacito est une chose, l'orchestre est un voyage ! Depuis plusieurs années, la troupe de l'OSET vous fait découvrir gratuitement le grand répertoire classique. La qualité des prestations est époustouflante, nous vous recommandons vivement d'y céder ! Pour les plus mélomanes, n'hésitez pas à rejoindre l'orchestre. C'est un engagement qui est par ailleurs valorisé !

L'Orchestre Symphonique Étudiant de Toulouse entame sa huitième rentrée, et vous convie cette année à un voyage à travers de nouveaux mondes musicaux ! Fondé en 2011, l'OSET se donne pour mission de permettre aux élèves du supérieur de poursuivre leur pratique et apprentissage musical d'ensemble au sein d'une formation ambitieuse, et de promouvoir le plus largement possible la musique classique auprès de la communauté universitaire. Ainsi des étudiants de cursus, d'âges, et de nationalités très différents se retrouvent réunis autour d'une même passion et d'une activité artistique intense.

L'orchestre suit chaque année un double programme symphonique (pour chaque semestre universitaire), accompagné de très nombreux projets parallèles dans une géométrie variable qui va du pianiste soliste à l'orchestre du XXe siècle, et accueille régulièrement des solistes. L'OSET permet à ses musiciens de se produire dans certaines salles prestigieuses de Toulouse : l'auditorium St-Pierre des Cuisines, la basilique St-Sernin... jusqu'à la Halle aux Grains en mars 2018.

Les concerts sont gratuits ou à tarif très réduit pour l'ensemble des étudiants toulousains, et ont lieu également sur tous les campus. À l'Université Toulouse 1 Capitole, quatre dates sont déjà à noter dans les agendas pour un rendez-vous symphonique dans l'amphithéâtre Despax : les 26 et 27 novembre (1er semestre) et les 29 et 30 mars (2nd semestre) !

Association universitaire loi 1901 regroupant près de cent cinquante musiciens par an, entièrement administrée par les étudiants, l'OSET est l'occasion pour beaucoup de se rencontrer dans un cadre musical et bienveillant, pour jouer ensemble ou boire un pot en terrasse après les répétitions. L'orchestre permet aussi à tous ceux qui souhaitent s'investir dans son fonctionnement de s'initier à la gestion d'un grand ensemble.

Cette année, l'OSET sera dirigé par Michel BRUN (Ensemble Baroque de Toulouse) au premier semestre pour monter la célèbre Symphonie n°9 de DVORAK, dite « du Nouveau Monde ». Les musiciens auront également la possibilité de participer à l'orchestre de chambre, sous la baguette de Valerio CIVANO, pour un programme dédié à MOZART : ouverture de la Flûte enchantée, Symphonie n°41 « Jupiter ». Enfin, l'orchestre initiera cette saison la création d'un ensemble d'harmonie à partir du deuxième semestre, et retrouvera le Chœur Étudiant de Toulouse dirigé par Claire SUHUBIETTE autour des Gloria de VIVALDI et POULENC.

• Recrutement

L'orchestre est ouvert aux étudiants de tous les établissements d'enseignement supérieur toulousains, universités et grandes écoles, ainsi qu'aux personnels et enseignants de ces établissements.

Le niveau conseillé, à titre indicatif, est celui d'une fin de deuxième cycle de conservatoire. Il faut également s'assurer d'une bonne disponibilité pour les horaires de répétitions. Pour certains pupitres très demandés, des auditions nous permettent d'évaluer le sérieux et la motivation des candidats, points que nous faisons prévaloir sur le niveau musical.

Une seule adresse pour nous rejoindre : recrutement@oset.fr

N'hésitez pas à jeter un œil sur notre site : oset.fr ou sur notre page Facebook pour plus d'informations !

• Horaires de répétitions

Les répétitions ont lieu pour le programme symphonique les mardis en partielles et les mercredis en tutti sur des horaires compris entre 18h30 et 21h00, à la Manufacture des Tabacs (21, allées de Brienne). Elles sont très variables pour les projets annexes et la musique de chambre.

• Contacts :

Mail : recrutement@oset.fr

Site : oset.fr

Facebook : [orchestre.etudiant.tlse](https://www.facebook.com/orchestre.etudiant.tlse)

Twitter : [@oset_toulouse](https://twitter.com/oset_toulouse)

Instagram : [osetoulouse](https://www.instagram.com/osetoulouse)

LE POUVOIR DES JUGES :

LE DROIT S'EST-IL —TROP— SAISI DE LA POLITIQUE ?

Déclarant que la fraternité est un principe à valeur constitutionnelle, par une Décision n° 2018-717/718 QPC du 06 juillet 2018, le Conseil constitutionnel a censuré les termes « au séjour irrégulier » du premier alinéa de l'article L. 622-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2012-1560 du 31 décembre 2012. Or, dans un contexte de crise migratoire européenne et internationale, la décision en question vient raviver de vieux débats : la compétence du juge ne vient-elle pas parfois se substituer, de manière inopportune, aux prérogatives des acteurs politiques stricto sensu ?

Peut-être est-ce l'actualité de la question ou bien encore la découverte d'un nouveau principe à valeur constitutionnel aux contours à définir entièrement, toujours est-il que la décision des sages du 6 juillet 2018 a provoqué (et provoquera encore) bien des réactions. Pour être précis, en censurant les termes « au séjour irrégulier » de l'article L. 622-4, les juges de la rue Montpensier élargissent l'exception au délit prévu l'article L. 622-1. Dès lors, et à compter du 1er décembre 2018, tombera également sous le coup cette immunité, l'aide humanitaire (désintéressée) à la circulation de la personne en situation irrégulière, puisqu'elle n'a pas « nécessairement pour conséquence à la différence de celle apportée à son entrée, de faire naître une situation illicite ». D'aucun y voit une décision politique en ce qu'elle aurait pour conséquence l'élargissement de la politique migratoire en France, puisque qu'elle étend la protection des personnes privées désireuses de venir en aide aux personnes en situations irrégulières. Comme pour se protéger rétroactivement de ses détracteurs, le Conseil constitutionnel énonce « qu'il ne lui appartient pas d'indiquer les modifications qui doivent être retenues pour qu'il soit remédié à l'inconstitutionnalité constatée ». Mais le mal est fait : dénonçant le caractère plus politique que juridique de la décision, des termes tels que « gouvernement des juges » ou « juristocratie » sont réapparues, soulignant l'aspect politiquement orienté de la solution. Le débat invite alors à s'interroger sur le lien entre l'acte de juger et l'exercice du pouvoir politique mais plus encore sur la possibilité, ou non, d'y trouver une réponse, pas seulement casuistique mais bien systémique.

Un pouvoir à géométrie variable selon la nature du contentieux

Effectivement, les particularismes du contentieux constitutionnel, au moins dans son aspect de juge de la conformité de la loi vis-à-vis de la Constitution, donne des situations particulièrement propices à ce type d'analyse. Les littératures politistes et constitutionnalistes tranchant ainsi soit en faveur d'un juge constitutionnel acteur de la pratique politique ou pour un simple arbitre de la norme suprême. En réalité, comme le

souligne le professeur Meunier, jamais totalement l'un ou l'autre ; la décision du 6 juillet vient s'inscrire sur une échelle entre le juge constitutionnel, simple arbitre procédural, comme cela pouvait être le cas en France antérieurement à la décision Liberté d'association de 1971, et la figure du juge comme acteur déterminant du phénomène politique. On peut penser, pour illustrer ce dernier, aux évènements survenues au Guatemala en 1993 à l'issue desquels la Cour constitutionnelle nationale parvient à pousser à l'exil le Président en place, à qui l'on reprochait une tentative autoritaire ou même plus récemment, sur le maintien en détention de l'ex-président Lula au Brésil.

Sans solution dichotomique, la nature de l'office du juge varie autant qu'il peut y exister de matière. Ainsi, la question de la place du juge dans le contentieux administratif s'est vue profondément bouleversée par le développement des Chartes et textes constitutionnels à visée protectrice des droits de l'Homme, entraînant, de facto, une limitation aux facultés d'action des administrations publiques. Là encore, deux tendances opposées apparaissent : les professeurs Harlow and Rawlings les conceptualisent alors comme des Greens lights theories et comme des Reds lights theories. Les premières font état de la plus grande liberté de l'administration, moins contrôlée par le juge, à jouer le rôle de moteur de progrès pour la société. À l'inverse, les seconds soulignent le risque d'arbitraire, de lawless, dont pourrait profiter l'administration dans ses actes en l'absence de contrôle. Là encore, tout nous ramène à la célèbre phrase de Pascal : « Il y a un milieu entre rien et tout, et ce milieu, c'est l'Homme ».

Mais, dans les contentieux de droit privé, les situations procédurales sont différentes. Il ne s'agit pas d'un justiciable s'attaquant à une norme juridique, David contre Goliath, mais de deux justiciables désireux de savoir auquel des deux la loi donne raison. Cosette contre Euphrasie. Il en découle que la nature même de son acte est différente que l'on se place au niveau individuel ou holistique. À la seule échelle de l'espèce qui lui est soumise, l'article 4 du Code civil fait obligation au juge de statuer. Pire encore, le principe de juridiction, fondé sur l'article 12 du Code de procédure civile, le place au-dessus des parties qui ne peuvent lui imposer leurs qualifications des faits dont le juge à l'obligatoire maîtrise. En contrepartie, son pouvoir présuppose les multiples garanties connues : indépendance et impartialité, sans oublier l'obligation de motiver ces décisions qui connaît une vitalité renouvelée en matière de choix de la peine au pénal. Le pouvoir exorbitant du juge sur les justiciables lui faisant face est contrebalancé par ces garanties du procès équitable comme l'indépendance et l'impartialité. Mais à l'échelle globale, c'est-à-dire jurisprudentielle, ce pouvoir est tout autre : par le lent déploiement des solutions, le juge participe, à son niveau, à l'édification d'une cohérence (ou incohérence) générale du droit en général ou d'une norme en particulier. Il précise la norme partout où le législateur, déjà embourbé

dans des lois de plus en plus longues et techniques, n'a pu anticiper le contentieux. Sa relation avec le pouvoir politique, moins qu'une opposition, se veut complémentaire : le juge précisant le législateur quand ce dernier peut consacrer ou pas les solutions du premier par œuvre de codification à droit constant.

Un pouvoir à géométrie variable selon la culture juridique

Ainsi, si en droit interne on compte autant d'office du juge qu'il y a de fonctions contentieuses, sous l'angle comparatiste cette fonction a encore tendance à varier selon la région du monde en question. On pense alors immédiatement à la classique dichotomie entre les systèmes de droit romano-germanique et de common law, même si, d'une part de nombreux rapprochement entament l'intérêt de la distinction, et d'autre part on dénombre bien d'autres familles de culture juridique à l'instar du droit musulman ou des droits coutumiers africains. Néanmoins, portée aux nues par les successifs (et critiqués) rapports Doing business, la tradition de la common law fait une place bien différente à la fonction de juge.

En effet, le prestige dont dispose la magistrature anglo-saxonne est sans communes mesures avec ces confrères des pays à tradition civiliste. Cela est particulièrement vrai vis-à-vis du monde universitaire de ces pays puisque de nombreuses écoles et bibliothèques de droit portent le nom d'anciens juges. On y retrouve souvent les bureaux de ces célèbres magistrats, reconstitués comme des lieux de pèlerinage pour juriste. Au Royaume-Uni, et jusqu'en 2005, le Lord chancelier cumulait les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ainsi que le monopole du recrutement de ses subordonnées. De plus, dans l'ensemble des pays nourris à la common law, les juges doivent être d'anciens praticiens du droit, condition considérée comme sine qua none à la bonne administration de la justice. De quoi faire rêver, un certain Maître Dupond-Moretti. Ainsi, sans rentrer dans l'arène politicienne, la carrière d'un juge au Royaume-Uni lui donne l'occasion de déployer une véritable politique juridique.

À l'inverse, aux États-Unis, le juge doit plus ou moins, selon les États, assumer cet aspect politique de son office. D'abord la magistrature fédérale doit systématiquement faire l'objet d'une nomination par l'exécutif avant d'être ratifiée par le Sénat. Cette soumission aux deux entités politiques donne de véritables successions de tendances juridiques, plus ou moins libérales principalement pour la Cour suprême fédérale. La politique gouvernementale se retrouve ainsi liée historiquement à la politique jurisprudentielle de ces juridictions. On pense immédiatement à la récente nomination, par Donald Trump, de Brett Kavanaugh, ancien conseiller juridique du George W. Bush. Concernant les douze mille juges des différents États fédérés, leurs nominations varient selon la législation fédérée. Près de 82% d'entre eux sont néanmoins élus comme c'est le cas en

Floride ou en Pennsylvanie. Dans ce dernier cas, le lien entre l'exercice politique et l'office juridictionnelle atteint son pinacle puisque le prétendant au poste est institutionnellement invité à descendre dans l'arène électorale.

Enfin, le pouvoir que délègue le politique au juge peut varier selon l'usage, plus ou moins important, de standards juridiques au sein du droit positif national. Le standard, défini comme une notion à contenu variable, désigne un comportement supposé s'aligner sur un modèle jugé conforme. Il correspond à un certain idéal social et n'est jamais formulé de manière absolue ou précisé-

ment défini comme peut l'être la règle de droit. Né aux États-Unis au XIX^{ème} siècle, il est introduit en France par le comparatiste Edouard Lambert qui y voit une solution à la rigidité du droit « dur ». Des exemples typiques du standard en France, l'on peut citer celui de la bonne foi ou encore de la raison, qu'elle concerne les délais ou même les comportements. Il offre ainsi au juge un véritable pouvoir normatif et d'adaptation de ses décisions à chaque cas d'espèce.

En résumé, l'impact politique de l'office du juge varie selon un grand nombre de circonstances que peuvent être la culture et le droit positif national mais bien entendu aussi, la nature même du contentieux et de la matière en question. Lié par essence aux procédures constitutionnelles et administratives, il est a contrario restreint dans des matières telle le droit des contrats dans laquelle l'imprévisibilité judiciaire effraie. Et ne parlons pas du droit pénal où le juge est lié au principe d'interprétation stricte du droit. La décision des sages du 6 juillet dernier n'est finalement que la découverte d'un nouveau standard juridique qu'il appartiendra au juge de délimiter par ses décisions. À l'instar de toute norme souple, il suppose d'abord une largesse sémantique, corollaire de l'adaptabilité, certes au détriment de la sécurité juridique et, en l'espèce, du délit de

solidarité. Mais ne nous leurrions pas : l'ultime bastion du pouvoir politique, intact de toutes juridictions impératives, le droit international, nous le montre régulièrement : ce que le politique a fait, le politique peut le défaire.

Th. BUGADA

« Le prestige dont dispose la magistrature anglo-saxonne est sans communes mesures avec ces confrères des pays à tradition civiliste. Cela est particulièrement vrai vis-à-vis du monde universitaire de ces pays puisque de nombreuses écoles et bibliothèques de droit portent le nom d'anciens juges. On y retrouve souvent les bureaux de ces célèbres magistrats, reconstitués comme des lieux de pèlerinage pour juriste. »

Pour aller plus loin :

- FAVOREU L., « La Politique saisie par le droit », *Economica*, 1988
- Dossier « L'office du juge », *Revue de droit d'Assas*, n° 13-14, février 2017, pp. 42 et s.
- NÉRON S., « Le standard, un instrument juridique complexe », *JCP G*, n° 38, 19 septembre 2011
- Pour un exposé plus exhaustif de la fonction de magistrat au Royaume-Uni, GRIFFITH J. A. G., « *The politics of the Judiciary* », 1991, London, Fontana Press, 4^{ème} éd., pp. 352 et s.

« L'ENTRETIEN DANS TOUS SES ÉTATS » AVEC MAÎTRE JEAN-YVES MOYART DANS L'OMBRE D'UN REGARD UNIQUE SIMPLICITÉ, PRAGMATISME, HUMANISME

Maitre Jean-Yves MOYART est un célèbre avocat pénaliste du Barreau de Lille. Adoué du surnom de Maître « Mô » en raison notamment de son amour pour les lettres et de son art de l'éloquence, cet avocat engagé est, par ailleurs, l'auteur du blog de chronique judiciaire du même qualificatif (« Maître Mô »), pseudonyme sous lequel il publie son ouvrage *Au guet-apens qui sera réédité par la suite en version de poche*. Invité dans le cadre de la Conférence portant sur la « Médiatisation de la Justice », l'avocat nous livre sa vision, son ressenti et ses constats sur ce qui constitue, de nos jours, un réel problème de société. Dans cet entretien, Maître Mô insiste notamment sur le fait que la surmédiatisation, non pas de la « justice » mais des « affaires judiciaires », « est une problématique importante qui doit être abordée » [...] car, « par de telles pratiques, l'on alimente la peur des personnes et subséquemment l'on alimente leur haine [...] Je ne considère pas que l'opinion publique s'auto-génère et, bien souvent, lorsque l'on soumet à cette dernière la Justice, la vraie, les choses ne paraissent plus si évidentes, si aisées [...] La compréhension est la clef en justice ».

LE DÉCODÉ : Maître MOYART, pourquoi avez-vous choisi la profession d'avocat et plus précisément celle d'avocat pénaliste ?

Maître MO : Au départ, je me destinais à une carrière journalistique en raison notamment de mon amour pour les lettres, mon entrée en faculté de droit fut de l'ordre de la curiosité, du hasard, je voulais voir à quoi cette filière coïncidait. Néanmoins, très tôt, la découverte des « voix » proposées par celle-ci, et plus particulièrement, la découverte du droit pénal a été une véritable révélation. J'ai su, à cet instant, que je souhaitais non seulement devenir avocat, mais surtout, avocat pénaliste. D'ailleurs, les apports liés à l'exercice de cette profession sur ma personne, sur ma vision des autres et sur ma perception de la société me confortent au quotidien dans l'idée que mon choix fut le bon.

Quelles sont, selon vous, Maître, les valeurs d'un bon avocat ?

C'est une question profonde il est vrai, mais, à cela, je répondrais que ce sont incontestablement celles énoncées dans le serment d'avocat. En effet, ce dernier, outre le fait d'être résolument beau, est, à mon sens, pleinement révélateur de la mission qu'est la nôtre dans l'exercice de notre profession. Personnellement, je n'oublierai jamais le jour où j'ai prêté serment car ces mots forts et lourds de sens « Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité », prônés par cet acte solennel, constituent un ferment essentiel devant guider tout avocat dans les fonctions, les positions et les responsabilités qui sont les siennes.

Vous avez, il y a deux ans, ouvert un blog et vous êtes aujourd'hui auteur d'un ouvrage « Au Guet-apens ». Dites-nous, Maître, quelles sont les raisons ayant conduit à l'ouverture de ce blog et à l'écriture de cette œuvre ?

Premièrement, le chainon principal de ma démarche fut cette volonté de montrer la justice autrement, de faire transparaître ses subtilités, les réalités relatives à son fonctionnement, à ses décisions habituellement ignorées du grand public dont la perception à l'égard de son institution régalienne est, de nos jours, faussée par une médiatisation des affaires judiciaires manquant bien souvent de neutralité, de pédagogie et de pragmatisme. En ce sens, j'ai voulu mettre en place une « médiatisation de la justice » et non une médiatisation des affaires judiciaires, la nuance est subtile mais extrêmement importante. La première a pour but de permettre une compréhension de l'appareil judiciaire, de son fonctionnement, afin justement de contrecarrer la seconde qui, malheureusement, avec la médiatisation actuelle, s'effectue dans une recherche perpétuelle du sensationnel. La première a pour but de donner, de façon neutre, une vue d'ensemble sur la justice afin de briser certaines idées reçues, et par extension, de donner la possibilité à chacun de se forger sa propre opinion. La seconde, à mon sens, est une approche beaucoup moins générale, plus ciblée et extrêmement orientée. Cela entraîne des réactions tout aussi extrêmes que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans la société en général. À cet effet, cette entreprise de « compréhension » avait pour objectif de montrer la justice

sous sa forme authentique pour permettre aux personnes de mieux la concevoir. Pour cela, au travers de mon blog, je me suis servi volontiers des réseaux sociaux qui, utilisés à bon escient, peuvent constituer un véritable outil de vulgarisation de la bonne information tout en conférant un espace de débat et de sensibilisation ouvert à tous.

Deuxièmement, cette initiative avait pour but d'apporter un éclairage sur les réalités et le sens de ma profession. En effet, l'avocat pénaliste est tout sauf « un gros type, avec des bagoues pleins les bras, qui arrive à une audience exclusivement s'il est payé, et lourdement payé, pour à tout prix faire acquitter le pire des salopards moyennant un moyen de procédure », pour résumer ce qui est encore l'opinion publique majoritaire en la matière. Il y'en a quelques-uns à peu près comme cela. Pas gros, mais pour le reste oui. Toutefois, ce n'est évidemment pas le cas de la majorité des avocats pénalistes et encore moins le substrat de notre travail. Il était nécessaire de donner une représentation exacte de notre rôle, par exemple, informer les personnes que, dans 90% des dossiers, la culpabilité ne se discute même pas, soit elle est reconnue, soit elle est établie. En conséquence, il n'y a généralement pas d'acquiescement ou de relâche à plaider quand on est devant le tribunal correctionnel. Le travail de l'avocat est un travail d'accompagnement, d'explication pour arriver à une chose qui se fait bien souvent dans la douleur, à savoir : soit humaniser la personne, la remettre dans l'humanité, permettant ainsi aux jurés de juger non seulement les faits mais aussi l'homme, ce qui est le fondamental en justice ; soit aboutir à une juste peine en permettant, là aussi,

aux jurés d'avoir une connaissance globale, non seulement de l'acte, mais des éléments d'ensemble (vie, histoire, personnalité...) des différentes parties au procès, y compris du criminel. D'où l'importance de ce travail d'accompagnement et d'explication de l'avocat. Voici les motivations qui ont conduit à la création de mon blog et à l'écriture de mon livre, ces dernières peuvent se résumer en une affirmation : « donner à voir la justice, la vraie, afin de sensibiliser sur les réalités judiciaires, les difficultés liées au jugement parce que, dans ce domaine, les choses ne sont jamais si évidentes »

Quelles sont les aspects de votre profession qui vous passionnent ?

Tout d'abord, je dirais la liberté. La liberté de défendre ou de ne pas défendre, la liberté dans l'approche que l'on a d'une affaire et dans la manière de la présenter au mieux afin d'éclairer, d'amener, par un travail des fois rétrospectif de la vie de son client, à une compréhension de la personne que l'auditoire, les jurés, le tribunal a en face de lui. J'apprécie aussi l'idée, et c'est l'un des rôles importants de l'avocat à mon avis, de faire un véritable travail d'accompagnement de sa/son client(e), d'être « tout à côté du bonhomme », tout prêt, car, dans la plupart des cas, ce ne sont pas que des criminels qui comparaissent, pour certains, ce sont des personnes dont les situations de départ, les parcours, les circonstances n'ont pas toujours été favorables, et pour d'autres, bien qu'auteurs de faits affreux (dans le cas de crimes sexuels par exemple), se sont bien souvent le fruit d'événements particuliers, d'existences particulières ayant forgé l'être qu'ils sont devenus. Il faut bien se rendre compte que, dans la réalité d'une affaire judiciaire, tout n'est jamais noir ou blanc et c'est d'ailleurs pour cela que j'admire, que je prône, ce travail d'accompagnement et d'explication que l'on opère. Suivant cette logique, j'aime

« J'ai voulu mettre en place une "médiatisation de la justice" et non une médiatisation des affaires judiciaires, la nuance est subtile mais extrêmement importante. »

assez l'idée d'être un canal de défense des réprouvés, de prêter ce que l'on a d'acquis en tant qu'avocat au profit de personnes dont le caractère d'humain, au sens d'histoire, de vie, de parcours est souvent ignoré. C'est à mes yeux un des points essentiels de ma fonction, à savoir, mener ce travail de réflexion qui permet de se recentrer sur l'individu dans le but de faire disparaître cette part d'humanité qui, je le pense, réside en tout homme et qui est si fréquemment écarté dans les débats publics. Enfin, la proximité avec ces histoires, ces faits, ces vies vous font réaliser pleinement la chance qui est la vôtre. Pour ma part, je me considère fortement chanceux de la vie et des acquis qui sont les miens. Vous savez, cela fait vingt-six ans que j'arpente les murs de prisons (pour de bonnes raisons, je précise) et croyez-moi, après chaque visite, après chaque voyage dans les méandres de ces couloirs à l'atmosphère si particulière, si pesante, si oppressante (parce que c'est cela les prisons) revoir la lumière du « monde » est un ravissement unique qui vous fait prendre conscience de votre chance.

Êtes-vous fidèle à votre réputation ? Êtes-vous humaniste ?

En ce qui me concerne, je considère que dans n'importe quelle personne se cache un trésor d'humanité. Il faut comprendre une chose essentielle : l'Homme est capable de tout, de bonnes choses comme de mauvaises. Je pars toujours de cette conception dans mon approche des individus, par conséquent, je cherche avant tout à comprendre l'Homme et par extension comprendre ses actions, ses réactions et, chez certains, leur inaction. Je recherche donc l'humain. Pour autant, il ne faut aucunement dissocier mon approche du pragmatisme qui doit être la sienne. En effet, cette dernière ne consiste nullement à éluder les actes répréhensibles de l'individu, en particulier, lorsque qu'ils sont avérés. Ma démarche a pour objectif de comprendre et « de faire comprendre » ces personnes qui, bien qu'étant des monstres pour certains, restent des monstres terriblement humains. Ainsi, en comprenant l'on peut efficacement se prémunir.

Pensez-vous que l'on mûrit en exerçant, en côtoyant et en évoluant dans la profession qu'est la vôtre ?

Oui, l'on mûrit car l'on apprend à mieux appréhender l'Homme et à réaliser la valeur de la situation souvent favorable qu'est la nôtre. Vous savez, dans ce métier nous sommes amenés à défendre des personnes qui, des fois, n'ont pas le verbe, la culture, l'éducation pour le faire et nous, nous faisons le canal de défense de ces mal lotis du sort. De même, dans le cadre de certaines affaires assez médiatisées, j'ai eu à défendre des personnes qui, pour le coup, avaient réellement commis des actes odieux. Pour autant, même en de telles circonstances, il m'est arrivé d'assister à de véritables scènes d'humanité aussi bien de la part de l'auditoire, des victimes, des jurés, mais surtout, des accusés. Lorsque l'on vous présente un homme comme étant un monstre sans âme et qu'au final, lors du déroulement des plaidoyers, des interventions et des témoins, en retraçant le fil de sa vie, l'on s'aperçoit des subtilités de celle-ci, du fait, par exemple, que ce dernier ait manqué d'amour, ait subi des sévices (souvent violentes et cruelles), ait subi des rejets perpétuels et brutaux... éléments qui, pris dans leur ensemble, ont façonné l'être qu'il est devenu, l'on arrive à comprendre l'individu qui se tient devant nous. La compréhension est, à mon sens, la clef en matière de justice parce que, d'une part, elle permet de prendre en compte « l'humain » dans les décisions judiciaires et parce que, d'autre part, elle confère aux victimes, ou à leurs proches, les clefs permettant de saisir les raisons ayant causé le drame qui les accable. Savoir pourquoi l'individu a agi de cette manière peut aider, croyez-en mon expérience.

Pour en donner une illustration, au regard de mon expérience personnelle, j'ai eu à défendre un individu dont les rapports avec ses deux filles furent peu con-

ventionnels au sens où cela résultait de crimes sexuels, domaine dans lequel j'ai acquis une certaine expérience. Toutefois, en faisant la diachronie de la vie de ce père, une chose apparaissait de façon criante : ce dernier fut un homme peu aimé, effacé, dont la docilité et la faible prestance eurent fortement surpris l'auditoire en raison du fait que cela contrastait grandement avec l'image du criminel que l'on peignait avant le procès. Il fut, durant toute sa vie, rejeté, humilié et descendu plus bas que terre par des compagnes, des proches, des amis. D'ailleurs, sa mère, à qui j'ai demandé, devant la Cour, l'évocation d'un seul souvenir de tendresse à l'égard de son enfant (anniversaire, voyage ou autre) n'a pu satisfaire à ma demande. Il devient compréhensible (mais non excusable) qu'au regard de ce mépris, de ce rejet perpétuel, cet individu ait cru bon se tourner vers les deux êtres qui n'ont jamais exprimé de tels ressentiments à son égard, ses filles. Que l'on soit claire, je ne tolère en rien ces agissements, néanmoins, et bien que son acte soit différent du sens que nous donnons à des rapports père/fille, ce dernier aimait ses enfants et assumait pleinement son rôle de père. Ces éléments ne rendent aucunement irresponsable l'individu, cependant, ils permettent de cerner ce dernier, de le comprendre, d'appréhender l'homme se tenant devant nous. Voilà pourquoi je considère que l'on mûrit énormément dans l'exercice de cette profession, avocats, jurés, magistrats ;

quelles que soient nos valeurs, nos principes, notre conception de la justice, confronté à de telles affaires, notre regard sur le monde et sur les individus est inévitablement impacté.

Justement, Maître, à l'occasion de la conférence sur « la médiatisation de la Justice » durant laquelle vous interviendrez, comment jugez-vous l'activité médiatique au regard des multiples affaires judiciaires survenues récemment ?

Je dirais pour ma part que les médias s'accroissent. Les chaînes d'information en continue, BFM en tête, sont entrées dans une forme de « marchandising » de l'information, qui est une démarche à laquelle je n'adhère pas. Nous l'avons vu sur de nombreuses affaires, la médiatisation de ces dernières s'est effectuée dans une optique beaucoup plus vendeuse que pragmatique et impartiale. L'on ne suit pas l'affaire dans le fond, et surtout, jusqu'à son aboutissement. Au contraire, l'on retire de celle-ci les substances aptes à choquer, à défrayer la chronique, tout en laissant sur le bas-côté les éléments de fond, de forme, qui permettent de concevoir la complexité réelle de la situation. Dans cette démarche, l'on ne peut conférer au grand public la possibilité de saisir toute la difficulté d'un jugement ; il y'a donc une surenchère de la médiatisation, il faut constamment donner du grain à moudre. Ce marchandising se répercute très vite sur les réseaux sociaux dont, malheureusement, l'une des particularités actuelles est d'être un espace dans lequel tout le monde juge et où certains commentaires, difficiles à tenir sur la scène

publique, telle que la promotion de la peine de mort pour les criminels sexuels, sont véhiculés de façon systématique. Par de telles pratiques, l'on alimente la peur des personnes et subséquemment l'on alimente leur haine, c'est là une véritable difficulté. Cette surmédicalisation des affaires, qui est une problématique extrêmement importante, doit être abordée. Personnellement, je ne considère pas que l'opinion publique s'auto-génère et, bien souvent, lorsque l'on soumet à cette dernière la Justice, la vraie, les choses ne paraissent plus si évidentes, si aisées, si tranchées. Dans une telle situation, même les familles de victimes sont capables de modération, sont capables de retenue, sont capables d'entendre une décision de justice, et, c'est finalement cet aspect essentiel que l'on supprime avec ces boucles qui ne concentrent l'attention du grand public, la plupart du temps, que sur les aspects sensationnels des affaires, renforçant par la même occasion la rupture de l'hyménée entre le grand nombre et sa justice. C'est à mon sens un premier dévoiement des médias actuels.

Ensuite, il faut notifier que dans le cadre d'une Cour d'assises, bien qu'ils soient d'ordre réduit, il existe des acquittements. Cependant, avec la médiatisation actuelle des affaires judiciaires, ces personnes, pourtant présumées innocentes



selon le droit, sont coupables d'avance et, pour la plupart, le restent toute leur vie même après que toutes charges aient été abandonnées. Si demain vous êtes soupçonné d'avoir agressé sexuellement une étudiante et que l'affaire est médiatisée, bien que présumé innocent, votre travail, votre famille, votre vie en générale en seront gravement impacté en raison notamment du battage médiatique suscité par l'affaire. Très tôt, ce qui est une conséquence directe du climat actuel, aux yeux de tous, vous serez jeté sur la place publique en qualité de « monstre ». A contrario, ce qui est tout autant déplorable, la médiatisation des acquittements, des non-lieux, des mises hors de cause, elle, ne fait pas l'objet du même battage médiatique, mais ne comporte des fois que trois ou quatre lignes dans un magazine. Cette démarche profondément pernicieuse rejoint ce marchandising de l'information ; car, sauf pour évoquer le laxisme de la justice, les acquittements sont beaucoup moins vendeurs. En conséquence, pour en revenir à l'exemple de l'étudiant, même en cas de cessation de toutes poursuites, le mal sera fait et bien fait au sens que, pour ce dernier, le dénouement de l'affaire aura suscité moins d'engouement médiatique que son commencement. L'on se relève difficilement de cela !

Aussi, l'autre conséquence de cette hypermédiatisation est liée, sans doute, aux multiples divulgations des secrets d'enquête devenues, de nos jours, monnaie courante. Je pense que les limites de l'information devraient se heurter au secret de la procédure. La démarche actuelle constitue, de ce fait, un dévoilement de tout ce qui fait nos principes judiciaires, ce qui est extrêmement dangereux. Dans le cadre de l'affaire de Wambrechies, à partir du moment où certains détails ont été révélés par la presse, le soir-même, la femme de l'agresseur présumé, mère de deux enfants, a reçu, à son domicile, plusieurs jets de projectiles qui auraient pu porter atteinte, non seulement à sa vie, mais aussi à celles de ses enfants et cela malgré le fait qu'il n'ait nullement été prouvé que cette dernière fut au courant des agissements de son conjoint. Voyez que la médiatisation extrême pousse à des réactions extrêmes ; par conséquent, le secret en matière de justice, étant si primordial (au sens qu'il protège à la fois l'enquête, les présumés innocents, les victimes présumées et les collatéraux), doit être préservé. Par ailleurs, notre profession, elle aussi, fait les frais de cette pression médiatique ambiante. Dans certaines affaires, à l'instar de l'affaire Jonathan Daval, plusieurs règles de procédure n'ont pas été suivies, notamment la divulgation par les avocats de la défense de leur entretien avec le client, ainsi que de ses aveux, ce qui est une démarche profondément néfaste dans la mesure où les conciliabules entre avocat et client doivent faire l'objet d'un secret absolu. Cela montre une des conséquences notoires des pratiques médiatiques actuelles sur l'exercice de notre vocation : nous sommes désormais contraints de défendre et de nous défendre à tous les niveaux, y compris à un niveau où nous ne devrions pas le faire, à savoir, celui de l'hypermédiatisation. Ce qui peut s'avérer être un véritable guet-apens, même pour les plus rompus en la matière.

Pensez-vous que la justice soit impactée par cette surmédiatisation ?

Je pense que la justice résiste. À ce titre, les magistrats ont toute mon admiration précisément parce qu'ils résistent encore actuellement. Cette dérive médiatique n'atteint pas les tribunaux au sens où les peines ne sont pas devenues totalement délirantes dans ces domaines, il y'a encore un équilibre et je m'en félicite. D'ailleurs, c'est l'hommage que leur rendait l'avocat Dupont Moretti dans le cadre de l'affaire du frère Merah dont la décision a rappelé que le mis en cause n'était pas là au moment des faits et que, par conséquent, l'on ne pouvait satisfaire les victimes en le condamnant à la totale alors qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments. Ce fut un jugement réaliste et courageux.

La justice de nos jours est beaucoup décriée, certains la qualifie d'insuffisante, de laxiste, d'aucuns disent qu'elle est trop lente ou pas assez ferme. Selon vous, Maître, ces critiques sont-elles méritées ? Quels sont les points à améliorer dans le système judiciaire actuel et plus précisément dans le domaine pénal, qui est votre secteur de prédilection ? Plus encore, peut-on dire que la justice française est équitable ?

C'est une vaste question pour le coup. Je pense premièrement que tout est perfectible, en particulier, la justice des Hommes parce que, justement, elle est ren-

« Donner à voir la justice, la vraie, afin de sensibiliser sur les réalités judiciaires, les difficultés liées au jugement parce que, dans ce domaine, les choses ne sont jamais si évidentes. »

due par des Hommes. Toutefois, le fait qu'elle soit rendue par des Hommes est, à mon sens, une bonne chose car ces derniers s'adaptent aux personnes qu'ils ont en face d'eux. Ainsi, je trouve que la proposition de réforme récente, effectuée par la Ministre de la Justice, Madame BELLOUBET, consistant à transformer certaines cours d'assises en tribunaux criminels, c'est-à-dire, en tribunaux sans jurés, constitue une erreur fondamentale. Il est très important d'avoir des jurés, des personnes comme vous et moi sorties de nulle part et qui n'ont rien à voir avec la justice afin qu'ils se forgent une opinion, découvrent et assimilent les réalités judiciaires. À de nombreuses reprises, des membres d'associations d'anciens jurés m'ont confié qu'ils arrivaient, au début de la procédure, avec énormément d'a priori, avec des idées de vengeance sociale, mais, qu'ils en ressortaient enrichis d'idées nouvelles, enrichis de perceptions beaucoup plus humanistes, enrichis d'un regard réellement nouveau.

Par contre, je pense bien évidemment que la justice peut s'améliorer, en particulier, dans des domaines assez techniques. Nous avons, à titre d'exemple, un retard conséquent sur l'utilisation du numérique en droit pénal : les avocats devraient pouvoir accéder au dossier à distance et les magistrats devraient pouvoir communiquer plus facilement entre eux. Il y'a plein de choses très matérielles à améliorer qui peuvent l'être à moindre coût bien qu'il se pose, là encore, des questions budgétaires.

Par ailleurs, je pense aussi que la justice, pour faire face aux critiques récurrentes, doit s'ouvrir d'avantage au grand public en effectuant une forme de pédagogie de son fonctionnement de sorte que l'opinion puisse saisir au mieux les réalités liées à son action, notamment, sur des points qui font polémique. Par exemple, il faudrait, concernant les procès en cour d'assises, informer, sensibiliser le grand nombre sur l'utilité et l'importance de la lenteur judiciaire fréquemment invectivée. En effet, juger dans les deux semaines, l'auteur d'un crime sur une gamine, comme malheureusement l'actualité nous en a donné l'illustration récemment, serait une véritable boucherie, un lynchage collectif, un raz-de-marée médiatique face auquel les juges auraient bien du mal à faire face. J'ai très souvent eu l'opportunité de défendre des familles de victimes et il y'a de l'apaisement au travers de la lenteur judiciaire. D'ailleurs, si vous observez bien, il y'a très peu d'incidents aux audiences d'assises alors que se côtoient, dans la même salle, familles de victimes et auteur des faits, ce qui est terrible comme confrontation.

Pour autant, avec le temps qui s'est écoulé, il y'a une forme d'apaisement, pas de pardon, il ne s'agit pas de cela, mais il n'y a plus cette haine des premiers jours, des premières semaines, des premiers mois. L'on a appris, l'on a commencé à faire face au chagrin, l'on a peut-être découvert des éléments nouveaux sur l'auteur du crime, il ne faut pas croire que les familles des victimes sont totalement dans la répression ou dans la vengeance, elles sont au contraire accessibles. De plus, le fait de comprendre les raisons ayant provoqué le drame peut les rassurer, peut les aider à faire leur deuil, elles peuvent désormais se dire : « Notre enfant a subi cela d'accord, mais je comprends mieux pourquoi ». La compréhension est la clef en justice et je ne le répéterai jamais assez ; un délinquant qui comprend sa peine n'en fait pas appel, une partie civile qui comprend la peine est satisfaite. Croyez-moi, le fait qu'une partie civile puisse intégrer les raisons ayant conduit au passage à l'acte du délinquant est une notion essentielle qui permet bien souvent de faire face à la tragédie. Voyez donc qu'il ne faut pas se précipiter en matière de justice (particulièrement en matière de justice criminelle), les enquêtes sont longues parce que, précisément, l'on juge l'homme. Si nous nous contentions de découvrir un cadavre dans des circonstances atroces, de retrouver l'auteur du crime puis, dans la foulée, procéder à son jugement, nous n'aurions rien compris, nous n'aurions pas solutionné la chose. Or, si l'on investit sur

ce dernier, sur sa personnalité, sur sa vie en général, sur celle de la victime, là, nous nous serions donné les moyens de juger le plus complètement, le plus efficacement possible ; tout en nous conférant la possibilité de prévenir les futurs drames de la même essence. Vous savez, la justice n'est pas une startup, l'on ne produit pas « des patates », bien au contraire, l'on produit des jugements fondamentaux pour la vie des personnes. Cela prend un certain temps il est vrai ; néanmoins, une telle démarche est nécessaire parce qu'il faut se donner les moyens de juger efficacement.

Pour terminer, je pense qu'il est essentiel de voir les choses autrement, d'apprendre de nos erreurs et remédier aux pratiques qui ont vraisemblablement montré leurs limites. À ce titre, je suis favorable au fait de revoir notre système carcéral, je ne pense pas que l'enfermement pur et simple, c'est-à-dire couper totalement les individus du monde extérieur puis les relâcher dans la nature une fois leurs peines exécutées, soit la solution, loin de là. Il faudrait, à mon sens, renforcer notre système de réinsertion, notamment, la réinsertion par le travail. Il faudrait se pencher sur la discrimination opérée par les entreprises au regard des anciens détenus (car ceux-ci sont souvent stigmatisés et cela peu importe leurs origines sociales). Il faudrait expérimenter d'autres méthodes d'incarcération à l'instar de celle mise en œuvre dans la prison Corse de Borgo où les détenus travaillent pour la collectivité, dans des champs, sans autres habitations aux alentours, système qui fonctionne plutôt bien et peut, à mon sens, être généralisé.

Maître, eu égard aux multiples événements et aux particularités de notre époque, est-ce que vous croyez en l'avenir de cette justice et en sa capacité à faire face aux défis qui l'attendent ?

Oui, personnellement, je pense que les gens apprennent. Bien qu'il soit vrai qu'ils soient tous les jours fournis en scandale, je suis persuadé que de plus en plus de personnes appréhendent, apprennent, comprennent mieux le déroulement d'un procès, les éléments judiciaires qui y sont souvent discutés ou encore la difficulté de juger. Par ailleurs, et c'est l'un des codes de l'avocat, nous ne croyons jamais, presque par définition, presque par essence, que ce soit foutu, qu'il n'y a plus d'espoir, qu'il ne faut plus y croire. Bien au contraire, nous pensons toujours que l'on va réussir à faire de l'Homme quelque chose de bon, à quelques exceptions près où tout le monde baisse les bras parce qu'il n'y a plus rien à faire. Alors oui, je crois en l'avenir et au rôle important qui est le nôtre en tant qu'avocat.

Pour cela, néanmoins, il serait primordial de travailler sur « la foule », « les gens », « l'opinion ». Par exemple, il est impératif à mon sens que l'on enseigne les bases de la justice à l'école, quelques heures, savoir ce qu'est le premier degré, ce qu'est le second degré, comment se déroule un procès, ou encore, qu'est-ce qu'un juge d'instructions, bref, les bases ; parce que beaucoup de personnes ne savent absolument pas comment cela fonctionne et elles sont complètement perdues. Définir ce qu'est l'échelle de peines, son rôle, son importance, parce que, bien évidemment, un viol est beaucoup plus grave qu'un vol d'auto radio, ainsi, l'on ne jugera pas ces deux affaires de la même façon. Voyez, je crois que cette forme de pédagogie peut s'acquérir et, par ailleurs, je suis partisan, comme je l'ai dit en amont, d'une médiatisation non plus des affaires mais de la justice elle-même. Dès lors, pourquoi ne pas créer une chaîne publique qui retransmettrait, au kilomètre, des procès d'assises ? Sans commentaires, avec une caméra fixe afin que le spectateur derrière son écran soit au centre de « l'action » comme le sont, après tout, les personnes présentes dans la salle ; ce serait très pédagogique à mon sens. Voilà pourquoi j'apprécie particulièrement le fait que les élèves viennent voir comment se passent les comparutions imédiates, pour ne citer que cet exemple. Il faut s'ingénier à lutter contre les idées reçues, un sondage tout récent mettait en lumière le fait que, pour de nombreuses personnes, la prison était un endroit « beaucoup trop cool », que « les délinquants éprouvaient énormément de plaisir à y être ». Et bien faisant un petit tour, organisons des visites, pédagogiquement, sans commentaire, l'on se contentera d'une balade, l'on verrait à quoi ressemble réellement l'univers carcéral avant de ressortir, et, je mets au défi cette grande majorité de ne point changer d'opinion à la fin. Cela fait vingt-six ans que j'arpente les prisons et, à chaque sortie, je me sens à la fois mal à l'aise et content de revoir l'air libre, je pense que ça ferait le même effet aux personnes qui vivront une expérience similaire ; certainement, elles arrêteraient de considérer l'univers carcéral comme un endroit merveilleux pour les personnes qui y résident (bien que ce soit le but d'une prison). Voyez, il y'a un énorme effort pédagogique à faire et il est faisable, nous devons continuer à associer les personnes à la justice tout en la renforçant de façon plus significative encore.

Nous sommes actuellement en pleine semaine de l'Europe et, à ce titre, nous aimerions savoir, Maître, êtes-vous pro-européen ou partagez-vous l'euro-scepticisme qui fleurit de nos jours ?

Je suis plutôt pro-européen bien sûr, parce que justement en matière d'humanité et de respect des droits fondamentaux la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) nous sauve la vie tous les jours. C'est grâce à elle que nos droits d'avocats en matière de garde-à-vue ont augmenté, et d'ailleurs, l'on ne désespère pas d'avoir un jour accès au dossier afin de ne plus être complètement aveugle durant cette procédure. Bien évidemment, la Convention a beaucoup apporté à notre droit pénal, la France, à force de condamnations, modifie énormément ses textes et l'on a pu noter des évolutions prépondérantes depuis quelques années, grâce notamment à une forte impulsion européenne. Ce qui prouve que, globalement, l'Europe se veut au-dessus des mêlées et essaie, à raison, d'entériner plus profondément cette Charte des droits de l'homme qui présente, à mon sens, des garanties fondamentales devant constituer tout État démocratique. Au regard de cela, je pense que l'on peut rester pleinement attaché à ces textes, donc, oui, je suis pro-européen.

Que conseillez-vous, Maître, aux étudiants qui aimeraient suivre votre voie, qui aspirent à être avocat pénaliste ?

Me concernant, il y'a donc vingt-six ans que j'ai prêté serment, je l'ai évoqué au moins trois fois aujourd'hui, ça doit être un complexe maintenant. Toutefois, l'on me disait déjà à l'époque : « Oh là, le pénal c'est compliqué, le pénal c'est dur, le pénal on ne peut en vivre... ». D'ailleurs, je crois que ça continue de plus belle, pour de nombreuses personnes, il n'y a pas d'avenir dans le pénal. À titre personnel, je suis sûr de certaines choses : d'abord que la profession d'avocat pénaliste est une fonction très noble au sein des multiples corps du métier d'avocat au sens où elle nous fait grandir en tant qu'Homme car c'est une profession qui humainement vous tire plutôt vers le haut. Personnellement, à la faculté, je n'étais pas très studieux, je n'étais pas un très bon étudiant, cependant, j'ai toujours fait le minimum vital pour avancer (je pense que c'était moins dur à l'époque parce qu'il y'avait moins d'étudiants dans les facultés). Cependant, au moment où l'on commence à exercer, l'on oublie pratiquement toutes les études que l'on a faites et l'on se rend compte du caractère très humain de ce métier ; il suffit pour cela de s'ouvrir tout en rasant un peu les murs parce que l'on ne sait rien, rien du tout. Vous pouvez avoir appris dans les livres comment se déroule un procès d'assises, le jour où vous en voyez un pour de vrai, ça devient concret, tout change et vous ne l'oubliez plus jamais. Lorsque vous êtes dans le box, tout seul, vous retenez la leçon pour toujours, vous ne faites pas deux fois les mêmes erreurs, vous n'êtes pas deux fois hésitant sur une question, vous regardez les choses d'un regard nouveau. Voyez, les avocats aussi pour une petite part changent le monde et essaient d'équilibrer les choses. Il faut surtout continuer à s'accrocher à ses idées de naïveté, de foi en l'Homme car je suis persuadé qu'elles sont réelles, que ce ne sont pas que des mots vides de sens affirmés pour le plaisir mais que ce sont réellement des marqueurs, des constructeurs d'être, de carrière et d'Hommes.

Propos recueillis par Isaac MOUETOUKOUENDA.

« Sur de nombreuses affaires, la médiatisation de ces dernières s'est effectuée dans une optique beaucoup plus vendeuse que pragmatique et impartiale. »

HADRIEN sans piédestal

À PROPOS DES *MÉMOIRES D'HADRIEN*, DE MARGUERITE YOURCENAR

« Tachons d'entrer dans la mort les yeux ouverts... ». Ainsi s'efface HADRIEN, ainsi s'achève ses Mémoires écrits par Marguerite YOURCENAR. Face à la clairvoyance des propos de l'empereur, leur exactitude historique et leur pleine incarnation, très vite YOURCENAR se retire et HADRIEN descend de son piédestal pour regarder à l'article de la mort ce qui a fait sa vie. L'exercice est donc plus que réussi : écrire les mémoires, par essence biographies à la première personne, en étant autre et qui plus est autre de plusieurs siècles distants. Loin du portrait de dorures et ornements d'un empereur romain, c'est un homme affrontant avec critique sa vie, affirmant sans détour ses tourments et supportant toute la charge qui fut la sienne qui se dépeint sous la plume de l'Académicienne. Au-delà de cette pleine incarnation, toute la beauté de l'œuvre est dans le coup de balai fait à son historicité : les problèmes d'HADRIEN sont ceux de l'Homme de tout temps. Et celle qui avait pour projet de « Refaire du dedans ce que les archéologues du 19ème siècle ont fait du dehors » nous dépeint alors non pas l'empereur mais l'homme. De la froideur des marbres et des dorures, du silence du Mur d'HADRIEN écossais, Marguerite YOURCENAR fait descendre le fils de Trajan de son piédestal. C'est alors un tout autre HADRIEN qui se révèle, sans pour autant quitter l'exactitude historique.

Il est étrange ce livre, qui prend un être-sujet en collant à la quasi-perfection à la réalité historique. On ne sait comment le classer. Du roman, il a la poésie ; des mémoires il a la narration ; de la biographie il a la précision. N'en doutons pas, et les Carnet de Notes associés à l'œuvre en témoignent, pour écrire les Mémoires, les talents romanciers de celle qui n'était pas encore Académicienne n'auraient suffi, et ce testament impérial, c'est avant tout un travail de longue haleine ou l'écrivain se fit un temps historienne et archéologue. Ce qu'elle a de ces derniers, c'est le désir de faire revivre le passé. Ce qu'eux n'ont pas de YOURCENAR, ce sens de l'incarnation, que seul permet le roman. Pourtant ce travail de minutie, d'historicité et de perfection ne collait pas avec la période où Marguerite YOURCENAR le publia, cette précision historique faisait pour certains trop dix-neuvième siècle en cette époque du Nouveau Roman ; d'aucun l'ont accusé d'un snobisme manifeste envers les innovations littéraires de son époque. Serait-ce là la raison pour laquelle YOURCENAR a choisi HADRIEN ? Celui qui empereur Romain se sentait comme ayant la pensée grecque, assumant par ailleurs l'anachronisme de sa culture propre ? Si la question de sa proximité spirituelle avec l'empereur qu'elle a fait s'incarner peut être questionnée, il n'en demeure pas moins que cet homme lettré de culture latine mais fervent helléniste, instaurateur de la pax romana, administrateur cultivé, mais aussi homme de chaire et homme tourmenté faisait le parfait héros. Ainsi, si ce roman n'est que difficilement classé ainsi, HADRIEN lui-même n'est que difficilement classé héros, du moins est-ce ainsi qu'il se dépeint sous la plume de YOURCENAR.

Descendre du piédestal, s'arrêter et revenir sur soi

La mort. C'est elle qui la première fait son entrée dans les Mémoires de l'empereur et qui jamais ne le quittera tout au long de sa vie. À quelques jours de la fin, affaiblie et malade, se résignant plus à son trépas que ne l'acceptant, HADRIEN projette d'écrire à son petits fils, Marc AURELE, ce qui fut sa vie et ce bien au-delà d'une lettre témoignant « du délasement d'un homme qui n'a plus l'énergie nécessaire pour s'appliquer longuement aux affaires d'État » et bien au-delà de la « méditation

écrite d'un malade qui donne audience à ses souvenirs ». L'empereur y livre son testament, celle d'une vie qu'il considère informe, délaissant un instant son costume de mythe, de héros qui sans le détour le décrit en allant droit au but, dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt de Rome et surtout dans l'intérêt de ce qui fut toujours sa priorité, faire de son corps un corps plus grand : faire un avec la société romaine. Et à cette dernière tâche, seul le héros peut être suffisamment doué. Mais peu importe, écrivant à son petit fils, celui qui ne lui succédera qu'en seconde position après ANTONIN, fils adoptif d'HADRIEN, il ne s'agissait pas de livrer ce qui fut son image publique, mais bien de quitter sa toge, de descendre de son piédestal, de faire revivre la statue avant que celle-ci n'orne son mausolée.

Si YOURCENAR fait s'incarner HADRIEN, très vite, nous lecteurs, nous incarnons dans Marc AURELE. HADRIEN ne nous en laisse pas le choix : nous devons partager la clairvoyance qu'il a sur sa vie et nous devons écouter sans détour ce qu'elle fut. Force est d'avouer que celui qui affirme dans les premiers moments de ses Mémoires que l'observation de soi comme compréhension du monde est une des méthodes des plus difficile, est passée maître en cette dernière. Et c'est sans aucun détour qu'on entame le voyage dans la vie d'HADRIEN, dans les six chapitres qui forment tant de fondation à son édifice impériale au sein duquel l'homme trouvera malgré tout moyen d'exister.

Empereur humaniste, passionné

Sur les six chapitres, trois temps marquent la vie de l'empereur. De la formation d'un despote éclairé passant de l'adolescent presque candide au militaire politicien affirmé, l'on passe à la vie politique d'un empereur humaniste et utopiste, pacifiste qui ne s'oublie pas dans le pouvoir, pour terminer sur un homme à l'apogée de sa fonction qui attend patiemment sa mort. Du bouillonnement intellectuel à l'aube de la jeunesse aux auréoles de la gloire impériale et de celles-ci au crépuscule du règne, HADRIEN nous mène sur ses traces accompagnées de son animula vagula blandula (douce âme voyageant).



Un thème récurrent des Mémoires, c'est l'hellénisme d'HADRIEN et au fond, une grande distanciation de Rome où il ne fut que présent et accoutumé malgré lui. YOURCENAR insiste dès le début sur ce pan. HADRIEN, empereur né d'une famille de hauts fonctionnaires de l'Espagne romaine, liée par les branches généalogiques à l'empereur TRAJAN, ne savait pas qu'il

pouvait un jour devenir empereur. Élevé loin de Rome, c'est à Athènes qu'HADRIEN reçut sa formation aux arts, aux lettres et aux sciences. Athènes, c'est pour HADRIEN la ville de sa naissance intellectuelle : l'empereur voyait le lieu de naissance comme l'endroit où pour la première fois l'on avait porté un regard intelligent sur soi. Formé auprès des rhéteurs grecs, son hellénisme prononcé sera moqué par ses camarades romains le surnommant l'« élève grec ».

Mais pourtant, c'est sûrement cet hellénisme prononcé, cette éducation humaniste avant l'heure qui feront de lui un empereur tourné vers les arts et la culture. Or, pour HADRIEN, pour faire de l'Empire un lieu de culture, il faut avant tout y instaurer la paix. TRAJAN, son prédécesseur était un tyran guerrier, combattant à toutes les frontières de Rome. HADRIEN sera l'empereur de la pax romana, préférant la diplomatie à l'expansion des frontières romaines, préférant également le développement culturel à un impérialisme sans limite. Toutefois, c'est sans doute en temps de paix que les luttes culturelles surgissent le mieux, là arrive aussi un autre aspect de l'œuvre de YOURCENAR : le parallèle entre les problématiques culturelle et politiques de l'époque et celle de l'époque de YOURCENAR.

HADRIEN veut instaurer la paix face aux dangers tant intérieurs qu'extérieurs. Mais, au-

delà d'une paix militaire, c'est avant tout à une paix sociale qu'il aspire. Un épisode marquant des Mémoires en témoigne : un esclave lors d'une visite en Espagne, tenta de le poignarder. « Point illogiquement, il se vengeait sur l'empereur de ses quarante-trois années de servitude. Je le désarmais facilement ; je le remis à mon médecin ; sa fureur tomba ; il se transforma en ce qu'il était vraiment, un être pas moins sensé que les autres et plus fidèle que beaucoup. [...] La plupart des Hommes ressemblent à cet esclave : ils ne sont que trop soumis ; leurs périodes d'hébétéude sont coupées de quelques révoltes aussi brutales qu'inutiles. Je voulais voir si une liberté sagement entendue n'en eut

pas tiré davantage, et je m'étonne que pareille expérience n'ait pas tenté plus de princes. [...] Tous les peuples ont péri jusqu'ici par manque de générosité. [...] Je tenais à ce que la plus déshéritée des créatures, l'esclave nettoyant les cloaques des villes, le barbare affamé rodant aux frontières, eût intérêt à voir durer Rome. ». Quelques réflexions plus loin, il poursuit : « Une partie de nos maux proviennent de ce que trop d'Hommes sont honteusement riches, ou désespérément pauvres. [...] Mais tout est à faire dans l'ordre d'un intelligent réajustement économique du monde » (N.D.L.R. : une des premières mesures fut la suppression de la contribution volontaire des villes - n'y voir aucun parallèle avec la suppression de la taxe d'habitation - du moins peut-être). Ainsi, il est clair pour HADRIEN que la pax Romana n'est pas que militaire : elle est aussi et avant tout sociale. Un Empire apaisé suppose une unité de l'Empire et ce même pour un Empire élargi et multiculturel. L'Empire, pour Rome c'est le monde et il ne se développera que dans une *Tellus stabilita*.

Dans l'utopie de la pacification, l'homme empereur ne s'oublie pas face à l'empereur homme. C'est cette lutte entre la fonction et son incarnation, entre la toge et la chaire qui est, avec la mort et la culture, l'un des motifs de l'œuvre. Et pour être passionné, HADRIEN le fut en effet. Tout au long du livre c'est un homme de chair qui se révèle, curieux de tout : des parfums, des saveurs, des sensations, du monde nouveau. Cet être dynamique, en perpétuel voyage, est en quête de sensations. La synesthésie marque les descriptions des paysages, HADRIEN ressent le monde qu'il parcourt de la chaleur d'une brise au bord du Nil à la froideur des terres germaniques au climat peu clément écossais. C'est dans les sensations que lui offrent sa fonction d'empereur qu'HADRIEN se révèle être homme. Sa passion insatiable pour l'expérience s'ingérera dans sa vie politique et militaire : elle sera son moteur. Au fond, ce goût pour la vie et les choses témoigne dans un sens d'une peur : celle de l'inaction. On ne s'ennuie pas à lire et vivre la vie d'HADRIEN : elle est en mouvement perpétuel cette vie qui s'ouvre pourtant sur la mort et se clôt sur le lit funéraire. Et s'il faut « mourir avec les yeux ouverts » c'est sans doute alors une exigence de devoir voir de son vivant tout ce que l'on peut. Voilà sans doute le moteur de la vie d'HADRIEN : la responsabilité de vivre avec en filigrane l'angoisse résignant à la mort. Elle est sans doute là d'ailleurs l'unicité de l'œuvre de YOURCENAR pour les Mémoires : montrer l'homme et non l'empereur, et au-delà d'un être, montrer l'Homme tout entier, un genre humain dont les motifs sont les mêmes intemporellement : sensation, fonction, monde, mort.

Conclusion

Lecteur, tu t'en seras aperçu : tant l'œuvre de YOURCENAR incarne HADRIEN, que distancer réalité historique et éléments romanesques semble compliqué au point que nous n'avons ici pas distingué l'empereur du personnage littéraire. N'y vois en aucun cas un péché mais au contraire ce qui fait tout l'intérêt des Mémoires. On se perd entre le fait et le roman. De même est-on perdu sur le sens même de l'œuvre. Est-ce un testament politique d'un empereur à son futur successeur ? Est-ce un memento mori adressé à lui et aux hommes résidant dans un avertissement que même la vie la plus riche se doit de se terminer ? Est-ce une méthode politique ?

Alban GUYOMARC'H
Twitter : @guyomarch_alban

LA GRÈVE ÉTUDIANTE DE 1229

NOS COLLÈGUES MÉDIEVAUX N'AVAIENT RIEN À NOUS ENVIER

Dans la population estudiantine, parler de « grève étudiante » fait immédiatement surgir les images d'un folklore chamarré, que l'on a vu se déployer cette année encore dans d'autres lieux toulousains du savoir : banderoles aux slogans enragés, drapeaux rouges, manifestations de « convergence des luttes », et occupation des locaux des facs pour y fonder des collectifs autonomes. On croit que le XX^{ème} siècle a inventé la révolte de la jeunesse, sous le patronage tutélaire de mai 68, éveil fantasmé de la conscience politique étudiante.

Mais force est de constater que le concept de grève étudiante remonte à des temps quelque peu plus reculés que cinquante ans en arrière. Et nos collègues médiévaux, en matière de grève, n'avaient assurément rien à nous envier (si l'envie est bien le sentiment approprié à ce propos). Pour preuve, la célèbre grève étudiante de 1229, qui a si bien atteint la toute jeune Université de Paris qu'elle a permis de fonder la tradition, aujourd'hui encore vivace, des « franchises universitaires ».

De la beuverie à l'émeute

L'affaire commença en mars 1229. Le jour du mardi gras, à la veille du début du Carême, il est de tradition de festoyer pour se préparer aux quarante jours de privations réglementaires. Et les étudiants de l'Université de Paris ne manquèrent pas de courir les tavernes, de tâter de la donzelle et de boire jusqu'à plus soif. Tout cela était parfaitement habituel ; mais, vraisemblablement, une violente altercation éclata entre des étudiants avinés et le propriétaire d'un établissement douteux du faubourg Saint-Marcel, soutenu par d'autres clients. Cela aurait pu en rester là, mais les étudiants décidèrent de revenir le lendemain matin, armés de gourdins, pour se venger en saccageant la taverne et en tapant sur ceux qui les avaient contrariés la veille. Ce qui se voulait au départ un règlement de comptes enfla vite, jusqu'à devenir une émeute urbaine, faisant s'affronter étudiants et population du quartier excédée.

Le scandale judiciaire

Après cet épisode de violences, de nombreuses plaintes s'élevèrent pour que les étudiants coupables soient punis. Même si les étudiants pensaient bénéficier d'une relative impunité. En effet, ceux-ci avaient toujours joui du privilège du for ecclésiastique, c'est-à-dire qu'ils relevaient des tribunaux ecclésiastiques et pas des tribunaux laïcs, profitant du statut de clerc du fait de l'imbrication étroite des universités dans l'Église. Et les tribunaux ecclésiastiques avaient pour particularité de prononcer des peines largement moins sévères que les tribunaux laïcs, n'allant jamais jusqu'aux peines de sang.

Mais, dans des circonstances assez floues, le pouvoir royal se mêla de l'affaire, sans doute parce que celle-ci avait causé ce qu'on appellerait aujourd'hui une grave atteinte à l'ordre public. Voulant faire un exemple, la régente Blanche DE CASTILLE, mère du futur SAINT LOUIS, décida de châtier les responsables, et obtint l'autorisation de l'université de le faire : la garde royale tua ainsi plusieurs étudiants, sans trop se soucier de vérifier leur culpabilité.

La communauté des maîtres et des élèves, l'universitas magistrorum et scolarium, prit la chose extrêmement au sérieux. Plus que l'exécution des étudiants (un de perdu, dix de retrouvés), ce qui les gênait était le fait que le pouvoir royal, prenant de plus en plus d'audace, se soit permis d'outrepasser le privilège du for, en menaçant leur indépendance récemment gagnée. Privilège pourtant explicitement reconnu aux universitaires, par les autorités à la fois temporelles et spirituelles.

Grève générale !

L'université se mit alors en grève, réclamant justice et confirmation de ses droits. Elle prit exemple pour cela sur les premières grèves universitaires de Paris, qui se sont déroulées en 1219. C'est ainsi que les cours s'arrêtèrent intégralement. Alors que ni le pouvoir royal, ni les autorités ecclésiastiques ne semblaient réagir, l'université décréta bientôt une solution plus radicale : la dispersion volontaire des professeurs et des étudiants, pour une durée de six ans. Ils décidèrent alors de s'exiler vers d'autres universités, en France, en Italie ou en Angleterre ; celles-ci, comme Orléans, Montpellier ou Oxford, furent d'ailleurs amplement renforcées par leur arrivée. Le Quartier Latin se vida presque entièrement, ce qui déstabilisa en

outre l'économie parisienne.

Prenant la mesure de ce qu'une dissolution de l'Université de Paris engendrerait, sur le plan du rayonnement politique, économique et culturel, la royauté et les autorités ecclésiastiques locales, entraînées par le pape GREGOIRE IX (lui-même ancien élève de l'Université de Paris), firent tout pour trouver un compromis avec les exilés. Il y eut des discussions, des arbitres envoyés à Rome... Et après deux ans, ce compromis se manifesta sous la forme de la bulle pontificale du 13 avril 1231 : *Parens scientarum*.

Parens scientarum, la consécration des libertés universitaires

D'un ton grandiloquent et flatteur, la bulle commence ainsi : « Paris, mère des sciences et des arts, brille, chère à nos cœurs, comme une seconde Cariath Sepher, la cité des lettres ; grande assurément, elle fait attendre d'elle, généreusement, de plus grandes choses encore... C'est là qu'est extrait de la terre le minerai de fer et que, tandis qu'est affermie la fragilité terrestre, il devient le bouclier de la foi, le glaive spirituel et tout le reste de l'armure de la milice chrétienne ». On le voit, les discours sur l'importance de l'éducation dans la conduite des âmes ne datent pas d'hier. Et pour apaiser la discorde qui déchire la communauté universitaire, il est décidé de procéder à un « règlement sage » plutôt qu'à une « décision judiciaire ». Le pape accède ainsi aux requêtes des grévistes, et la bulle se poursuit en confirmant solennellement une liste importante de privilèges accordés à l'université : privilège du for ecclésiastique des étudiants, autonomie de la délivrance de la licence (grade permettant en ce temps-là d'enseigner dans une faculté), autonomie des maîtres en matière d'enseignement, que ce soit sur le plan de l'organisation ou du contenu (sauf que certaines œuvres, comme celles d'ARISTOTE, restent interdites), et accord de la responsabilité du maintien de l'ordre au sein de l'Université de Paris à l'archevêque, empêchant au pouvoir royal d'intervenir...

On le voit, ces libertés, ou franchises universitaires, ont fondé une tradition d'autonomie qui a laissé des traces jusqu'à aujourd'hui : l'indépendance des enseignants-chercheurs est désormais un principe fondamental reconnu par les lois de la République, selon la formule consacrée par le Conseil constitutionnel ; seul le président, élu par ses pairs, peut ordonner aux forces de l'ordre d'intervenir au sein de l'université...

Sapientia est potentia !

Julie BRIOT-MANDEVILLE

« WHY SO POWERFUL ? » QUAND LA PUISSANCE EST IMPUISSANTE

Depuis notre plus tendre enfance, survit dans notre inconscient une fable célèbre de Jean DE LA FONTAINE sur une certaine vision de la puissance. La fable du chêne et du roseau démontre à quel point il est vain d'observer la puissance comme la panacée, elle ne garantit aucune protection aux plus forts, le frêle roseau subit, plie mais ne rompt pas quand l'imposant chêne supporte, résiste mais est déraciné. Par ce court rappel littéraire, on peut souligner l'importance de l'effectivité de la puissance, non pas qu'elle soit utile mais est-elle correctement utilisée ? La puissance du chêne ne l'a pas sauvé des risques inhérents à son environnement, le vent, et dont il banalise le danger.

Or si le chêne ne s'est pas inquiété de son sort, serait-ce parce qu'il a éprouvé bien des tempêtes et qu'il tient encore debout ? Malgré lui, il a suivi la théorie de Randall L. SCHEWELLER en prenant conscience de son statu quo, dans les relations internationales il aurait eu le rôle du « lion », satisfait de sa position. Cette conception de la puissance n'est pourtant pas suffisante, son assurance ne provient pas seulement de sa force intrinsèque mais aussi de sa comparaison avec le roseau qui manque de se briser à chaque bise, mais continue de plier. Et cette fois-ci, LA FONTAINE apparaît comme un précurseur du constructivisme sur la notion de puissance et rejoint BARNETT et DUVALL, qui ont une approche plutôt constructiviste de la puissance. Tous deux admettent que la puissance est une production relative aux relations sociales, aux interactions, formant les capacités des acteurs et les positionnant sur l'échelle de la puissance. L'arrogance de l'arbre est une construction de son propre chef, établie grâce à sa relation de condescendance vis-à-vis de l'arbuste ; si le roseau ne jouait pas son rôle pathétique de victime des vents et des tempêtes, l'arbre ne serait pas aussi convaincu de sa position de puissance.

La puissance nous rendrait-elle trop sûr de nous ? C'est fort possible car la puissance se construirait à partir des relations intersubjectives auxquelles l'État est confronté de manière permanente avec des acteurs dont il a la connaissance. Il a déjà évalué ses forces et ses faiblesses à l'égard des autres États et peu importe la forme que revêtira sa puissance, il est convaincu de sa relation de domination car comme le rappelle GUZZINI la puissance est une notion immanente ; le simple fait de la conceptualiser ou de la reconnaître lui confère une légitimité suffisante pour être effective. En d'autres termes, dire qu'un État est

plus puissant qu'un autre suffirait à rendre cette puissance effective car elle est perçue par l'image que renvoie cet État. Cependant, un problème subsiste et il est de taille, qu'arrive-t-il à cette fameuse puissance quand on ne lui reconnaît pas sa qualité supérieure, sa force ?

La meilleure illustration de cette situation reste celle de la scène de l'interrogatoire entre le Joker et le Batman dans « Dark knight » de Christopher NOLAN. Quand le Batman va user de sa force et de son statut de héros invincible pour faire avouer le Joker, ce dernier brise la relation de puissance en lui déclarant : « Tu n'as rien, tu n'as aucun moyen de me faire peur. Toute ta force est superflue ». Le Joker, bien que fou, a détruit l'image invincible d'un acteur puissant en lui avouant qu'elle n'avait aucun effet sur lui, en rejetant toute considération pour sa puissance. Les États-Unis, en s'engageant au Vietnam,

étaient certains de l'emporter – une grande puissance nucléaire contre une ancienne colonie récemment indépendante – mais l'opposant vietnamien n'a pas reconnu sa force et a résisté, plié sans rompre. C'est d'ailleurs peu après d'autres conflits perdus par les États-Unis que le concept de soft power apparaît dans les écrits de Joseph NYE en 1990. Une réflexion assez opportuniste : si l'hégémon américain ne peut dominer par la force (hard power) il lui reste sa puissance commerciale et culturelle (soft power). Plus récemment, dans les conflits malien ou irakien, Bertrand BADIE, dans Le Monde, pointe la nature des terroristes et des djihadistes qu'affrontent la France et les États-Unis : ce sont des sociétés guerrières qui ne jurent que par la violence et le sacrifice, elles ont totalement déconstruit

la relation que peuvent avoir les autres États envers la puissance de l'Occident (Bertrand BADIE, « L'opération au Mali marque un périlleux retour aux conflits d'antan », Le Monde, 24 janvier 2013). Tous les terroristes seraient-ils des « jokers » en puissance ?

Alors la puissance, qu'importe sa nature, n'aurait de valeur que si elle est acceptée par l'autre. Sans nier le fait que l'État mis en défaut de puissance veuille démontrer sa force et certainement y parvenir, à quoi bon insister si l'autre ne rompt pas. Pourquoi tant de puissance quand la lutte est vaine ?

Julien VILAR

« WOMEN LIKE ME AREN'T SUPPOSE TO RUN FOR OFFICE »

Le 26 juin dernier, Alexandra OCCASIO-CORTEZ, militante d'extrême gauche latino-américaine d'à peine 28 ans, a remporté les élections du Congrès pour le 14^{ème} district de New York. Face à elle, Joseph CROWLEY, 56 ans et un palmarès politique des plus impressionnants. Cette victoire de quinze points détonne dans le paysage politique américain. Ce n'est pas tant la couleur du parti victorieux qui surprend, mais davantage la victoire d'une jeune femme face à un parlementaire masculin expérimenté.

En 2016, seulement dix-sept femmes occupaient la fonction de chef d'État ou de gouvernement dans le monde. En ce qui concerne les sièges, elles en ont remporté 22,3% lors des élections de la même année, selon un rapport de l'agence onusienne pour l'égalité hommes-femmes datant de 2017. Ces résultats de 2016 sont en légère baisse par rapport à 2015, ce qui amène Phumzile MLAMBO-NGCUKA, directrice de l'agence « UN women », à les qualifier de « troublants ». Lors d'une conférence de presse organisée à New-York le 10 mars 2017, elle va même jusqu'à dire qu'ils constituent un « signal d'alarme ». En effet, le degré de représentation des femmes sur la scène politique est extrêmement chétif.

Néanmoins si l'on jette un coup d'œil en arrière, ces chiffres, bien qu'en faible diminution, peuvent paraître de prime abord vecteur d'optimisme. Certes, l'accès des femmes aux hautes fonctions en politique demeure rare, mais il est à souligner que le nombre de cheffes d'État a doublé depuis l'année 2000. Le Forum économique mondial (FEM) publiait dans son Gender Gap Index qu'en 2016, soixante-huit États ont été dirigés par au moins une femme dans les cinquante dernières années. Cela semble donc une belle avancée pour la cause féminine en politique. Pourtant, si on remet ces chiffres dans leur contexte, la déception est immense car on constate rapidement qu'ils sont bien loin de refléter la réalité. Si effectivement soixante-huit États ont été gouvernés par au moins une femme dans les cinquante dernières années, ces mandats féminins ont été pour l'écrasante majorité d'une brièveté stupéfiante. Toujours dans ce même rapport du FEM, on remarque que rares sont celles qui ont dépassé les cinq ans au pouvoir. Ivy MATSEPE-CASABURRI détient même le record en la matière avec un mandat intérimaire d'une durée de quatorze heures, entre les 24 et 25 septembre 2008, à la suite de la démission du président sud-africain Thabo MBEKI.

Une femme fait pourtant figure d'exception en se démarquant tant par sa fonction que par sa longévité sur le devant de la scène politique : Angela MERKEL. Le magazine Forbes la désigne, à plusieurs reprises, comme étant la femme la plus puissante du monde. À la tête du parti Union chrétienne-démocrate d'Allemagne depuis presque dix-huit ans, elle a également été élue députée au Bundestag puis deux fois ministre fédérale des Femmes et de la Jeunesse ainsi que de l'Environnement sous Helmut KOHL, entre 1991 et 1998. C'est en novembre 2005 qu'Angela MERKEL accède à son premier mandat de chancelière. Cela fait donc presque treize ans qu'elle est la première femme à détenir la place de Bundeskanzlerin. Cet exemple allemand se démarque de la France, qui n'a jamais eu une femme à sa tête mais qui prône cependant l'égalité homme-femme en politique.

En effet, depuis la révision constitutionnelle du 8 juillet 1999 insérant dans le texte suprême la notion « d'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives », mais surtout depuis la loi du 6 juin 2000 initiée par Lionel Jospin, le mot d'ordre est « parité ». Les textes législatifs se succèdent pour pallier cette inégalité hommes-femmes en politique, mais qu'en est-il réellement ? Aux échelons les plus bas, c'est-à-dire départementaux

et régionaux, les assemblées et bureaux sont composés à parts égales d'hommes et de femmes. Mais, cette égalité est à relativiser : ce sont les hommes qui, pour l'immense majorité, occupent les postes de président et de vice-président de ces instances. Si on remonte encore d'un échelon pour se concentrer sur le Parlement, cet objectif d'égalité, bien que fixé dans les textes, est bien loin d'être accompli. Lors des élections du 18 juin 2017, l'Assemblée nationale comptait 38,7% de députées, alors qu'elle n'en comptait que 26,9% en 2012. Pour ce qui est du Sénat, en 2017 on ne comptait que 29% de sénatrices contre 24% trois ans auparavant. À titre comparatif, le parlement du Soudan compte 24,6% de femmes, alors même que la condition féminine diffère largement entre les deux pays. Dès lors est-ce que cette inégalité peut s'expliquer par la perception qu'ont les français de la politique ? La considèrent-ils comme étant un « métier d'homme » ? La réponse est négative puisque selon une étude Harris interactive réalisée en 2015, il s'est avéré qu'au moins deux français sur trois estiment que le fait qu'un responsable politique soit un homme ou une femme n'a aucune incidence quant à sa capacité à mener des actions politiques de qualité.

Au-delà de l'égalité en nombre, un phénomène mondial d'attribution que l'on peut qualifier de « genré » des fonctions est à observer au sein des gouvernements. L'égalité numérique est parfaitement respectée depuis plusieurs gouvernements en France. Mais, une inégalité est à déplorer quant à l'attribution des postes. Il est à observer que les fonctions de ministre les plus prestigieuses tels que les portefeuilles de l'Intérieur, de la Défense, de l'Économie ou encore des Affaires étrangères, sont essentiellement masculins tandis que ceux de l'Environnement, de l'Énergie, des Ressources naturelles ou encore des Affaires sociales sont destinés aux femmes ministres. Mais cette attribution « genrée » semble un peu pâlir, notamment avec le gouvernement actuel. Bien que l'Intérieur, l'Économie, l'Europe et les Affaires étrangères soient dévolus à des hommes, les Armées et la Justice sont attribuées à des femmes. Mais une fois n'étant pas coutume, ce gouvernement fait office d'exception et il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions.

Pour le secrétaire général de l'Union Interparlementaire Martin CHUGONG : « le pouvoir reste [encore] fermement entre les mains des hommes ». Force est de constater que l'égalité homme-femme en politique est encore loin d'être obtenue. Mais depuis le 26 juin dernier et la victoire d'Alexandra OCCASIO-CORTEZ sur Joseph CROWLEY, tout laisse à penser que nous sommes peut-être enfin sur la bonne voie.

« Si effectivement soixante-huit États ont été gouvernés par au moins une femme dans les cinquante dernières années, ces mandats féminins ont été pour l'écrasante majorité d'une brièveté stupéfiante. »

Lucie MOHA

LES CARTONS ? LA NOUVELLE SOLUTION

Pour la plupart d'entre nous études supérieures riment avec déménagement, entre deux ans à Toulouse, deux autres à Paris et un en Thaïlande, ça commence à faire. Vous en avez marre de passer plus de deux heures sur les sites d'occasions à faire six annonces différentes pour vendre vos meubles qui ne rentrent pas dans l'avion ou pour se débarrasser de ceux qui ne sont plus à votre goût ? J'ai une solution et elle s'appelle « Les Cartons ».

C'est simple ! Vous déménagez et vous ne savez pas quoi faire de vos meubles ? Postez une annonce sur « Les Cartons », cela ne vous prendra pas plus de cinq minutes et vous permettra de vendre vos meubles plus facilement. Pour créer une annonce, il vous faudra prendre en photo votre salon ou votre chambre suivant où les meubles que vous voulez vendre se trouvent. Vous avez le droit à quatre photos gratuites alors n'hésitez pas à prendre plusieurs pièces ou une seule sous tous les angles. Sur le site, il vous faudra créer votre vide-appart en important les photos que vous avez prises, et en spécifiant les objets à vendre sur cette photo. Vous pouvez en vendre autant que vous voulez, pas de limite ! Puis vous devrez renseigner l'âge de l'objet, son prix d'achat, son état, et le prix auquel vous souhaitez le vendre – si c'est un vieux fauteuil de grand-mère renseignez-vous bien, il pourrait peut-être valoir une petite mine d'or. Ensuite plus qu'à renseigner quel type de logement vous avez, le style de décoration, votre adresse, les dates sur lesquelles se déroule le vide-appart, et créer un compte. Vous pouvez même renseigner une date pour une journée spéciale visites où les potentiels futurs acquéreurs pourront venir découvrir vos meubles. Et voilà, le tour est joué, votre vide appart est créé, plus qu'à attendre quarante-huit heures pour que vous puissiez admirer votre annonce ou seulement une petite heure si vous choisissez une mise en ligne express. Si jamais vous rencontrez le moindre problème, une assistance virtuelle est à votre disposition sur le site pour vous aider.

C'est donc idéal pour vendre vos meubles d'un coup mais c'est aussi le top pour en trouver ! Vous y trouverez de tout, canapé, table, chaise, lit et j'en passe, rentrez juste la ville dans laquelle vous souhaitez chercher et vous aurez accès à tous les vide-apparts présents dans cette ville. Vous pouvez aussi faire une recherche plus approfondie en cherchant par type de meuble ou par pièce. Plus qu'à prendre rendez-vous avec votre vide-appart coup de cœur pour pouvoir aller chercher vos nouveaux meubles qui feront dire « Woaw » à vos amis à chaque fois qu'ils viennent chez vous. En plus de trouver des vide-apparts, vous pouvez aussi tomber sur des vide-bureaux ! Les vide-bureaux, c'est des entreprises qui veulent se débarrasser des meubles dont ils n'ont plus besoin. Parfait si vous aussi vous voulez monter votre entreprise et qu'il vous faut quelques bureaux à petit prix pour meubler votre local.

Ce n'est pas tout ! « Les Cartons » a son propre blog qui vous proposera des articles avec de nombreux conseils pour optimiser vos chances de vente ou encore pour customiser vos anciens meubles pour leur donner un coup de jeune. Il vous propose aussi un estimateur de prix, c'est le « Calculator » qui estimera la valeur de votre mobilier suivant son âge, son état et son prix d'achat.

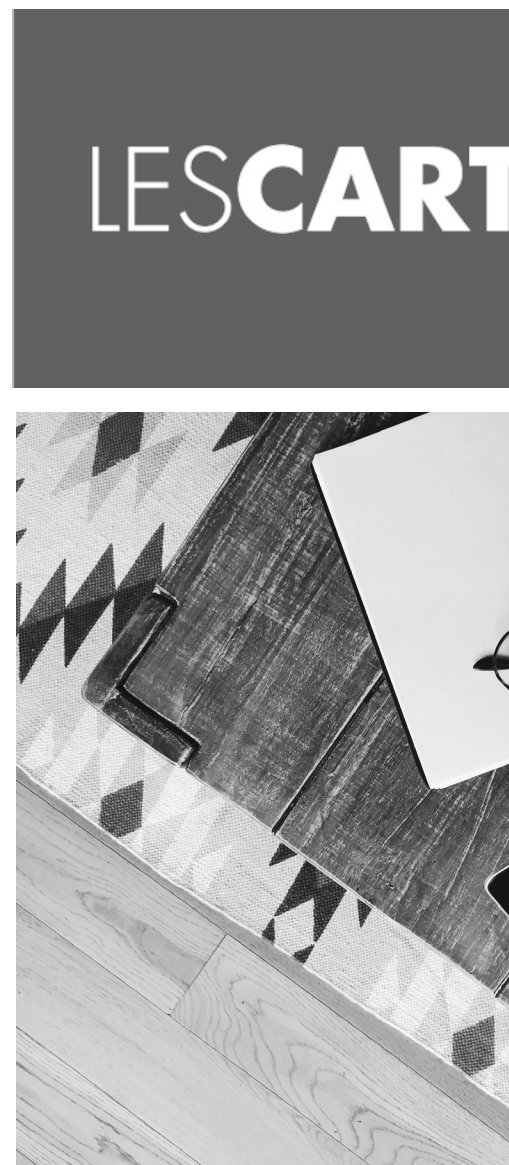
Voici d'autres petites informations qui pourraient être utiles de savoir. Premièrement, c'est gratuit : pas besoin de vous ruiner pour déposer votre annonce. Pas besoin non plus de déboursier une somme astronomique pour apparaître en haut de page, il suffit juste de suivre leurs trois conseils en or qui se trouvent sur le blog – le premier conseil étant de prendre une photo en plan large, pas très compliqué n'est-ce pas ? Aussi, vous avez le droit à l'erreur, si vous vous rendez compte que vous venez de mettre votre canapé à dix euros

au lieu de cent, ne paniquez pas, vous pouvez le rectifier sans frais et autant de fois que vous le souhaitez. Ce n'est pas tout car votre boîte mail personnelle ne sera plus envahie au point où vous n'arrivez même plus à voir passer vos autres mails, car « Les Cartons » a créé sa propre messagerie qui sécurise vos échanges. On peut même s'inscrire aux alertes pour être informé, soit par téléphone, soit par SMS, des différents vide-apparts qui se passent et n'en louper aucun. Qui sait ? Le canapé dont vous avez toujours rêvé se trouve peut-être dedans et vous ne voulez surtout pas le louper, considérant que c'est peut-être votre seule chance de l'avoir. En plus de ça, les vide-apparts c'est un peu partout en France ! Vous pouvez aussi bien en trouver à Toulouse, qu'à Lyon ou à Paris et c'en est pas fini de s'étendre. Vous pouvez donc vendre votre mobilier sur « Les Cartons » quand vous quittez Toulouse, par exemple, et en racheter par la même occasion pour votre nouvelle destination, plutôt pratique, non ? Mais par-dessus tout, « Les Cartons » c'est un projet écoresponsable qui vous permet de donner une deuxième vie à vos meubles en bon état au lieu de les jeter, bonne solution pour lutter contre le gaspillage et l'hyper-consommation.

Et maintenant je suis sûre que vous mourez tous d'impatience de savoir qui se cache derrière cette idée de génie qui nous facilitera la vie et qui nous fera gagner un temps considérable à tous. C'est Manon et Cécile qui se sont lancées dans cette aventure en 2015. Rien que pour vous, j'ai pu poser quelques questions à Manon, que je vous laisse découvrir.

LE DÉCODÉ : Comment vous est venue l'idée pour « Les Cartons » ?

Manon, co-fondatrice : L'idée de créer une nouvelle expérience d'achat de seconde main via le vide-appart est venue à la suite de nos nombreux déménagements, étant étudiantes (dix-sept en cinq ans à deux). En effet, entre les départs à l'étranger, les stages dans la capitale, les retours en cours pour la dernière année... Nous n'avons pas arrêté de bouger et d'acheter et vendre



ION À VOS PROBLÈMES DE MEUBLES

des meubles à chacune de ces étapes. Et nous nous sommes aperçues que ce n'était jamais un plaisir d'acheter des meubles d'occasion contrairement aux meubles neufs. Et pourquoi pas créer une nouvelle expérience d'achat de seconde main ? Et si je pouvais me meubler chez mon voisin qui vide son appart dès que j'ai besoin de meubles ? Nous avons repensé la logique des sites de petites annonces pour les rendre agréables lorsque l'on achète mais aussi lorsque l'on vend ! Les vide-apparts sont alors nés sur LesCartons.fr. Avec Céline, nous nous sommes rencontrées en prépa, nous sommes toutes les deux diplômées d'école de commerce avant d'avoir faits nos premières armes dans le digital à Paris. Maintenant nous lançons notre startup Made in Occitanie, disponible dans toute la France !

A-t-il été difficile de créer et faire connaître votre start-up ?

Créer une start-up est un vrai marathon, mais c'est passionnant ! C'est toujours difficile de monter son projet car cela demande beaucoup de motivation (et pas uniquement au début), de patience, d'endurance. Mais c'est une histoire qui est ponctuée de victoires (la sortie du site, le gain d'un concours, le premier recrutement, la première vente), de rencontres enrichissantes et tout ça vous donne la force de chaque jour se surpasser !

Avec Les Cartons, nous portons des valeurs comme la consommation responsable : éviter d'acheter neuf alors que des personnes à côté de chez soi peuvent vouloir s'en débarrasser. Le fait de pouvoir avoir un impact sur l'état de notre planète est un facteur de motivation supplémentaire : nos actions ont du sens et on veut les porter au plus grand nombre.

Mais oui, c'est toujours compliqué de faire connaître une start-up.

Nous avons créé un nouveau mode de consommation : le vide-appart (vide dressing du meuble en d'autres mots) et nous avons un vrai « challenge » de notoriété : faire découvrir à toutes les personnes qui utilisent les sites classiques de petites annonces que lorsqu'elles déménagent, il y a des solutions adaptées comme le vide-appart ! Nous avons de la chance car ce nouveau concept plaît. La diffusion se fait beaucoup par le bouche-à-oreille !

Qu'est-ce que vous apporte cette expérience ?

Pour résumer en trois mots : un lot de surprises, de responsabilités et de

l'indépendance ! C'est l'expérience la plus passionnante et enrichissante que j'ai pu vivre. J'étais loin d'imaginer l'ampleur qu'allaient prendre les choses à la suite de ma première prise de notes sur un cahier après un énième déménagement. J'ai appris qu'il faut toujours y croire, que c'est une bataille de tous les jours qui vise à se dépasser, à redoubler de créativité pour solutionner les problèmes d'aujourd'hui. Le tout avec la flexibilité (l'agilité d'une start-up). Une idée évoquée le matin peut voir le jour en moins de vingt-quatre heures et devenir un pilier du développement après avoir été testée et améliorée pendant une semaine. Impossible de s'ennuyer, la routine n'existe pas, par contre on développe notre capacité d'adaptation.

Merci à l'équipe de « Les Cartons » et à Manon la co-fondatrice d'avoir pris le temps de participer à cet article. Vous pouvez retrouver « Les Cartons » sur le site officiel, sur Facebook, et même sur Instagram et d'autres plateformes. Et surtout n'oubliez pas : « Et si le déménagement des uns faisait le bonheur des autres ? ».

Propos recueillis par Manon WRIGHT





ENTRETIEN AVEC JEAN-LUC MOUDENC,
MAIRE DE TOULOUSE

LE DÉCODÉ : Monsieur le Maire, pouvez-vous vous présenter pour nos étudiants qui arrivent la première fois à Toulouse et ne vous connaissent pas encore ?

Jean-Luc MOUDENC : Permettez-moi tout d'abord de féliciter ces nouveaux lecteurs d'avoir choisi Toulouse pour faire leurs études, en continuant à faire vivre l'excellence de notre Université millénaire, la deuxième université créée en France dès 1229 !

En ce qui me concerne, j'ai eu la chance de faire la quasi-totalité de mes études à Toulouse, en particulier de passer par ces vénérables murs de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse – devenue UT1 aujourd'hui – pour y décrocher un DESS en droit du travail. Le virus de la politique m'avait frappé assez tôt et j'ai eu la chance d'accéder aux responsabilités jeune, en étant presque à chaque fois le benjamin des instances locales dans lesquelles j'ai siégé. Conseiller municipal en 1987, conseiller régional en 1992, puis conseiller départemental en 1994, je suis devenu adjoint au maire de Toulouse en 2001 chargé notamment des déplacements et de l'urbanisme.

Puis, lorsque Philippe DOUSTE-BLAZY est devenu ministre, j'ai pris sa suite comme Maire de Toulouse en 2004. Je suis devenu député en 2012, dans l'ancienne circonscription de Pierre COHEN, le même qui m'avait battu aux élections municipales de 2008 – comme quoi la roue tourne – avant de redevenir Maire de Toulouse en 2014. J'ai également pris la tête, la même année, de Toulouse Métropole et de France Urbaine, l'association qui regroupe les élus des grandes villes, métropoles et intercommunalités françaises.

Quels souvenirs gardez-vous d'UT1 (ex Faculté des Sciences Sociales) ?

Le souvenir de belles années... (Sourire). D'années insouciantes dont on n'a pas le temps de profiter lorsqu'on a un engagement étudiant et associatif : j'étais alors président de la Corpo de Droit et Vice-président étudiant d'UT1, déjà engagé au service des autres. D'années où l'on se construit à la fois un parcours professionnel, un bagage intellectuel et... un solide réseau d'amitié comme mon 1er adjoint Jean-Michel LATTES pourrait vous le dire !

À quel(s) métier(s) vous destiniez vous étant plus jeune ? Avez-vous toujours voulu faire de la politique ?

D'aussi loin que je me souviens, la vie publique m'a toujours attiré oui.

Après, j'ai eu la chance de connaître plusieurs vies professionnelles, et donc d'ouvrir plusieurs horizons autour de la chose publique ; que ce soit comme journaliste, comme communicant dans une agence privée, comme collaborateur d'élu ou ensuite comme haut-fonctionnaire.

Je ne crois pas toutefois qu'on puisse être uniquement un élu de la République. On a besoin de conserver un pied dans la réalité. C'est pour cela que j'ai souhaité conserver mon métier d'avant 2014, au sein du Ministère de l'économie et des finances comme contrôleur général économique et financier.

À quel âge êtes-vous entré en politique ? Participiez-vous à la vie politique et associative au sein de l'université ?

Ma première carte d'un parti politique c'était chez les Jeunes Démocrates Sociaux, fin 1977, juste avant la création de l'UDF (Union pour la Démocratie Française). J'avais dix-sept ans à ce moment là, et j'avais envie de m'engager pour essayer de faire changer les choses. Europe, démocratie, décentralisation, économie de liberté équilibrée par la solidarité, voilà les fondamentaux de mon engagement.

J'ai continué à l'université une fois le bac en poche, j'ai fait du syndicalisme étudiant, battant le pavé pendant la grève contre la Loi Savary sur les Universités en 1984. J'ai également été, un temps, président de la Société mutualiste des étudiants du Sud-Ouest à cette époque.

Devenir Maire de Toulouse, c'est quelque chose dont vous rêviez depuis longtemps ?

Je ne peux pas dire non, car en effet, c'est le plus beau des mandats que l'on peut avoir quand on est, comme moi, un amoureux de notre Ville Rose ! Et c'est probablement dans cet amour que j'ai puisé la force de mener le combat en vue de l'élection de 2014, car je voyais notre ville soumise à une idéologie sectaire et dépassée, loin du penchant de Toulouse pour la liberté et le débat.

Quels sont vos rapports avec les universités de Toulouse ? – et plus particulièrement avec UT1C, représentée par Corinne MASCALA ?

J'attache beaucoup d'importance au lien avec les Universités, avec UT1 en particulier puisque je fais partie de ce que vous appelez « La Communauté des Anciens » (Rires). J'apprécie Corinne MASCALA, car je sais qu'elle a à cœur, comme moi, la réussite de cette université. Elle prépare d'ailleurs les chantiers de demain pour que l'UT1 conserve la longueur d'avance acquise par ses prédécesseurs ; cet esprit d'excellence sans lequel rien n'est possible. J'ai toutefois regretté, et ce ne sera un secret pour personne, qu'UT1 ne prenne pas part à l'aventure du nouvel IDEX, au risque de l'isolement de votre université et de la fragilisation du dossier de candidature.

Vous étiez favorable au projet de fusion des universités dans le cadre du label IDEX ? Pourquoi ?

Oui, car c'était une formidable opportunité pour l'ensemble de la communauté universitaire toulousaine. Une opportunité pour davantage de reconnaissance pour nos structures toulousaines qui n'ont pas toutes la masse critique pour peser à l'international et se positionner comme des étendards et des emblèmes de réussite. Plus prosaïquement, il y avait également vingt-cinq millions d'euros par an qui étaient à la clé, et je pense que nous aurions su valoriser de nombreux projets universitaires grâce à ces financements supplémentaires. J'espère que nous pourrions offrir à l'Université Toulousaine d'autres opportunités similaires, par exemple à travers le travail entrepris autour de l'Intelligence Artificielle dans lequel Toulouse s'illustre déjà !

Quels sont les projets que vous souhaitez encore mettre en œuvre en ce qui concerne la politique étudiante ?

Nous avons concrétisé beaucoup de nos engagements depuis 2014. Je pense notamment à l'ouverture du métro jusqu'à trois heures du matin le week-end qui permet aux fêtards de profiter des soirées ou, en faveur du logement des étudiants, au dispositif d'avance (sous forme de prêt à taux zéro) pour les étudiants qui s'installent à Toulouse et qui ont du mal à boucler leur premier mois de loyer. Je pense aussi à la gratuité Tisséo que nous avons mise en place pour les boursiers échelon 7, et au tarif de 10€ par mois pour les étudiants, qui témoignent de l'important effort financier que nous consacrons à la mobilité de nos jeunes à Toulouse.

Il nous reste encore du travail, qu'il s'agisse du soutien que nous apportons à la création de nouvelles résidences étudiantes, à la lutte contre la paupérisation des jeunes étudiants, ou encore au dialogue que nous voulons renforcer pour que chacun profite de la Nuit Toulousaine sans gêner les voisins !

Quel rôle la Mairie de Toulouse a-t-elle joué face à la situation de blocage à l'UT2J ?

Nous avons été la seule collectivité locale – et moi-même un des rares élus – à dénoncer avec force et vigueur le blocage de l'Université Jean Jaurès par des groupuscules ultras et minoritaires. J'ai été particulièrement stupéfait du silence assourdissant des autres responsables politiques locaux qui n'ont, semble-t-il, pas saisi la mesure de la situation : une prise en otage des étudiants de l'UT2 pour des raisons politiques. Elles n'avaient d'ailleurs, à la fin, plus rien à voir avec des considérations toulousaines. Nous avons donc fait le choix de proposer à l'Université des salles pour permettre la reprise des activités universitaires. Je suis heureux que nous ayons accueilli ainsi plusieurs cours de rattrapage avant les partiels, ainsi que certaines épreuves, dans des salles municipales, contribuant, à notre mesure et à notre niveau, à un retour à la normale nécessaire pour tous les étudiants.

Si vous deviez adresser quelques conseils à un étudiant qui arrive à Toulouse pour étudier, vous lui diriez quoi ? Et si cet étudiant souhaite s'engager en politique ?

Je lui dirais de profiter de ses années étudiantes car elles seront les meilleures années de sa vie. Je lui conseillerais de prendre le temps de découvrir Toulouse, car la ville a mille et un secrets à faire découvrir, au détour d'une rue, d'un monument... ou de la place Saint-Pierre.

S'il souhaite s'engager en politique, je lui offrirais... de venir me voir ? (Rires) ou en tout cas de ne jamais abandonner son rêve et de suivre son envie !

Serez-vous candidat à votre succession pour les prochaines élections municipales ? Sous quelle étiquette ?

Il faudra qu'on se revoie d'ici quelques mois pour en discuter !

D'ici là, je vous laisse chercher quel auteur célèbre écrivait « On arrive à faire de belles choses à force de patience et de longue énergie. ».

Pour l'heure, si certains s'agitent et que d'autres cogitent, en ce qui me concerne, je reste concentré sur le travail municipal et métropolitain, l'avancée de nos nombreux projets et l'écoute des Toulousains.

Propos recueillis par la rédaction

« J'ai été particulièrement stupéfait du silence assourdissant des autres responsables politiques locaux qui n'ont, semble-t-il, pas saisi la mesure de la situation : une prise en otage des étudiants de l'UT2 pour des raisons politiques. »

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE RUBRIQUE « BIOÉTHIQUE »

*« Hier ne peut jamais ressembler à demain ; rien n'est
pérenne, sauf la mutabilité. »*

Mary SHELLEY, *Frankenstein ou le Prométhée moderne*

LA NAISSANCE D'UNE NOUVELLE RUBRIQUE

En 2018-2019, Le Décodé crée une nouvelle rubrique intitulée « Bioéthique ». Cette dernière souhaite initier un débat interdisciplinaire sur l'humain comme objet et sujet des mutations scientifiques qui l'entourent. Un débat entre lecteurs et rédacteurs, entre scientifiques, juristes et philosophes ou même sociologues, entre chercheurs, apprenants et curieux. Cette rubrique se veut interdisciplinaire, car elle cherche à faire pivoter autour des sciences sociales, des savoirs qui lui sont indispensables pour mesurer les enjeux contemporains, en sciences expérimentales et en sciences humaines.

L'année qui arrive nous offre un terrain exceptionnel : la révision des lois de bioéthique. Cette révision est périodique et intervient tous les sept ans. Elle est guidée par « l'évolution des sciences et des techniques » qui, sans cesse, renouvelle notre conception du monde, des rapports entre l'Homme et la machine, entre l'Homme et lui-même. Il sera donc intéressant de suivre l'évolution des travaux parlementaires relatifs à cette révision, et de les interroger de manière critique et dynamique. Ce sera l'occasion de voyager dans différents pays, aux traditions philosophico-juridiques et aux conceptions de l'humain différentes.

L'ACTUALITÉ DE LA BIOÉTHIQUE

En janvier 2018, le Conseil consultatif national d'éthique (CCNE) a lancé les États généraux de la bioéthique, sur Internet et a organisé des réunions publiques dans chaque région, à la rencontre des citoyens. La bioéthique devient, au moins dans l'intention, un enjeu public et social. En juin 2018, la publication de la synthèse des États généraux relate, avec « méthode et objectivité », les débats et prises de position des destinataires des États généraux : le peuple français (aidé d'experts et de techniciens).

D'ordinaire, les questions principalement soulevées à l'occasion des lois de bioéthique sont essentiellement la génomique, la recherche, le don et la procréation. Or, cette fois-ci, y figurent la question de la fin de vie et celle de l'intelligence artificielle. Cela démontre l'englobement progressif des questions techniques dans la « régulation du vivant », comme si elles étaient indubitablement liées.

À l'heure où il est peut-être question d'élargir la procréation médicalement assistée ou d'ouvrir la gestation pour autrui, ou bien encore à l'heure où l'Homme augmenté ou programmé devient une réalité tangible, il est essentiel de rappeler quelles sont les limites à l'intérieur desquelles le cours normal de l'évolution de l'Homme peut être altéré, modifié, accéléré.

LA DÉFINITION DE LA BIOÉTHIQUE

La bioéthique peut être vue comme une forme de devoir-être de l'Homme, en quête de savoir être vis-à-vis de lui-même. Le biodroit, qui lui est attaché, est l'ensemble des règles juridiques qui encadrent l'action de l'Homme vis-à-vis du vivant, incluant l'humain lui-même. Ainsi, la bioéthique interroge aussi bien la dignité de la personne humaine et ses composantes, que ses limites.

Pour certains, étudier la bioéthique signifie étudier l'arbitrage juridique et éthique entre la technique et la nature ; pour d'autres il s'agit d'étudier l'emprise (que ce soit pour la blâmer ou l'encourager) de la technique sur l'Homme. La bioéthique est par conséquent complexe à appréhender, souvent en proie aux émotions, ravie à la raison, et l'objet de raisonnements téléologiques et motivés par une forme de militantisme.

La bioéthique est aussi l'observatoire du glissement, si progressif qu'il en est insidieux, de la soumission de l'Homme aux lois de la nature (hétéronomie), à la maîtrise de plus en plus puissante des lois de la nature par l'Homme (autonomie), érigé en Prométhée.

Cela dit, la bioéthique se place naturellement à la croisée de différents savoirs. En favorisant les échanges entre disciplines, il est possible d'étudier la bioéthique sous un angle objectif, rigoureux et, partant, plus intéressant. Plus intéressant encore, comme l'écrit le Pr. Xavier BLOY, « La façon dont les systèmes juridiques s'approprient la régulation de l'action de l'homme sur le vivant, le sien comme celui qui l'entoure, intéresse ainsi trois niveaux de lecture : l'éthique, le politique et le droit. Souvent confondus dans la méthode et dans les résultats, ces trois domaines doivent ici s'envisager séparément avant de prendre la mesure de la juridicisation du vivant, c'est-à-dire la part des normes juridiques dans la régulation de l'action humaine dans le domaine du vivant » (Biodroit, LGDJ, 2016, p. 12). Cette conception méthodologique sera conservée au sein de cette rubrique. Parce qu'il est aisé de céder à la paresse des émotions, puissions-nous au moins tenter de poursuivre un chemin de raison !

La politisation de la bioéthique est une réalité, et elle s'exprime surtout à travers l'interprétation des faits. La France envisage la bioéthique à travers le débat parlementaire, ce qui en fait un objet politique et juridique. Aujourd'hui, la bioéthique devient un enjeu du public. Par les États généraux, dont c'est la première mouture, elle devient un objet social. Dans la tradition anglosaxonne, la bioéthique est le fait d'agences et d'experts.

Quoi qu'il en soit, l'interprétation qu'il est fait de la réalité biologique est fonction des positions axiologiques des acteurs. Ainsi, pourquoi un embryon – objet par nature irréfutablement biologique – reçoit des définitions différentes d'un pays à l'autre, d'un bord politique à l'autre ? Comment comprendre que la recherche biomédicale sur l'humain soit strictement limitée dans un État, et largement acceptée chez son voisin, alors qu'il s'agit du même corps humain ?

Une partie de la réponse se situe dans la conception qu'un État et une société se font de l'humain et de l'individu. Le jeu d'interprétation pourrait être polarisé entre une lecture favorable à la dignité et protectrice, qui prend en compte ce qu'il y a d'irréductiblement humain en chacun ; et une lecture favorable à la liberté, qui prend en compte ce qu'il y a d'indubitablement individuel. Si cette polarisation paraît manichéenne prima facie, il existe d'importantes nuances. Non, le dessein caché de l'univers ne se trouve pas dévoilé dans Matrix ou Bienvenue à Gattaca. En réalité, il nous faudra plusieurs épisodes pour tenter de l'élucider !

N'oubliez cependant jamais que « Prométhée est un amant vigoureux plutôt qu'un philosophe intelligent et la vengeance des dieux est une vengeance de jaloux » ! (G. BACHELARD, La psychanalyse du feu).

HOROSCOPE



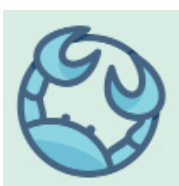
BÉLIER : Cela n'aura échappé à personne, il a fait bien chaud cet été : une sorte d'avant-goût de l'option « hammam » des amphithéâtres finalement !



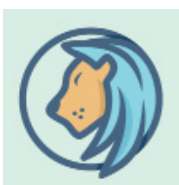
TAUREAU : Il est bien peu probable que vous réussissiez vos examens cette année (la faute de Vénus, ça !). Fort de cette révélation, vous pouvez vous consacrer d'ores et déjà à vos autres passions : pratiquer la rhinotillexopagie en regardant les reines du shopping.



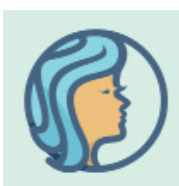
GÉMEAUX : Vous retrouvez avec bonheur la place St-Pierre, faisant voler vos bonnes résolutions en éclat. L'Histoire est un perpétuel recommencement disait THUCYDIDE. Estimez-vous encore heureux(se) que je ramène ces sages propos à votre existence insipide.



CANCER : Soucieux(se) des apparences, vous avez acheté plein de livres et de codes à la Librairie des Lois. L'habit ne fait pas le juriste, mais si cela peut vous donner bonne conscience...



LION : Vous faites l'objet de la charade du mois ! Mon premier est pratique en droit ; mon deuxième est une herbe aromatique ; mes troisièmes sont jetés selon une locution latine ; on écrit au tableau avec mon quatrième ; mon cinquième est un célèbre nombre mathématique. Mon tout évoque votre allure en cette rentrée.

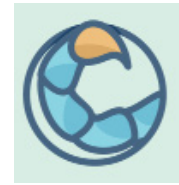


VIERGE : Comme le dit si bien JEREMSTAR : « de toute façon, ce n'est pas en été qu'on maigrit ! » (« ni en hiver d'ailleurs... »).

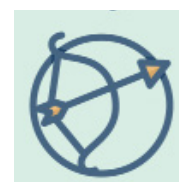
BALANCE : Argent : peu importe car il ne fait pas le bonheur comme chacun sait. L'ennui c'est que côté amour et travail, ça ne fait pas tellement rêver non plus, dans votre cas...



SCORPION : Dans un monde idéal, votre accoutrement vestimentaire subirait le même destin juridique que le lancer de nain (sur le même fondement, oui, oui).



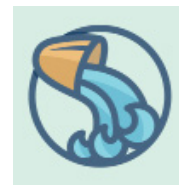
SAGITTAIRE : Vous allez vous battre sauvagement pour une sombre histoire de place réservée à la BU cette semaine. L'incident fera la une sur Twitter, l'activité de la bibliothèque en sera perturbée, et on se plaindra bruyamment de la mauvaise image de l'université donnée aux nouveaux étudiants.



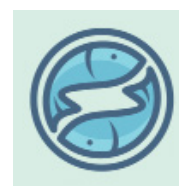
CAPRICORNE : Vous subirez une interrogation orale lors de votre prochain TD, et vous vous tromperez stupidement. À côté de la disgrâce dans laquelle vous tomberez, celle de BENALLA sera un aimable parcours de santé.



VERSEAU : Influence de Mars oblige, votre amphie vous porte une haine sans retenue en raison de vos bavardages incessants. Si encore c'était pour tenir des propos intelligents...



POISSON : Vous n'êtes pas insensible aux charmes de votre chargé de TD de droit civil (« homme à lunettes, tempête sous la couette »). Dommage qu'il ne soit pas de votre bord, présentez donc lui votre grand frère.





NOUVEAUX MONDES

**Orchestre Symphonique
Étudiant de Toulouse**
SAISON 2018/2019

PREMIER SEMESTRE

DVOŘÁK, *Symphonie n°9*
« du Nouveau Monde »
IVES, *The Unanswered Question*

MOZART, *Symphonie n°41*
Ouverture de la Flûte enchantée
Concerto pour flûte et harpe

SECOND SEMESTRE

**VOYAGE À L'ÉPOQUE
MODERNE**
De **ELGAR** à **ROTA**

GLORIA
VIVALDI et **POULENC**

Direction : Valerio Civano,
Michel Brun, Claire Suhubiette

oset.fr

orchestre.etudiant.tlse

contact@oset.fr

